



La lettre du RIOB

VI^{ème} Forum Mondial de l'Eau : Venez signer "le Pacte Mondial" pour une meilleure gestion de l'eau par bassin !



MARSEILLE, FRANCE '12



Le VI^{ème} Forum Mondial de l'Eau se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012 à l'invitation du Gouvernement français et du Conseil Mondial de l'Eau.

C'est un rendez-vous majeur à ne pas manquer !

Le Réseau International des Organismes de Bassin - RIOB appelle à la mobilisation de ses Membres et Observateurs pour venir présenter à Marseille leurs solutions, échanger et débattre pour développer et améliorer la gestion par bassin et la coopération transfrontalière dans le monde.

Depuis les années 90, la gestion par bassin des fleuves, des lacs ou des aquifères a connu un développement rapide dans de nombreux pays, qui en font la base de leur législation nationale ou l'expérimentent dans des bassins pilotes.

La Directive-Cadre européenne sur l'Eau de 2000, par exemple, impose une gestion par Districts Hydrographiques nationaux ou internationaux aux 27 Etats-Membres et aux Pays candidats de l'Union Européenne.

La gestion des bassins des 276 fleuves et de centaines d'aquifères transfrontaliers est de plus en plus prise en compte au sein de Commissions, d'Autorités ou d'Organisations Internationales de Bassin, qui se créent ou se renforcent sur tous les continents.

Des progrès importants ont été réalisés : la gestion par bassin ça marche quand il y a une forte volonté de tous les acteurs !

Le Forum de Marseille sera l'occasion de faire le point de ces avancées, de présenter nos solutions pour surmonter les difficultés qui subsistent et de signer "le Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins".

Le RIOB, l'UNESCO, l'OCDE, la CEE-ONU et la Commission Européenne sont conjointement chargés par le Comité International du Forum d'animer, en partenariat avec toutes les autres Organisations intéressées, les cibles du Forum, visant à **"contribuer à la coopération et à la paix", à "améliorer la bonne Gouvernance" et à "développer la gestion par bassin en Europe"**.

Nos idées progressent, mobilisons-nous pour faire connaître nos solutions à Marseille en mars 2012 !

www.riob.org

www.worldwaterforum6.org

6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

"Le temps des solutions" Marseille - France - 12 - 17 mars 2012



La communauté internationale de l'eau est invitée à participer au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau - "Le Temps des Solutions".

Voici comment rejoindre les acteurs du changement à Marseille du 12 au 17 mars 2012 :

- Envoyez votre solution, pour relever les défis mondiaux de l'eau sur la plate-forme :

www.solutionsforwater.org

- Participez à l'un des groupes de travail dont la mission est d'identifier des solutions et de préparer de réels engagements.

Pour cela, 3 étapes à suivre :

- 1 consulter la liste des priorités et des objectifs-cibles sur le site **worldwaterforum6.org**,
 - 2 sélectionner le ou les objectifs-cible(s) en lien avec vos solutions,
 - 3 écrire au coordinateur par email pour soumettre vos propositions.
- Venez participer aux sessions du Forum en mars. Les inscriptions sont ouvertes.
 - Mais aussi... soumettre un projet à la commission Racines et Citoyenneté pour obtenir la labellisation du Forum, organiser un événement parallèle ou participer à l'exposition sur l'eau.

	JOUR 1 lundi 12 mars	JOUR 2 mardi 13 mars	JOUR 3 mercredi 14 mars	JOUR 4 jeudi 15 mars	JOUR 5 vendredi 16 mars	JOUR 6 samedi 17 mars
08h30 / 10h30		Sessions thématiques et régionales			Journées des engagements	Synthèse & session de clôture
		Tables rondes de haut niveau	Conférence autorités locales et régionales	Conférence autorités locales et régionales Conférence parlementaire		
11h00 / 13h00	Cérémonie d'ouverture	Sessions thématiques et régionales				Cérémonie de clôture
		Tables rondes de haut niveau	Conférence autorités locales et régionales	Conférence autorités locales et régionales Conférence parlementaire		
Déjeuner	Événements parallèles					
14h30 / 16h30	Discours mobilisateurs	Sessions thématiques et régionales			Journées des engagements	Événements majeurs « Racines & Citoyenneté »
		Conférence ministérielle	Dialogues interpolitiques régionaux	Conférence autorités locales et régionales Conférence parlementaire		
17h00 / 19h00		Sessions multi-acteurs et panels de haut niveau				
	Conférence ministérielle	Dialogues interpolitiques régionaux	Conférence autorités locales et régionales Conférence parlementaire			
19h30 / 21h30	Événements majeurs « Racines & Citoyenneté »					

Depuis 1997, les Forums ont permis de rassembler tous les acteurs concernés - au niveau local, régional ou global - autour des grands enjeux de l'eau qui ne peuvent se traiter qu'avec une forte mobilisation sur des objectifs partagés.

En mars prochain, 20.000 participants, 800 intervenants, plus de 140 Pays sont attendus pour plus de 400 heures de sessions d'échanges et plus de 300 conférences.

Le 6^{ème} Forum innove avec :

- une plate-forme de solutions qui perdurera au-delà de 2012,
- une feuille de route pour arriver à des engagements concrets, impliquant les experts et les décideurs de différents secteurs et régions du Monde,
- une nouvelle commission "Racines et Citoyenneté" pour mobiliser la société civile,

- le renforcement du processus politique avec des engagements significatifs des parlementaires et des Autorités locales et régionales du Monde entier.

Les progrès quotidiens du Forum seront synthétisés dans les sessions du soir avec l'ensemble des parties prenantes. La fin de semaine sera le temps des déclarations officielles et des engagements.

Avec l'UNESCO, l'OCDE, l'UNECE et la Commission Européenne, le Réseau International des Organismes de Bassin est co-coordonateur de la Priorité pour l'Action "contribuer à la coopération et à la paix", centrée sur la gestion transfrontalière, de la Condition du Succès "améliorer la bonne Gouvernance" et des sessions européennes sur la Convention de l'Eau et l'application de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau.



Carole Schaal Cornillet

Editeur

6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

Fax : +33 (0)4 95 09 01 41

c.schaal-cornillet@worldwaterforum6.org

www.worldwaterforum6.org

L'UNESCO et le RIOB coordinateurs de la priorité 1.5 : "Contribuer à la Coopération et à la Paix" pour une meilleure Gestion des Bassins Transfrontaliers Marseille - 13 - 15 Mars 2012

Le Comité International du VI^{ème} Forum Mondial de l'Eau, qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012, a désigné l'UNESCO et le RIOB comme coordinateurs de la priorité 1.5 : **"Contribuer grâce à l'eau à la Coopération et à la Paix", qui traitera principalement de la Gestion des Bassins Transfrontaliers.**

Durant le Forum, 100 sessions thématiques, associant tous les acteurs, doivent proposer des solutions concrètes, en permettant de discuter librement de tous les sujets pour atteindre un consensus.

Pour cette priorité 1.5, les partenaires ont décidé lors de leur seconde réunion (Paris, janvier 2011) de concentrer leurs propositions sur les **neuf cibles** suivantes, qui feront chacune l'objet d'une session thématique officielle du mardi 13 au jeudi 15 mars 2012, au Centre des Conférences de Marseille - Parc Chanot :

- ① **Renforcer l'acceptation politique et la mise en œuvre des principes des lois internationales, régionales et locales existantes en matière d'eau au sein de la communauté internationale.**
- ② **Augmenter le nombre de nouveaux accords et améliorer la qualité des accords existants liés aux eaux transfrontalières de surface et/ou souterraines.**
- ③ **Développer ou améliorer les mécanismes de coopération pour une gestion conjointe des aquifères transfrontaliers dans le cadre adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies.**

④ **Accroître le nombre d'Organismes de Bassin ou de Systèmes Aquifères Transfrontaliers capables d'assurer une gestion durable des ressources en eau.**

⑤ **Dans des situations de conflit local et international, développer des solutions pragmatiques aux problèmes liés à l'eau à travers la coopération et le dialogue entre les principaux acteurs.**

⑥ **Créer des mécanismes de financement durable des Organismes Transfrontaliers.**

⑦ **Développer des mécanismes visant à partager et valider les informations et les données au niveau des bassins transfrontaliers.**

⑧ **Augmenter la formation sur la gestion des eaux transfrontalières et la résolution de conflits pour les décideurs politiques, les professionnels expérimentés et les jeunes professionnels des secteurs de l'eau, les journalistes et le grand public.**

⑨ **Elaborer et appuyer des programmes de jumelage entre les Organismes de Bassin, en vue de promouvoir les savoirs et l'échange.**

Une session de synthèse conclura les travaux le 16 mars 2012.

La proposition d'organiser les sessions de la priorité 1.5 sur la Gestion des Bassins Transfrontaliers a été largement diffusée et soumise à la discussion des partenaires qui ont envoyé de nombreuses propositions de solutions.



Le RIOB a organisé ou a participé à plusieurs réunions internationales avec tous les acteurs intéressés, afin de travailler dans le cadre d'une concertation ouverte et fructueuse :

- Forum National des Comités de Bassin brésiliens, Rio de Janeiro, Brésil, du 29 au 31 août 2011 ;
- Conférence Ministérielle des Pays de l'UNECE, Astana, Kazakhstan, du 21 au 23 septembre 2011 ;
- "EURO-RIOB 2011" : pour l'Application de la Directive-Cadre sur l'Eau", Porto, Portugal, du 27 au 30 septembre 2011 ;
- Conférence UN-Water sur la Gestion de l'Eau, Dushanbé, Tadjikistan, du 19 au 20 octobre 2011 ;
- Assemblée Générale du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin, Panama, du 24 au 25 novembre 2011.

DES ÉBAUCHES DE CONCLUSIONS : La gestion par bassin ça marche !

- Des résultats tangibles peuvent être obtenus quand il y a une volonté politique forte ;
- Des progrès significatifs ont été réalisés depuis les années 1990 ;
- La Gestion Intégrée des Ressources en Eau doit être organisée au niveau des bassins locaux, nationaux ou transfrontaliers des fleuves, des lacs et des aquifères ;
- Les fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers doivent faire l'objet d'une attention particulière et être gérés dans la concertation entre Pays riverains ;

- Des cadres juridiques clairs doivent permettre l'application durable de ces principes, qui sera facilitée par la création d'Organismes ou Agences de Bassin ;
- La création et le renforcement de Commissions Internationales ou d'Autorités de Bassins Transfrontaliers facilitent le dialogue, l'échange d'information et la mise en œuvre conjointe des actions nécessaires à une meilleure gestion, anticipant l'avenir et permettant de réguler les conflits potentiels entre les Pays concernés ;
- Les partenaires doivent s'accorder sur "une vision partagée" du bassin, qui se traduit par un Plan de Gestion à moyen et long terme et des Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires ;
- Des mécanismes financiers appropriés doivent être mis en place, sur la base, notamment, de l'application des principes "utilisateur - pollueur - payeur" ;
- Des Systèmes d'Information de Bassin doivent permettre d'assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques et d'en mesurer les résultats ;
- Cette gestion doit s'appuyer sur une forte participation de tous les acteurs du bassin et une implication de leurs représentants, au sein des Comités de Bassin.

**Là où il y a de la volonté,
tout devient possible !**



www.riob.org

www.unesco.org

www.worldwaterforum6.org



Le RIOB autour du Monde

Brésil : Forum National des Comités de Bassin III Pré-ENCOB - 29 - 31 août 2011, Rio de Janeiro



Au Brésil, cette année, c'est à Rio de Janeiro que le REBOB (Réseau Brésilien des Organismes de Bassin) et le Forum National des Comités de Bassin (COB) ont organisé du 29 au 31 août 2011 un événement préparatoire à leur Assemblée Générale Nationale 2011, dont le thème était la Gestion de l'Eau dans les Zones Métropolitaines.

Chaque année, la Réunion Nationale des Comités de Bassin (ENCOB) rassemble en moyenne 1.500 participants de tous les secteurs de la gestion de l'eau du Brésil.

Les différents intervenants de la réunion de Rio ont exposé leurs expériences locales, comme autant de solutions susceptibles d'être reproduite en tenant compte de la diversité des bassins du Brésil.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire du RIOB, a présenté l'organisation de la gestion de l'eau dans la Région Parisienne en France.

www.encob.org

www.riob.org

7^{ème} Conférence Ministérielle "Environnement pour l'Europe" 21 - 23 septembre 2011 - Astana - Kazakhstan

Du 21 au 23 septembre 2011, la 7^{ème} Conférence Ministérielle "Environnement pour l'Europe" a réuni à Astana (Kazakhstan) les Délégations de 53 Pays de toute la Région Paneuro-péenne.

La Conférence a porté sur les enjeux de la protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques, et sur la transition vers une économie verte. Elle était organisée par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) et le Gouvernement du Kazakhstan.

Les principaux accords obtenus ont porté sur :

- l'amélioration de la protection de l'environnement et promotion du développement durable dans la Région de la CEE-ONU,
- l'importance de la participation de la société civile, des femmes, des Organisations Non Gouvernementales à la prise de décisions pour améliorer l'environnement,

- la coopération intersectorielle, dans le cadre de dialogues menés à l'échelle nationale,
- les ressources financières supplémentaires nécessaires pour améliorer le secteur de l'eau,
- le processus continu d'évaluation de l'environnement et le Système Européen d'Informations sur l'Environnement (SEIS),
- l'efficacité énergétique comme un des moyens les plus efficaces pour faire face aux changements climatiques et opérer la transition vers une économie verte,
- la contribution des Centres régionaux pour l'environnement à la promotion de l'économie verte et d'une meilleure Gouvernance environnementale.

Les pays qui ne l'ont pas déjà fait, ont été invités à ratifier la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux,

Le processus préparatoire du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau pour la Région Europe a été présenté à cette occasion.



L'ACTION POUR L'EAU D'ASTANA - (ASTANA WATER ACTION - AWA)

Les Gouvernements et autres acteurs sont invités à s'engager volontairement à mettre en œuvre certaines actions spécifiques, tenant compte de la diversité des situations dans les pays de la Région et s'appuyant sur les analyses fournies par la CEE-ONU sur la "gestion durable de l'eau et des écosystèmes associés".

Les actions présentées comportent des mesures pour une évaluation plus efficace et la protection des écosystèmes aquatiques, pour améliorer la santé humaine liée à la qualité et à la quantité d'eau ; pour adapter la gestion de l'eau aux événements météorologiques

extrêmes et au changement climatique ; pour améliorer la gestion des eaux transfrontalières et pour accroître l'efficacité de l'eau par les différents usagers.

L'initiative encourage les investissements afin de réduire les impacts sur la quantité et la qualité de l'eau, améliorer l'efficacité de l'eau et de l'énergie et prendre en compte les populations vulnérables.

www.unece.org/env/efe/Astana/welcome.html





Les Journées de l'Eau du SIAEAG 2 - 7 octobre 2011 - Guadeloupe - Caraïbe

La Guadeloupe a accueilli du 2 au 7 octobre 2011, dans le cadre des Journées de l'Eau du SIAEAG (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe), deux ateliers préparatoires au Forum Mondial de l'Eau de Marseille :

- **"La gestion locale et politiques de l'eau"**, présidé par MM. André Flajolet, Député, Commissaire au Forum Mondial de l'Eau et Patrick Lavarde, Vice-Président de la Commission du Processus Thématique ;

- **"La gestion de l'eau dans les Régions ultrapériphériques de l'Union Européenne et la coopération avec les pays voisins non-européens"**, présidé par M. Daniel Chomet, Président du Comité de Bassin de la Martinique et animé par MM. Jean-François Donzier, Coordinateur du Processus Régional Europe et Pierre Roussel, Délégué du Ministère français de l'Ecologie au Processus Régional Europe du Forum.



Mme Jeanne Defoie, Directrice de l'Office Départemental de l'Eau de la

Martinique, a présenté le projet de création d'un nouveau "Réseau Iles Bassin" au sein du RIOB.

Conférence Préparatoire RIO+20 9 - 20 octobre 2011 - Douchanbé - Tadjikistan

Les 19 et 20 octobre derniers, s'est tenue à Douchanbé (Tadjikistan), à l'initiative du Gouvernement de la République du Tadjikistan et de "UN-Water", la Conférence **"Vers la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) : la coopération pour l'eau"**.

Près de 140 participants, spécialistes de l'eau et représentants de Gouvernements et d'Institutions Internationales, ont pris part à cette Conférence.

Les travaux étaient axés sur trois points :

- **le renforcement de la coopération et du dialogue pour atteindre les Objectifs du Millénaire,**

- **la présentation des meilleures pratiques de différentes régions du Monde**, en matière de coopération, aux niveaux local, national et régional, pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et l'utilisation efficace des ressources en eau pour le développement et la protection de l'environnement ;

- **la formulation de recommandations** sur les approches et les mécanismes à mettre en œuvre pour une utilisation conjointe des ressources en eau dans les bassins des fleuves, des aquifères et des lacs transfrontaliers.



Les recommandations et la note d'orientation adoptées à l'issue de la Conférence seront présentées dans le programme de la Conférence Rio +20 qui se tiendra du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro.

Une Réunion de Haut-Niveau sera organisée, dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille, pour détailler ce programme.

2013 a été déclarée "Année Internationale de la Coopération pour l'Eau" par les Nations Unies.

Réunion Régionale Préparatoire du 6^{ème} FME pour le Caucase 14 - 15 novembre 2011 - Tbilissi - Géorgie

Les 14 et 15 novembre 2011, la Réunion Régionale Préparatoire du 6^{ème} FME pour le Caucase, s'est tenue à Tbilissi (Géorgie), organisée par le **Centre Régional de l'Environnement pour le Caucase**. Coordinateur du Processus de la Région Europe et Directeur Général de l'Office International de l'Eau, M. Jean-François Donzier a accueilli les participants en rappelant, en particulier dans son discours de bienvenue, l'importance de la

coopération régionale pour assurer la gestion des rivières transfrontalières.

Les participants venaient des trois Pays Caucasiens : Arménie, Azerbaïdjan et la Géorgie. Les discussions ont permis de faire émerger et d'affiner les cibles prioritaires pour la Région du Caucase en matière de gestion de l'eau.

Les participants ont jugé la réunion très productive et très instructive, et sont convenus de faire progresser la coopé-

ration régionale et le dialogue, liés à l'augmentation de la consommation d'eau et aux effets du changement

climatique sur les cycles hydrographiques, pour faire face aux défis futurs.



Les 3^e Rencontres Internationales "Eau et Cinéma" Tournez pour l'eau !



Les Rencontres Internationales "Eau et Cinéma" (RIEC) ont vu le jour à Mexico en 2006.

Elles visent à provoquer la rencontre entre le grand public, les gens du cinéma, les médias autour du thème de la gestion de l'eau.

La prochaine édition des RIEC se tiendra à Marseille durant le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

Pour cette occasion, le Secrétariat International de l'Eau (SIE) a invité les cinéastes, producteurs, acteurs de l'eau, jeunes et tous les citoyens souhaitant s'exprimer sur le thème de l'eau à prendre part à cette compétition. Le thème de ce Forum Mondial de l'Eau est "Le temps des solutions".

Alors quoi de mieux que l'image pour montrer les merveilleuses solutions qui existent, les actions de solidarité locale et internationale qui sont menées à travers le monde, la simple initiative d'un homme, d'une femme, d'un enfant qui a fait la différence ou encore une histoire drôle, afin d'illustrer à quel point l'eau est un enjeu essentiel pour tous les êtres humains et leur environnement ?

L'inscription est ouverte à tous et gratuite. Tous les films qui répondent aux 5 catégories de la compétition peuvent concourir :

- **catégorie "coup de cœur"**, composée de petits films (10 min) réalisés par des jeunes de 11 à 16 ans en collaboration avec des professionnels de l'image ;
- **catégorie "VidéoEau"** composée de clips de moins de 60 secondes réalisés par les 17-30 ans ;
- **les documentaires de type témoignages** (26 min max) réalisés par les organisations de la société civile, des acteurs locaux ...

➤ **les films à vocation scientifique ou pédagogique** (26 min max) ;

➤ **les documentaires réalisés par les professionnels** pour une diffusion en salle ou à la télévision.

Un jury international remettra 15 prix durant une cérémonie spéciale qui aura lieu la veille de l'ouverture du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, le 11 mars 2012.

Un vote du public sur Internet est ouvert pour la catégorie VidéoEau sur Dailymotion :

www.dailymotion.com/contest/vidéo2012.

Les œuvres seront diffusées à "la Maison du Citoyen et de l'Eau" au sein du Forum et des projections publiques, dans des cinémas seront organisées à Marseille et dans la Région (Aix-en-Provence, Barjols, La Ciotat,...), dans d'autres régions de France et dans le Monde avant, pendant et après le Forum.

Un partenariat avec Dailymotion, The-WaterChannel et le pS-Eau, à travers sa base de donnée Pédag'Eau, permettra d'avoir un accès en ligne aux catalogues et à certains des films des RIEC.

Le Secrétariat International de l'Eau (SIE) est une Organisation Internationale Non Gouvernementale créée en 1990. Basé à Montréal, le SIE mène des projets de terrain pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le SIE travaille en partenariat étroit avec des réseaux du monde entier, notamment le Réseau International des Organismes de Bassin.

Maggie White
Secrétaire Générale Associée
SIE
mwhite@sie-isw.org

www.sie-isw.org

www.riec-iwfe.org



INVITATION

La Gestion de Bassin et la Coopération Transfrontalière au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille 12 Sessions organisées les 13, 14 et 15 mars 2012

- **1.5.1** Renforcer l'acceptation politique et la mise en œuvre des principes des lois internationales, régionales et locales existantes en matière d'eau au sein de la communauté internationale.
- **1.5.2** Augmenter le nombre de nouveaux accords et améliorer la qualité des accords existants liés aux eaux transfrontalières de surface et/ou souterraines.
- **1.5.3** Développer ou améliorer les mécanismes de coopération pour une gestion conjointe des aquifères transfrontaliers dans le cadre adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- **1.5.4** Accroître le nombre d'Organismes de Bassin ou de Systèmes Aquifères Transfrontaliers capables d'assurer une gestion durable des ressources en eau.
- **1.5.5** Dans des situations de conflit local et international, développer des solutions pragmatiques aux problèmes liés à l'eau à travers la coopération et le dialogue entre les principaux acteurs.
- **1.5.6** Créer des mécanismes de financement durable des Organismes Transfrontaliers.
- **1.5.7** Développer des mécanismes visant à partager et valider les informations et les données au niveau des Bassins Transfrontaliers.
- **1.5.8** Augmenter la formation sur la gestion des eaux transfrontalières et la résolution de conflits pour les décideurs politiques, les professionnels expérimentés et les jeunes professionnels des secteurs de l'eau, les journalistes et le grand public.
- **1.5.9** Elaborer et appuyer des programmes de jumelage entre les Organismes de Bassin, en vue de promouvoir les savoirs et l'échange.
- **CS1.3** À l'horizon 2021, augmentation de 30 % du nombre de Plans de Gestions de Bassins.
- **SERPT/Eu1** Améliorer la coopération transfrontalière en Europe.
- **SERPT/Eu2** Parvenir à un Bon Etat écologique des Masses d'Eau européennes d'ici 2015.



ONU : Commission Economique pour l'Europe

Le nouvel Etat des Lieux encourage la coopération transfrontalière et montre une amélioration de l'état des eaux partagées Pan-Européennes

"Le Deuxième Etat des Lieux des Rivières, Lacs et Aquifères transfrontaliers" a été présenté lors de la septième Conférence Ministérielle sur l'Environnement pour l'Europe à Astana, au Kazakhstan le 21 Septembre 2011.

Cette publication est la synthèse la plus complète de l'état des eaux transfrontalières dans la région de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

Elle a été réalisée sous les auspices de la Convention sur la Protection et l'Utilisation des Cours d'Eau Transfrontaliers et des Lacs Internationaux (Convention sur l'Eau - Helsinki 1992), en étroite coopération avec les Administrations de l'eau et de l'environnement de 50 pays et avec la participation de plus de 250 experts.

Le processus préparatoire a impliqué la collecte de données à l'aide de fiches

techniques, l'organisation de cinq ateliers sous-régionaux d'échange et la coopération entre les pays riverains.

Les Commissions de Bassin ont également joué un rôle clé dans la production des informations.

Ce deuxième Etat des Lieux concerne plus de 140 fleuves, 25 lacs et environ 200 aquifères transfrontaliers, 25 sites Ramsar et autres zones humides d'importance transfrontalière. Il présente une analyse générale des ressources en eau, les facteurs de pression, l'état de la quantité et de la qualité, les impacts transfrontaliers, ainsi que des réponses et les tendances futures de gestion.

Il montre que l'état des eaux transfrontalières s'améliore dans de nombreuses parties de la région Pan-Européenne grâce aux efforts déployés pour protéger les eaux et l'environnement.

Le Lac Peipsi en Estonie



Cependant, les ressources en eau transfrontalières subissent encore beaucoup de stress d'origines diverses, notamment : les mauvaises pratiques de gestion, la pollution (agriculture, rejets d'eaux usées, etc.), la surexploitation, des pratiques de production et de consommation non durables, les modifications hydro-morphologiques, l'insuffisance des investissements en infrastructures et la faible efficacité de l'utilisation de l'eau. La concurrence - et dans certains cas des conflits - entre différents usages dans différents pays riverains est un défi à relever. Les impacts du changement climatique devraient encore aggraver les problèmes.

Dans la région, l'Etat des Lieux montre qu'une meilleure gouvernance de l'eau et de l'environnement, des politiques rationnelles de gestion des terres et, **surtout, l'intégration des politiques sectorielles sont plus que jamais nécessaires pour que les améliorations dans la gestion de l'eau ne soient pas compromises par des politiques dans d'autres secteurs.**

Ce deuxième Etat des Lieux fournit des informations pertinentes et il est un stimulus pour les Gouvernements, les Organismes de Bassin, les Organisations Internationales et Non Gouvernementales pour prendre des mesures pour améliorer l'état des eaux transfrontalières et des écosystèmes associés.

Le rapport complet et le résumé sont disponibles en anglais et en russe sur :

www.unece.org/index.php?id=26343&L=0

Annukka Lipponen

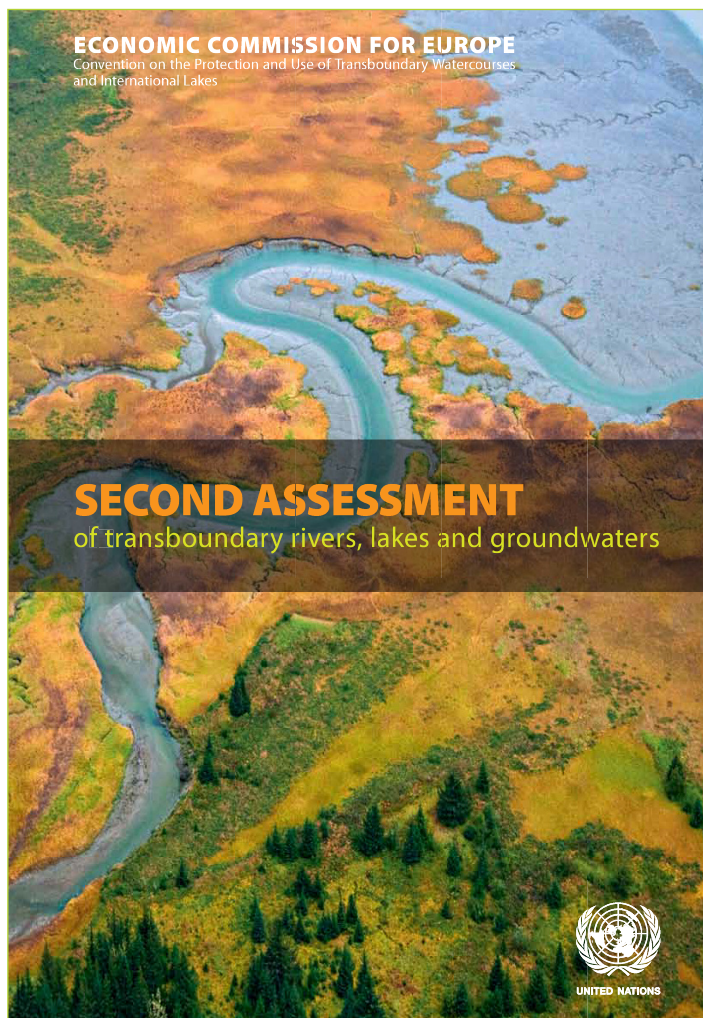
Coordonnateur de l'Etat des Lieux, CEE-ONU
annukka.lipponen@unece.org

Pour plus d'informations :

www.unece.org



UNECE



www.riob.org

**Toutes les informations
sont disponibles
sur le Web**



www.riob.org



Un programme de formation sur la restauration des fleuves



"L'Académie du RIOB" (Réseau International des Organismes de Bassin) et le CIREF (Centre Ibérique pour la Restauration des Fleuves), en coordination avec l'"ECRR" (European Center for River Restoration - Centre Européen pour la Restauration des Fleuves), unissent leurs forces pour proposer aux gestionnaires de bassin, à des consultants et des étudiants universitaires un programme de formation à distance en espagnol sur la restauration des fleuves.

Pour l'"ECRR" et le CIREF, il existe une vision commune de la Restauration des Fleuves, qui doit cibler la restauration globale des écosystèmes dans leur entier. La connaissance de la dynamique des fleuves est un élément clé pour comprendre la capacité des écosystèmes fluviaux et des cours d'eau à s'autogérer, et leur capacité à répondre aux

changements de l'environnement (changement climatique, par exemple).

La dynamique des fleuves peut être utilisée comme processus central de la restauration afin de récupérer des écosystèmes auto-entretenus.

Entre 1998 et 2005, l'Europe a subi plus de 100 inondations majeures.

Les mesures de prévention des dommages causés par ces inondations doivent être fondées sur une mise en œuvre intégrée, sur une planification correcte du territoire qui contribue à la récupération des valeurs naturelles des écosystèmes fluviaux et à la restauration des plaines inondables naturelles, ce qui permettra de recréer une absorption naturelle des crues.

L'amélioration des connaissances sur les liens entre l'hydrologie, la géomorphologie et l'écologie le long des corridors fluviaux a influencé la gestion actuelle des fleuves.

La Restauration des Fleuves est un outil efficace pour mettre en œuvre les directives européennes, et principalement la Directive-Cadre sur l'Eau, qui peut servir en Europe, mais aussi dans le reste du Monde, afin de redonner aux fleuves des états plus naturels après des années de dégradation de l'environnement.

La législation existante offre de nouvelles opportunités de mettre en œuvre des mesures de restauration des fleuves.

Le programme général de la formation est constitué de sessions de courte durée dans lesquelles tous les aspects liés à la restauration des fleuves seront ciblés, avec l'objectif d'offrir aux stagiaires la possibilité d'acquérir les connaissances nécessaires à un travail de bonne qualité dans leurs emplois liés à la restauration des fleuves.

L'objectif est de donner aux techniciens de la restauration des fleuves les clés pour comprendre comment utiliser l'ap-

proche écologique pour atteindre le bon état écologique de leurs écosystèmes fluviaux et de leurs masses d'eau, et de lutter contre les inondations.

Le programme est constitué de 9 formations de 4-5 sessions chacune, qui auront lieu le vendredi de 16h00 à 18h00 heures (heure d'Europe centrale).

Tous les cours se termineront sur une session de conclusion et une table ronde avec tous les professeurs pour discuter des sujets les plus intéressants, et répondre aux questions des participants. Un certificat sera délivré à la fin de chaque cours.

La formation à distance est un excellent moyen pour faciliter l'apprentissage à un faible coût, évitant les pertes de temps et d'argent normalement consacrés au déplacement et à l'hébergement, sans affecter la qualité des cours offerts.

Pour assister aux cours, les stagiaires ont seulement besoin d'un ordinateur connecté à internet et d'un microphone. Les logiciels utilisés dans les cours sont faciles d'emploi et leur maniement sera expliqué dans la première séance de chaque cours.

CIREF
info@cirefluvial.com

www.cirefluvial.com



"ICWRE" :

Conférence Internationale sur les Ressources en Eau et l'Environnement

L'Institut Global pour l'Eau, l'Environnement et la Santé (GIWEH) et le Centre International de Télédétection et SIG ont organisé la "Conférence Internationale ICWRE", qui s'est tenue à Marrakech, Maroc, du 20 au 24 novembre 2011.

Les thèmes de la Conférence ont été :

- ◆ Technologies de l'Eau et de l'Environnement ;
- ◆ Sécurité de l'Eau et de l'Environnement et diplomatie ;
- ◆ Environnement et gestion de l'eau (aspects multidisciplinaires) ;

- ◆ La géomatique, la télédétection et la technologie SIG pour la gestion de l'eau et de l'environnement ;
- ◆ Changement climatique et réchauffement global.



Dr. Nidal Salim

Directeur du GIWEH, Institut Global pour l'Eau, l'Environnement et la Santé
Fax : +41 (0) 22 740 00 11
info@giweh.ch

www.giweh.ch

http://en.icwre.com

Conférence internationale sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Gestion de l'eau dans un monde en mutation : retours d'expériences et perspectives innovantes - 12-13 octobre 2011 - Dresde - Allemagne

La gestion durable de l'eau est une question clé pour le développement futur des sociétés.

Toutefois, les pratiques actuelles sont loin de remplir cet objectif.

Le concept de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été largement accepté comme moyen efficace de relever les défis.

Le Ministère fédéral allemand de l'Éducation et de la Recherche (BMBF) finance des projets visant à développer des outils adaptatifs et transférables sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

L'objectif de la conférence, organisée par le Centre Helmholtz de Recherche

Environnementale - UFZ, Magdeburg, Allemagne, a été de présenter les résultats scientifiques et expériences pratiques de la mise en œuvre de la GIRE, afin de discuter des retours d'expériences et d'explorer des perspectives innovantes.

Les thèmes de la conférence ont été les suivants :

- Les ressources en eau dans un monde en mutation,
- Les technologies et leur mise en œuvre,
- Les indicateurs et le monitoring avancé,
- Les systèmes d'information et d'aide à la décision pour une meilleure gestion des connaissances,

- Le renforcement des capacités,
- La gouvernance de l'eau : les acteurs et les institutions,
- La gestion des eaux souterraines,
- Les aspects économiques de la GIRE.

Dr. Ralf B. Ibisch

Centre Helmholtz de Recherche Environnementale - UFZ
Département d'analyse et de gestion des écosystèmes aquatiques (ASAM)
Fax : +49 391 810 9699
ralf.ibisch@ufz.de

www.ufz.de

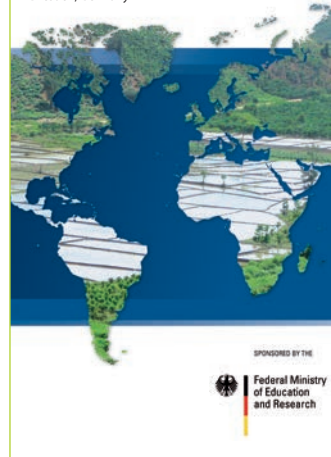
www.bmbf.iwrm2011.de



International Conference on Integrated Water Resources Management

Management of Water in a Changing World: Lessons learnt and Innovative Perspectives

12-13 October 2011
Dresden, Germany



Agence Française de Développement

Capitaliser les expériences des Organismes de Bassins Transfrontaliers

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) transfrontalières, par une gouvernance appropriée et des investissements planifiés à l'échelle du bassin, est la clef d'une utilisation durable et d'une préservation des ressources naturelles. Par le partage équilibré des ressources et des bénéfices induits, elle facilite la prévention des conflits entre les usages et entre les États.

Les Organismes de Bassins transfrontaliers constituent des cadres privilégiés pour la gestion des ressources en eau au-delà des frontières nationales.

De tels Organismes ont été créés, il y a plusieurs décennies par exemple, dans les bassins des Fleuves Sénégal (OMVS) ou encore Niger (ABN) et plus récem-

ment sur le Mékong (MRC), le Congo (CICOS) et la Volta (ABV). Un Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE), dont l'une des tâches est de favoriser la gestion de l'eau par bassin, a été créé au sein de la Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2004.

La coopération française appuie ces institutions à travers divers projets, ainsi que par le détachement d'assistants techniques spécialisés dans la GIRE.

Sur la période 2011-2013, l'Agence Française de Développement a demandé à l'Office International de l'Eau de piloter un projet visant, par un partage d'expérience et un renforcement des capacités, à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des activités des institu-

tions bénéficiaires (ABN, ABV, CCRE, CICOS, OMVS, MRC) en matière de GIRE par bassin, en accompagnement de l'assistance technique en poste auprès de celles-ci.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- ◆ Capitalisation des expériences pertinentes de chacun et appropriation des meilleures pratiques par les autres institutions ;
- ◆ Accompagnement et coordination des assistants techniques français en poste auprès des institutions ;
- ◆ Amélioration de la vision stratégique de leurs activités par les institutions bénéficiaires ;

- ◆ Organisation d'un benchmarking, en particulier sur les thèmes suivants :

- Gouvernance ;
- Recherche d'un financement autonome et durable ;
- Planification stratégique et mise en œuvre des actions ;
- Optimisation du monitoring.

www.afd.fr



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT



Le Mékong



Sélection des projets prioritaires de grandes infrastructures hydrauliques

En Afrique de l'Ouest, il est nécessaire de développer des grands projets d'infrastructures hydrauliques qui permettent le développement de l'irrigation, de l'énergie et améliorent globalement le niveau de vie des populations.

De tels projets concernent souvent plusieurs pays et contribuent à l'intégration régionale s'ils sont conduits dans un cadre de concertation à travers les Organismes de Bassins Transfrontaliers, selon les normes environnementales et sociales internationalement reconnues.

Le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a organisé un Dialogue sur les grands projets d'infrastructures dans le secteur de l'eau.

Le but est de contribuer à un développement harmonieux de l'Afrique de l'Ouest et à l'intégration régionale.

Dans ce cadre, le CCRE a confié à l'Office International de l'Eau (OIEau), Secrétaire du RIOB, en 2009 l'évaluation des mécanismes utilisés par les Organismes de Gestion des Ressources en Eau, avec l'analyse de trois barrages existants ou en cours de construction : Bui (Bassin de la Volta), Manantali (Sénégal) et Kandadji (Niger).

Parallèlement, un Panel d'experts a produit des recommandations de bonnes pratiques pour le développement d'infrastructures hydrauliques durables en Afrique de l'Ouest.

A la demande du CCRE, l'OIEau a établi, lors d'une seconde phase, réalisée en 2011, **une liste de projets de grands ouvrages hydrauliques prioritaires**, car ayant un impact significatif sur l'intégration régionale. La sélection a été opérée à partir d'un outil d'analyse multicritères conçu par l'OIEau.

Cinq critères, relatifs au caractère transfrontalier des projets d'ouvrages, à l'intégration économique, à la sécurité alimentaire, à la production hydro-électrique et aux impacts environnementaux et sociaux, ont été utilisés pour l'analyse.

Huit ouvrages ont ainsi été sélectionnés : Adjarala (Bassin du Mono), Boureya (Sénégal), Digan (Gambie), Fomi (Niger), Kaleta (Konkouré), Noubiel (Volta), Saltinho (Koliba-Corubal) et Sambangalou (Gambie).

Les choix d'ouvrages prioritaires ainsi que les recommandations du Panel d'experts ont été validés lors d'un atelier régional réunissant en juillet 2011 les quinze pays de la CEDEAO et les Organismes de Bassins Transfrontaliers d'Afrique de l'Ouest.

L'atelier a recommandé la mise en œuvre pour chacun des ouvrages sélectionnés de mécanismes institutionnels et financiers spécifiques pour le partage des coûts et des bénéfices entre les pays concernés.

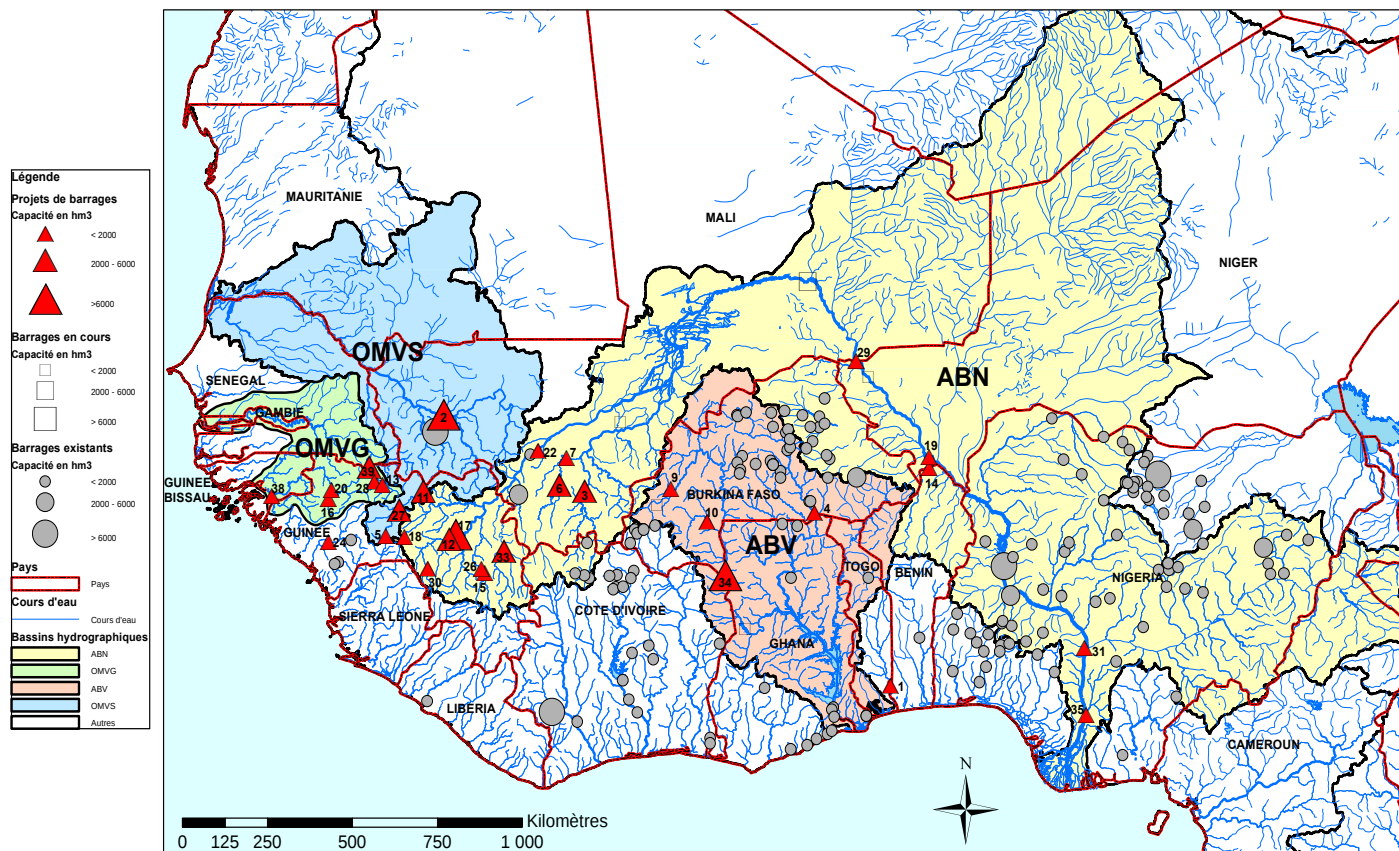
Innocent Ouedraogo

CCRE/CEDEAO Ouagadougou
ino@ecowas.int

www.ecowas.int



Grands barrages en Afrique de l'Ouest





Dialogue sur les grands barrages en Afrique de l'Ouest : l'UICN appuie la société civile dans le processus de la CEDEAO



Barrage Manantali au Mali

Les grands barrages ont apporté des bénéfices importants en Afrique de l'Ouest et sont susceptibles d'en fournir plus encore à l'avenir, en particulier en matière d'électricité, d'approvisionnement en eau des populations urbaines et rurales, et d'agriculture. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des écosystèmes et des populations qui en dépendent.

Les processus de mise en œuvre des grands ouvrages hydrauliques requièrent la concertation entre les parties prenantes.

Le dialogue sur les grands projets d'infrastructures dans le domaine de l'eau

en Afrique de l'Ouest, initié par le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a permis d'identifier les bonnes pratiques et des recommandations qui ont été partagées et ajustées avec les Etats, les Organismes de Bassin et la société civile, et qui permettront d'élaborer une Directive-Cadre à l'échelle de la région.

Le rôle de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans ce projet s'inscrit dans la vision de la Commission Mondiale des Barrages (CMB).

Il est d'ouvrir les débats aux acteurs de la société civile, et en particulier aux représentants des populations locales et usagers de la ressource, trop souvent oubliés lors des consultations. Par son action, l'UICN cherche à promouvoir la gestion écologiquement durable et socialement équitable des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest dans un contexte de changement climatique spécifique à la région.

Plusieurs actions conduites dans ce cadre peuvent être citées :

- un site Internet largement consulté, avec des documents et des expériences : www.dialoguebarrages.org ;
- l'animation d'un forum électronique, autour de quatre thèmes sur la problématique des grands barrages en Afrique de l'Ouest ;
- une étude sur les politiques, les mécanismes de prise de décision et de dialogue à l'international ;

- des recommandations de la société civile des cinq Bassins fluviaux majeurs d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Niger, Volta, Gambie, Mano River) formulées dans le but de participer activement au dialogue et défendre ses intérêts dans les espaces multi-acteurs qui leur sont ouverts ;
- un film documentaire pour illustrer le dialogue et diffuser les grands thèmes de recommandations le plus largement possible.

Jérôme Koundouno

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO)

Jerome.koundouno@iucn.org

www.dialoguebarrages.org

www.iucn.org



"PIDA" et eaux transfrontalières

Vers des barrages aux bénéfices partagés en Afrique

Le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) est une initiative conjointe de la Commission de l'Union Africaine, du Secrétariat du NEPAD et de la Banque Africaine de Développement. Son objectif est de favoriser l'intégration régionale en Afrique à travers le développement des infrastructures à caractère régional et continental.

Le "PIDA" concerne les infrastructures à venir, un Plan d'Action Prioritaire étant établi à l'horizon 2020.

Il couvre quatre secteurs : l'énergie, le transport, les technologies de l'information et de la communication et les eaux transfrontalières.

C'est la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) qui finance la composante Eaux Transfrontalières. La définition du Cadre stratégique et du Programme de développement du "PIDA" a été confiée à un consortium mené par SOFRECO, qui a associé un expert de l'OIEau, Secrétaire du RIOB, pour réaliser la phase de priorisation des grands projets d'infrastructures hydrauliques à caractère transfrontalier.

La sélection de ces projets s'effectue à l'échelle des grands Bassins Transfrontaliers de surface (Lac Tchad, Congo, Gambie, Niger, Nil, Okavango, Orange-Senqu, Sénégal, Volta, Zambèze) et souterrains (Système Aquifère

Nubien, Système Aquifère du Sahara Septentrional, Système Aquifère des lullemeden).

Divers critères économiques, environnementaux et sociaux, techniques et institutionnels sont utilisés pour la priorisation.

Les Commissions Economiques Régionales, comme la CEDEAO, et les Organismes de Bassins Transfrontaliers joueront un rôle important dans la mise en œuvre des projets qui seront retenus.

Cette mise en œuvre ira de pair avec un renforcement évolutif des capacités institutionnelles des Organismes.

Francis Bougaire

Banque Africaine de Développement
f.bougaire@afdb.org

www.afdb.org



African Union
Commission





Congo-Oubangui-Sangha

Etiage centennal du Fleuve Congo

La baisse des eaux du Congo a atteint cette année un niveau inhabituel qui n'a son pareil que celui observé en juillet 1905. En juillet 2011, des bancs de sable et des rochers sont visibles sur plusieurs kilomètres le long du fleuve entre Kinshasa et Brazzaville. Du côté de Brazzaville, l'eau a quitté son lit, paralysant le 2^{ème} point d'accostage des bateaux. Du côté de Kinshasa, la baisse de productivité du Barrage d'Inga en énergie électrique serait due à cette décrue du fleuve.

Ce constat a été confirmé par le résultat de deux campagnes de jaugeage réalisées par la CICOS en juillet 2011.

A bord d'un bateau équipé d'un "Acoustic Doppler Current Profiler (ADCP)", la Régie des Voies Fluviales (RVF) de Kinshasa et le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (SCEVN) de

Brazzaville ont effectué plusieurs opérations de jaugeage entre les deux rives sur la section Brazzaville/Kinshasa et à la section de Maluku située à 45 km en amont.

Cette situation est provoquée par un déficit prolongé de précipitations sur l'ensemble des sous-bassins du Congo.

L'analyse des paramètres climatiques au plan régional devra amener les experts à confirmer ou infirmer la thèse selon laquelle le déficit des précipitations enregistré est dû au phénomène de la Niña.

Cet étiage du Congo vient conforter la CICOS dans sa volonté de renforcer la coopération entre les services techniques des pays du Bassin pour un meilleur suivi des ressources en eau.

Coopération entre deux grands Bassins africains (CICOS - CBLT)



La Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) appartiennent à la même région de l'Afrique Centrale.

M. Simon SAKIBEDÉ, le Secrétaire Général de la CICOS, a reçu à Kinshasa le 12 juillet 2011 son homologue, M. Sanusi Imran Abdoulaye, Secrétaire Exécutif de la CBLT pour relancer la coopération entre leurs deux Institutions.

Le Lac Tchad subit depuis plus de trois décennies un assèchement sévère. Sa superficie est passée de 25.000 km² en 1970 à 2.500 Km² en 2000.

Le Bassin du Congo, considéré comme le deuxième réservoir d'eau douce du monde avec une superficie de 3.822.000 Km² n'est pas non plus épargné par la variation climatique avec comme conséquence, des étiages récurrents qui menacent le transport fluvial inter-état dans la sous-région. L'Oubangui, l'un de ses principaux affluents, a vu sa navigabilité décroître de 12 mois à 6 mois en moins de 20 ans.

Pour faire face aux conséquences environnementales et aux menaces que fait peser l'assèchement du Lac Tchad sur la survie des populations de la sous-région, les pays de la CBLT ont pensé, il y a plusieurs années, au transfert

d'une partie des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad.

Engagé dans les études depuis plusieurs années, ce projet constitue le point d'achoppement entre les deux Commissions sœurs, qui depuis 2006, ont décidé de se rapprocher à travers un mémorandum d'entente visant à assurer un suivi conjoint de cette épineuse question.

Conscients des enjeux, les responsables de la CICOS et de la CBLT, après avoir échangé sur le niveau d'avancement des études, ont renouvelé leur engagement de coopération.

La principale innovation porte sur la mise en place d'un Comité Paritaire conjoint de Pilotage entre les deux Institutions pour le suivi du projet.

Avant de se quitter, ils ont réitéré leur engagement à maintenir et à consolider les échanges d'expériences en organisant des actions d'intérêt commun concernant les aspects hydrologiques, écologiques, environnementaux, socio-économiques et institutionnels.

Aboubakar Halilou
CICOS
abouhalilou@yahoo.fr

www.cicos.info

Baisse du niveau d'eau au port fluvial de Brazzaville



Suivi hydrologique et SDAGE du Bassin du Congo

La Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), l'Office International de l'Eau (OIEau), les services hydrologiques des 4 Etats-Membres de la CICOS, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et Solidarité Eau Europe (SEE) ont obtenu un financement de la **Facilité Européenne pour l'Eau**, permettant le renforcement des capacités pour le suivi hydrologique ainsi que l'**élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin du Congo**.

L'OIEau, Secrétaire du RIOB, dispensera les formations avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le SEE.

Les activités de suivi hydrologique s'effectueront dans le cadre du projet Congo-HYCOS, en collaboration avec

l'Organisation Météorologique Mondiale, le Centre de Recherches Hydrologiques du Cameroun, la Direction de la Météorologie Nationale de Centrafrique, le Groupe de Recherche en Sciences Exactes et Naturelles du Congo et la Régie des Voies Fluviales de la République Démocratique du Congo.

S'agissant du SDAGE, l'expérience française s'appuiera sur celle du Bassin Rhin-Meuse et la participation des populations sera accompagnée par SEE et Eau Vive. Le projet est cofinancé par les coopérations françaises (FFEM) et allemande (GIZ).

Simon Sakibédé
CICOS
cicos_inst@yahoo.fr



www.oieau.org

Autorité du Bassin de la Volta

Le plan stratégique 2010-2014

L'Autorité du Bassin de la Volta (VBA) a été créé en 2007 avec le mandat de promouvoir une concertation permanente et un aménagement durable de l'eau et des ressources connexes dans le Bassin de la Volta, qui est partagé par six Pays Ouest-Africains - Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo.

Reconnaissant le rôle important des différents partenaires du Bassin pour une gestion durable des ressources en eau, ainsi que la nécessité pour la nouvelle Autorité de renforcer ses capacités et d'opérer de manière efficace, **un plan stratégique 2010-2014 a été approuvé par le Conseil des Ministres en décembre 2009.**

Il est destiné à permettre à la "VBA" et à ses partenaires de concentrer leurs efforts sur les priorités de développement du Bassin de la Volta, tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

Le plan stratégique comporte cinq objectifs stratégiques :

1 Renforcement des politiques, de la législation et du cadre institutionnel :

- Elaboration d'une législation en matière de gouvernance de l'eau dans le Bassin de la Volta.

2 Base de connaissances du Bassin de la Volta :

- Meilleure connaissance de l'état des ressources en eau et de l'environnement ;
- Mise en place de mécanismes de gestion et de partage des données.

3 Coordination, planification et gestion :

- Connaissance et coordination des projets ;
- Lancement d'un plan de gestion du Bassin.

4 Communication et renforcement des capacités pour tous les acteurs :

- Compréhension du fonctionnement du Bassin de la Volta grâce à la communication et la diffusion de l'information.

5 Des opérations efficaces et durables :

- Mise en œuvre du Plan Stratégique ;
- Mobilisation des ressources financières et de partenariats pour appuyer le mandat de la VBA ;
- Elaboration des procédures administratives et modalisation des ressources humaines pour appuyer la mise en œuvre des activités.

La Facilité Européenne pour l'Eau a approuvé une subvention de 350.000 € pour le projet de renforcement des capacités de la "VBA" pour permettre la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan Stratégique 2010-2014.

Charles A. Biney

Directeur Exécutif
Autorité du Bassin de la Volta
Fax : + 226 50376486
cbiney@gmail.com

www.abv-volta.org



La Volta



Le Bassin de la Volta



acp-eu
Facilité pour l'Eau

Renforcement de l'Autorité du Bassin de la Volta

L'Autorité du Bassin de la Volta, l'Office International de l'Eau et le Réseau International des Organismes de Bassin vont mettre en œuvre dès la fin 2011 un projet de 3 ans aux côtés des experts des Agences de l'Eau Seine-Normandie et Adour-Garonne.

Ce projet, d'une durée de 40 mois et un budget global de 518.000 €, est financé par la Facilité Eau de l'Union Européenne, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Agence Française de Développement.

Ses objectifs sont d'améliorer la gouvernance de l'eau, la gestion régionale des ressources et le développement durable dans le Bassin de la Volta, partagé par six Pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo).

Les activités permettront de renforcer les capacités :

- du **"Forum des Parties prenantes au Développement du Bassin"**, Organe consultatif de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) ; ce Forum est constitué de représentants des différentes catégories d'usagers de l'eau, de

la société civile et des collectivités décentralisées de chaque portion nationale du Bassin, ainsi que des représentants des structures focales nationales, entités gouvernementales des six Etats-Membres ;

- du **"Comité des Experts"**, organe exécutif de l'ABV, constitué de représentants des Etats-Membres de l'Autorité,
- de la **"Direction Exécutive"**, premier Organe exécutif de l'ABV mis en place en septembre 2006.

Ces activités s'inscriront également dans le cadre du processus d'élaboration et d'approbation de deux outils essentiels :

- la **Charte de l'Eau** : elle sera l'épine dorsale politique et juridique de l'ABV pour l'amélioration de la gouvernance de l'eau ;
- le **Plan Directeur de Développement et de Gestion Durable des Ressources en Eau du Bassin de la Volta** : outil de planification régionale et de définition d'actions.

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Fleuve Sénégal



La zone du Bassin Versant du Fleuve Sénégal (Source : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal)

La Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, réunis au sein de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), ont décidé d'engager, sur financement de l'Union Européenne, de l'AFD et de la Banque Mondiale, l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fleuve (SDAGE), en vue de définir des orientations fondamentales et un programme d'actions précis, pour donner un cadre cohérent aux actions de développement, tout en protégeant les ressources en eau et les milieux. L'horizon de réflexion a été fixé à 2025.

L'objectif poursuivi par l'OMVS est d'instaurer **une vision globale du développement du Bassin du Fleuve Sénégal**, intégrant, pour la première fois de manière aussi marquée, les différents objectifs sectoriels - parfois

antagonistes - que sont l'hydroélectricité, la navigation, le développement de l'eau potable et de l'assainissement, le transport, le développement rural, l'exploitation minière et l'industrie, en s'appuyant sur une analyse fine des ressources en eau du bassin et des écosystèmes qui en dépendent.

Il faut éviter la surexploitation des milieux et des ressources naturelles, en permettant leur gestion efficace, équitable et durable, tout en permettant un développement des activités humaines dans le bassin.

Le SDAGE se base sur un Etat des Lieux validé en 2009, véritable socle de connaissances partagées entre tous les acteurs, qui s'appuie, d'une part, sur une bibliographie riche d'études commanditées par l'OMVS, les Gouvernements ou des Partenaires Institution-

Le Bakoye, un affluent du Fleuve Sénégal



nels, et, d'autre part, sur les rencontres organisées dans chaque pays avec les acteurs de l'eau et le groupement d'étude mené par la Société du Canal de Provence.

Sept schémas sectoriels, illustrant les politiques d'aménagement du territoire des Etats-Membres de l'OMVS, ont été rédigés et validés en 2010 : ils ont permis de fixer les conditions minimales de gestion des eaux à respecter, tant sur un plan quantitatif que sur l'aspect qualitatif.

Pour adopter un scénario optimal à l'horizon 2025, l'OMVS a mis en œuvre un outil, capable de modéliser l'impact des futurs ouvrages hydrauliques projetés dans le bassin sur la ressource en eau.

Les résultats de ce modèle ont permis de fixer les tendances et d'apprécier les impacts positifs et négatifs des options d'aménagement du bassin, et des choix de consignes de gestion des ouvrages. Ce scénario optimal s'accompagne d'un Programme d'actions articulé en 6 Orientations Fondamentales, d'un coût global de 280 milliards de FCFA pour la période 2011-2025.

Ce scénario d'aménagement, ainsi que le Programme de Mesures, ont été validés en atelier régional en février 2011 par les différentes catégories d'acteurs concernés.

L'OMVS va adopter le SDAGE et le partager sur le plan réglementaire avec ses quatre Etats-Membres.

L'OMVS envisage de décliner le SDAGE dans les différents territoires composant le bassin versant du fleuve, au travers de Schémas Directeurs des sous-bassins versants.

Jean-Marc Philip

Service Aménagement Environnement
Société du Canal de Provence (SCP)
jean-marc.philip@canal-de-provence.com

Tamsir Ndiaye

OMVS
tamsirndiaye@omvs-soe.org

Bilan sanitaire du Bassin du Sénégal

Dans le cadre de la première phase du SDAGE, un bilan de la situation sur les maladies liées à l'eau dans le Bassin du Fleuve Sénégal a été réalisé en 2009. Ce bilan de la situation sanitaire a été réalisé d'après les documents recueillis à l'issue d'une recherche bibliographique.

L'objectif est de rapporter les principaux résultats concernant, d'une part, les maladies directement liées à l'eau et les différents programmes de lutte, nationaux ou régionaux, qui s'y réfèrent dans la zone concernée, et, d'autre part, les maladies à transmission vectorielle ainsi que les zoonoses et les différents programmes de lutte, qui s'y rapportent.

Dr Daoud Walid

Médecin Inspecteur de Santé Publique
ARS/Direction de la Santé Publique
walid.daoud@ars.sante.fr



Le Fleuve Sénégal à Saint-Louis



www.omvs.org

La base de connaissances des Bassins du Cubango-Okavango

Quelles sont les informations dont les Organismes de Bassin ont besoin pour appuyer leurs délibérations et leur prise de décision conjointe ? Comment font-ils pour mieux assurer l'accès à cette information ?

En 1994, les Gouvernements de l'Angola, du Botswana et de la Namibie ont convenu que le Bassin du Cubango-Okavango - qui s'étend sur 1000 km du plateau angolais à une plaine alluviale dans la Région sèche du Kalahari au Botswana - devait être géré conjointement par les trois Etats riverains.

Ils ont également convenu que la bonne gestion du bassin nécessitait une solide base de connaissances pour soutenir une vraie prise de décision transfrontalière.

L'accord sur la création de la Commission Permanente du Bassin de l'Okavango (OKACOM), signé cette année-là, a permis d'engager un processus de collecte des données, qui a abouti en 2011 à l'Analyse Diagnostic Transfrontalière du Cubango-Okavango (Cubango-Okavango Transboundary Diagnostic Analysis - TDA) et au Programme d'Action Stratégique (PAS).

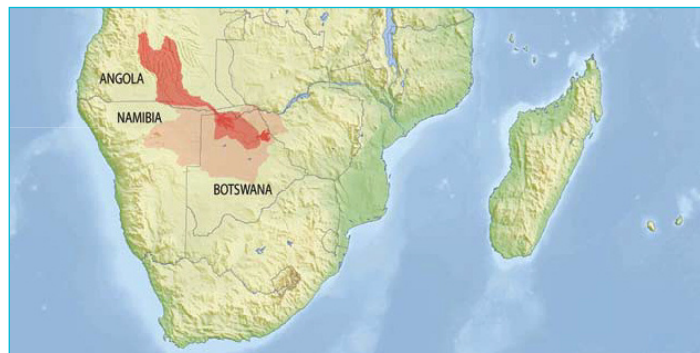
Dans un processus parallèle, l'OKACOM a également développé des mécanismes de partage des informations, afin de s'assurer que le cycle de collecte des connaissances sur le bassin soit soutenu et inclusif.

Pour la première fois, la région possède sa propre base de connaissances sur le bassin et l'utilise pour planifier l'utilisation conjointe des ressources du fleuve.

Soutenu par le Fonds des Nations Unies pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF), l'OKACOM a initié une série d'études sur les conditions environnementales et sociales du fleuve dans les trois pays, couvrant des sujets allant de l'écologie - le rôle des oiseaux et des macroinvertébrés, par exemple - à des activités de développement économique, tels que les impacts potentiels de l'agriculture irriguée et des Centrales Hydroélectriques. Cette première série d'études, qui s'est achevée en 1998, a permis à l'OKACOM de réviser sa compréhension des nécessités.

59 études ont été ensuite effectuées par des équipes de chercheurs des trois pays et de la région, encadrées et informées grâce à une Analyse des Flux Intégrés (AFI). L'AFI permet aux décideurs d'utiliser des scénarios pour élaborer progressivement ce qu'ils pensent être un espace de développement acceptable pour leur fleuve.

L'OKACOM a analysé ces études pour développer son Analyse Diagnostic Transfrontalière (ADT), qui décrit le système fluvial tel qu'il est, et a utilisé ensuite trois scénarios possibles d'utilisation des eaux afin d'expliquer les avantages et les inconvénients des dif-



férentes voies de développement que les trois pays pourraient suivre.

En parallèle, l'OKACOM a réalisé une série de consultations publiques dans les trois pays pour découvrir les questions relatives au bassin qui étaient d'un grand intérêt pour les personnes et organisations qui y vivent et y travaillent.

Par exemple, en Namibie, on a pensé qu'il fallait examiner de plus près les forts niveaux de pauvreté dans les zones adjacentes au bassin, et, au Botswana, que la lutte contre les espèces envahissantes était une préoccupation majeure. Les questions en Angola concernaient notamment les conflits entre les populations réinstallées et la faune sauvage.

L'OKACOM, en comparant les résultats de ces consultations aux questions soulevées dans l'ADT, a élaboré le PAS - un Plan pour les interventions de gestion et de conservation qui guideront les travaux de l'OKACOM et permettront de s'assurer qu'elles répondent de façon pertinente aux besoins des trois pays.

L'expérience de l'OKACOM a montré la nécessité de s'assurer que les connaissances nouvellement acquises seraient diffusées aussi largement que possible dans les pays et que les pays, eux-mêmes, réaliseraient un suivi local et un travail de recherche pour permettre l'application et l'extension de la base de connaissances.

L'OKACOM a signé en 2010 son protocole d'échange de données hydrologiques, engageant les Etats riverains à recueillir les données nécessaires et à collaborer entre eux pour leur utilisation et leur analyse. Le projet de politique d'accès à l'information de l'OKACOM a été élaboré en 2011, visant à assurer la pleine participation des parties intéressées dans la gestion et la planification du bassin.

Les travaux ne sont jamais terminés : il a fallu 17 années pour mettre en place un Organisme de Bassin chargé de la planification et de la gestion du Bassin Cubango-Okavango. Tous s'accordent, cependant, à dire que la persistance apporte la récompense d'un environnement plus favorable : un réseau de chercheurs régionaux engagés, une meilleure compréhension des préoccupations de ses voisins dans le bassin et la fierté de mieux gérer les ressources de la région sont la preuve vivante que l'engagement de l'OKACOM dans la coopération et le consensus en valait la peine.

Monica Morrison

Expert en Communications et Information

Secrétariat de l'OKACOM

Commission Permanente du Bassin de l'Okavango

Fax : 267-680-0024

monica@okacom.org

www.okacom.org

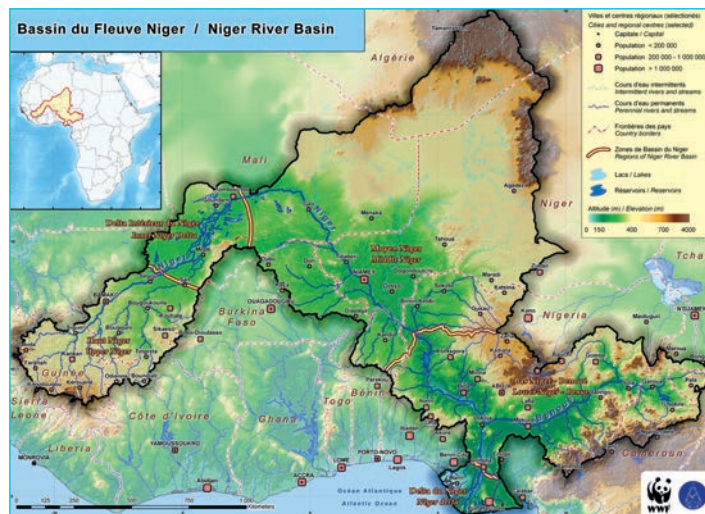


L'Okavango

Afrique

Autorité du Bassin du Niger (ABN)

**Des données fiables en temps réel :
une condition pour la prévision des débits du Niger**



Grâce au soutien financier de l'Union Européenne et de la France, l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) a mis au point en 2010, en collaboration avec la Société ISL Ingénierie, le "Système Informatique de Prévision hydrologique" (SIP) sur le Bassin du Fleuve Niger.

Cet outil permet de prévoir les débits sur une quarantaine de stations hydrologiques soigneusement identifiées dans le réseau hydrométrique du Bassin du Niger qui en compte plus de cent cinquante.

Il permet de réaliser des prévisions des inondations souvent dommageables notamment dans les zones urbaines, de planifier les campagnes d'irrigation et d'assurer une gestion optimisée et coordonnée des barrages actuels et futurs dans le bassin.

L'architecture de l'outil est modulaire et permet aux prévisionnistes d'accéder aisément à l'information relative à chaque modèle exploité par le système et donne la possibilité de faire évoluer les modèles gérés par l'outil au fur et à mesure de la capitalisation de la connaissance sur l'hydrologie.

La possibilité d'attacher à chaque station plusieurs modèles de prévision permet un fonctionnement en mode dégradé en cas de non réception de données ou d'erreurs dans l'information reçue.

Deux experts de l'ABN, formés à l'utilisation de l'outil, ont commencé l'élaboration de prévisions depuis juin 2011 pour la Station de Niamey au Niger à partir des données fournies par les Stations amont de Alcongui et Garbé Kourou au Niger, Ansongo au Mali, Liptougou et Koriziéna au Burkina Faso.

Cependant, les fréquentes pannes des Plate-formes de Collecte de Données (PCD) qui transmettent l'information par satellite et/ou la difficulté d'accéder par téléphone portable aux observateurs de terrain constituent encore une difficulté. La non mise à jour des courbes d'étalonnage des stations insuffisamment jaugées peut par ailleurs affecter la fiabilité des résultats de la prévision.

Quel que soit le degré d'automatisme mis en place, la présence permanente d'un observateur issu de la communauté locale reste essentielle pour la

transmission de l'information et pour la protection des installations.

Le Secrétariat Exécutif de l'ABN interpelle les décideurs des Pays-Membres et les gestionnaires du réseau de collecte de données, sur la nécessité d'une maintenance préventive, sur la sensibilisation des populations vivant à proximité des équipements et sur le respect de procédures strictes et rapides de transmission des informations.

Il faut que le Secrétariat Exécutif et les Pays-Membres de l'ABN garantissent la pérennisation du suivi hydrologique.

Robert Dessouassi

Responsable de l'Observatoire du Bassin du Niger (ABN)

Soungalo Kone & Bachir Alkaly

Experts prévisionnistes (ABN)

Arnau de Bonviller & Nicolas Van-Hecke

ISL Ingénierie
debonviller@isl.fr

www.abn.ne



L'Observatoire du Bassin du Niger

L'Observatoire du Bassin du Niger est un organe du Secrétariat Exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), mis en place en 2004 lors de la réforme Institutionnelle de l'ABN.

L'Observatoire, directement rattaché au Secrétaire Exécutif, a pour missions essentielles de suivre l'évolution du bassin dans ses dimensions hydrologique, environnementale et socio-économique, de produire de l'information périodique sur le développement du bassin à travers l'analyse des données recueillies et de

mettre en œuvre un dispositif de diffusion des informations.

Le projet d'Appui à la mise en place d'un Observatoire de l'Environnement du Bassin du Fleuve Niger a été financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) pour un montant de 1,2 millions d'Euros. Ce projet démarré fin 2005 a pris fin en décembre 2010.

Le FFEM a confié à l'OIEau, Secrétaire du RIOB, la réalisation de l'évaluation finale du projet.

Le Niger



IGAD-HYCOS

Une meilleure gestion des ressources en eau dans la Corne de l'Afrique



En raison du manque d'information hydrologique adéquate, de nombreux plans d'aménagement des ressources en eau n'ont pu être conçus de manière optimale.

Il est urgent de renforcer les capacités de gestion des ressources en eau et des terres afin de répondre aux besoins de la population en croissance rapide.

L'un des principaux facteurs perpétuant la mauvaise gestion des ressources en eau, est le manque de capacités suffisantes des pays pour présenter des informations correctes et appropriées sous une forme qui soit compréhensible par les décideurs et les politiques.

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), en collaboration avec l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), a développé le projet d'Observatoire du Cycle Hydrologique de l'IGAD (IGAD-HYCOS).

Il couvrira le Burundi, Djibouti, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Somalie, le Sud-Soudan, le Soudan et l'Ouganda.

Le projet "IGAD-HYCOS" est conçu pour améliorer la coopération régionale et la collaboration dans la collecte, l'analyse, la diffusion et l'échange de données et d'informations hydrologiques et hydro-météorologiques pour l'évaluation, la surveillance et la gestion des ressources en eau.

Le projet vise à fournir des infrastructures appropriées pour l'observation hydrologique et la coopération régionale. Le projet est conçu pour doter la Région de l'IGAD d'un système d'information hydrologique qui alimentera un système d'information régional sur l'eau, et aidera les pays participants à développer leurs capacités nationales de gestion de l'eau.

Le projet "IGAD-HYCOS" est un volet du "Inland Water Resources Management Programme (INWRMP)" pour lequel le Secrétariat de l'IGAD et la Commission Européenne ont signé un accord en mars 2010, d'un montant de 14 M €, sur lesquels 4,8 M € ont été affectés à l'IGAD-HYCOS.

L'IGAD a retenu l'OMM comme Agence d'exécution du projet.

La phase préparatoire de l'IGAD-HYCOS comprendra des consultations approfondies, dans tous les pays, auprès des acteurs concernés afin d'identifier leurs besoins ainsi que ceux de l'INWRMP. A la demande de la Communauté Est Africaine (EAC), le projet a été étendu pour couvrir le Burundi et le Rwanda.

Afin de démarrer le projet et de mobiliser tous les acteurs, un atelier sur les interactions des parties prenantes a été organisé à Nairobi, au Kenya, du 24 au 26 novembre 2011. Il a permis aux participants d'assister à une présentation détaillée de l'INWRMP et du programme WHYCOS, et de s'entendre sur les domaines spécifiques de leur implication dans le processus de mise en œuvre.

Mohamed Mahmoud Tawfik
Directeur du Projet - IGAD-HYCOS
mtawfik6446@hotmail.com
mtawfik@wmo.int

www.wmo.int

Programme Eau, Climat et Développement (WACDEP)

Développer la sécurité de l'eau et la résilience au changement climatique

L'adaptation aux effets du changement climatique sur l'eau devient une préoccupation partout dans le monde.

En Afrique, cette question est abordée notamment à travers le Programme Eau, Climat et Développement (WACDEP) élaboré en 2010 par AMCOW et le GWP. Pour s'assurer que les pays auront bien les capacités pour intégrer la résilience au climat et la sécurité de l'eau dans leur planification du développement et pour développer des stratégies d'investissement nécessaires, **les partenaires ont mis sur pied le projet de "Cadre pour la sécurité de l'eau et le développement de la résilience au climat"**.

Conduit par HR Wallingford, ce projet associe l'Office International de l'Eau, Secrétaire du RIOB, en particulier pour ce qui a trait à l'adaptation au niveau des Bassins Transfrontaliers.

Les résultats du projet constitueront un ensemble de références pour les pays en développement pour mettre en place les plans d'adaptation nécessaires et pour développer les investissements "sans regrets" qui s'avèrent indispensables sur le Continent Africain et les stratégies de financement pour les actions à conduire.

Le "WACDEP" produira :

- un Document Technique pour la définition d'un cadre stratégique sur le développement de la sécurité de l'eau et de la résilience au climat ;
- un cadre stratégique qui éclairera sur comment développer des actions d'adaptation et prendre des décisions politiques dans les Pays Africains ;
- des notes brèves pour les décideurs politiques, en particulier sur les investissements "sans regrets" ;

- une stratégie de développement des capacités et un plan de mise en œuvre.

Les résultats sont attendus pour le printemps 2012.

Nigel Walmsley
HR Wallingford
N.Walmsley@hrwallingford.com

www.gwp.org/fr/WACDEP





Bassin du Fleuve Nyong



Le Fleuve Nyong

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant permet d'établir des objectifs de qualité et de concilier les usages pour l'ensemble du territoire d'un cours d'eau et de ses affluents.

Le Fleuve Nyong et son Bassin Versant au sud du Cameroun constituent un système écologique et socio-économique complexe, caractérisé par une

multiplicité des modes d'utilisation des ressources naturelles (eau potable, pêche, exploitation forestière, et agriculture, transport fluvial, matériaux de construction et tourisme) et une multiplicité de structures de gouvernance concernées à la confluence des territoires et des activités (institutions nationales, région et département, collectivités territoriales décentrali-

sées, institutions privées, communautés locales, associations professionnelles et environnementales).

La surexploitation des ressources naturelles génère des incertitudes croissantes (diminution des stocks halieutiques, eutrophisation du Fleuve Nyong, risques sanitaires, etc.) et met en péril la diversité biologique et le maintien des fonctions socio-économiques du Nyong et de son Bassin Versant.

L'étude de l'Université de Dschang a pour objectif de permettre un développement harmonieux des communautés dans une perspective de développement durable.

Plus spécifiquement, l'étude vise à :

- Actualiser l'état des ressources en eau du Bassin Versant et leur évolution dans l'espace et dans le temps ;

- Analyser l'interdépendance des acteurs et des usages multiples ;
- Examiner les fonctions du Fleuve Nyong et proposer des systèmes de financement appropriés, sur la base de l'application du principe "utilisateur-pollueur-payeur" ou de paiement des services éco-systémiques ;
- Evaluer et adapter le contexte institutionnel et législatif national, régional et local de façon à favoriser l'atteinte des objectifs.

Norbert F. Tchouaffe Tchadje

Université de Dschang, Cameroun
ntchoua@gmail.com

www.univ-dschang.org

Niger



"REPASE-TINKISSO/DABOLA" :

Restauration des Ecosystèmes et Paiement pour Services Environnementaux

En avril 2009, l'UICN, les Autorités Guinéennes, les Institutions de coopération au développement intervenant en Haute-Guinée et des organisations locales se sont entendues sur les principes directeurs pour la mise en œuvre d'un projet de restauration des écosystèmes du Haut-Bassin du Fleuve Niger.

L'initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion Environnementale (Poverty Reduction and Environmental Management Initiative-PREMI) est le cadre régional dans lequel s'inscrit le projet de l'UICN.

A travers ce programme, l'UICN cherche à renforcer les capacités de la région, à démontrer l'importance de la prise en compte de la valeur des biens et services des écosystèmes dans les plans de développement régionaux, les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et d'adaptation au changement climatique dans le but d'améliorer la création de richesse et la croissance économique.

Le projet de Restauration des Ecosystèmes et de PAiement pour Services Environnementaux (REPASE) dans le Bassin de la Rivière Tinkisso, affluent du Fleuve Niger, financé par l'ASDI (Agence Suédoise pour le Développement International), vise à l'amélioration durable du cadre de vie des popu-

lations de ce bassin au travers d'une approche éco-systémique de gestion et d'exploitation durable des ressources naturelles et d'adaptation aux effets du changement climatique global.

Il repose sur le Paiement des Services Environnementaux (PSE).

Le financement par le PSE cherche à inciter la gestion durable des ressources naturelles en établissant une relation bénéficiaires-fournisseurs à travers laquelle les valeurs environnementales peuvent être formellement et convenablement reconnues.

Ainsi la mise à disposition des parties prenantes, en aval et en amont du Barrage de Tinkisso, des informations relatives aux incitations économiques pour une meilleure valorisation des services environnementaux contribuera

à la préservation de ces services au bénéfice des populations locales.

L'objectif général du projet "REPASE" est de promouvoir la gestion intégrée du Bassin Versant de la Rivière Tinkisso à travers l'approche éco-systémique pour minimiser les effets du changement climatique global et accroître les bénéfices des communautés vivant en amont, en aval de la rivière dans le bassin d'alimentation du barrage.

Abdoulaye Camara

Coordinateur Adjoint du projet REPASE
Email : asguihydro@yahoo.fr
Abdoulaye.CAMARA@iucn.org

www.iucn.org



Kenya



Utilisation des ressources en eau comme un bien économique

L'Autorité de Gestion des Ressources en Eau du Kenya (WRMA) a mis en application le principe de Dublin, qui reconnaît l'eau comme un bien économique : l'Autorité a légalisé les redevances sur l'utilisation de l'eau, instaurées dans la Réglementation de la Gestion des Ressources en Eau (WRM) de 2007. **Le prix de l'eau brute est d'environ 5 dollars américains pour 1000 m³ en fonction de l'utilisation et de la quantité prélevée.**

Le Programme de Réforme du Secteur de l'Eau (WSRP) de la Coopération Internationale Allemande (GIZ) a appuyé la "WRMA" dans la mise en place d'une gestion opérationnelle des ressources en eau, qui est incorporée dans la Loi sur l'Eau de 2002.

Conformément à la Loi sur l'Eau de 2002, six Institutions semi-autonomes ont été créées sur les grands Bassins Hydrographiques du Kenya et sont devenues opérationnelles en 2008.

Un accent important est mis par la "WRMA" sur l'utilisation économique de l'eau pour une gestion efficace et autofinancée des ressources en eau.

Le système fonctionne avec la participation des acteurs et des bénéficiaires à travers les Comités Consultatif de Bassin (CAACs) et l'Association des Utilisateurs des Ressources en Eau (WRUA).

L'un des six Bureaux Régionaux de la "WRMA", chargé de la gestion du Fleuve Tana, l'un des principaux fleuves du Kenya, a réussi à instaurer les conditions qui permettent le paiement des redevances sur la consommation d'eau et le contrôle de la qualité des rejets d'effluents en conformité aux normes de qualité de l'eau.

Le Bureau de Gestion du Bassin Versant de la Tana a pris un certain nombre de mesures audacieuses pour minimiser la confrontation avec leurs clients.



A quelques occasions, les services de police ont dû s'assurer que le processus n'était pas détourné et que personne n'en prenait avantage pour s'engager dans des activités illicites.

Cette initiative a permis au processus de s'effectuer en douceur, sans confrontation inutile.

D'autres activités parallèles comprennent le renforcement des capacités des usagers de l'eau afin qu'ils adoptent un comportement responsable et utilisent

les ressources en eau tout en tenant compte de ceux qui vivent en aval et de l'environnement.

La Région de la Tana a été en mesure de collecter 75% de ses revenus potentiels, ce qui est la plus forte proportion parmi les cinq autres régions de la "WRMA".

Stephen Psenjen

GIZ KE

stephen.psenjen@giz.de

www.giz.de

Burkina Faso



Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau du Nakambé

Les Membres du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau du Nakambé ont tenu leur troisième session ordinaire du 1^{er} au 3 septembre 2011 à Ziniaré.

En trois années d'existence, ils ont tenu successivement trois sessions, qui ont porté sur :

l'adoption des textes organiques, la désignation des Membres du Conseil d'Administration de l'Agence, l'examen de l'Etat des Lieux en vue de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE).

Pendant cette troisième session, le Comité de Bassin a adopté le budget et le programme d'activités 2011, les termes de références pour l'élaboration du SDAGE, pour la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE) et pour l'information et la sensibilisation des trois catégories d'usagers de l'eau.

Deux jours ont été consacrés à la formation des Membres sur le Changement Climatique et ses conséquences sur les ressources en eau.

Les participants ont par la suite fait l'inventaire des impacts observés des changements climatiques sur les ressources en eau et identifié les options d'adaptation possibles.

MM. Michel Stein, Directeur de l'Agence française de l'Eau Loire-Bretagne et Alain Bernard de l'Office International de l'Eau, Secrétaire du RIOB, ont participé à une séance de travail dans le cadre du partenariat entre l'Agence de l'Eau du Nakambé et celle de Loire-Bretagne.

Dibi Alfred Millogo

Directeur Général

Agence de l'Eau du Nakambé

dgaenakanbe@gmail.com



Amérique du Nord

Canada - Québec



Secrétariat International de l'Eau

La "Symphonie Grands Lacs - Saint-Laurent"

Le Bassin Versant Grands Lacs - Saint-Laurent s'étend depuis la pointe occidentale du Lac Supérieur jusqu'au golfe du Saint-Laurent sur plus de 3200 km. Il irrigue en partie six Provinces Canadiennes et huit Etats Américains. Outre l'importance écosystémique, géographique, historique, économique et stratégique des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent pour l'Amérique du Nord, ce bassin hydrographique contient près de 20 % des réserves d'eau douce de la planète et fournit de l'eau potable à 40 millions de personnes.

La coordination du projet **"Symphonie Grands Lacs - Saint-Laurent : son eau, sa diversité, sa population et son avenir"** est assumée par le Secrétariat International de l'Eau (SIE) et ses partenaires.

La "Symphonie" c'est :

- Une occasion de valoriser les nombreuses initiatives en cours, d'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau aux échelles locales, régionales et transfrontalières, tout en mettant l'accent sur leur interdépendance.
- Un exercice de vision partagée ayant pour horizon 2035, élaboré par les habitants/riverains, qu'ils soient professionnels, chercheurs, représentants des Premières Nations, acteurs économiques, gens du monde des arts, jeunes ou Elus. Cet exercice permettra une réflexion sur la gestion de l'eau comme un bien commun. Il se fera au travers de consultations locales et régionales, ainsi que par des ateliers, etc.



- Une opportunité de faire appel à la créativité des riverains, pour innover en s'exprimant sur le thème de l'eau par l'image, la musique, la danse, la peinture, la sculpture, la poésie, etc.
- Un concours de production de clip "VidéEau" de moins de 60 secondes pour les jeunes de 17 à 30 ans sur le thème : **"Mon eau, c'est notre eau !"**. Les lauréats participeront à la compétition mondiale des Rencontres Internationales Eau et Cinéma (RIEC).
- La 1^{ère} Assemblée des habitants / riverains des Grands Lacs - Saint-Laurent, dont les travaux se veulent une contribution aux décisions politiques concernant un développement durable et équitable, en plaçant l'humain au cœur du processus, qui sera en février 2012 l'occasion d'un débat grand-public sur le thème "Horizon 2035".

Cette première Assemblée des habitants/riverains des Grands Lacs et du Saint-Laurent, se fera à partir de la mise en commun des consultations, des témoignages et des contributions citoyennes d'expression artistique.

Les résultats du Projet "Symphonie Grands Lacs - Saint-Laurent" seront présentés au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille et à l'Assemblée annuelle de l'Alliance des Maires des Grands Lacs - Saint-Laurent et à d'autres événements autour du Bassin.

Mélissa Lebel

Secrétariat International de l'Eau
Fax : +1 514 849 2822
mlebel@sie-isw.org

www.sie-isw.org



Le Fleuve Saint-Laurent

Un guide destiné au milieu agricole



Au Québec, la Journée Mondiale de l'Eau du 21 mars 2011 a été marquée par la publication d'un **Manuel d'accompagnement pour la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole**.

Édité par la Fondation de la Faune du Québec et l'Union des Producteurs Agricoles (UPA), le Manuel s'appuie sur les connaissances et l'expertise acquises dans 10 projets pilotes, réalisés dans autant de régions du Québec entre 2005 et 2010.

Le Manuel constituera une référence pour tous ceux qui se préoccupent de la qualité des cours d'eau et de la conservation des écosystèmes en milieu agricole.

L'approche par bassin versant connaît un véritable engouement au Québec. En milieu agricole, une cinquantaine de projets ont vu le jour depuis 2005.

Rédigé dans un langage simple et facile d'utilisation, le Manuel présente les différentes étapes nécessaires à la mise en place d'un projet, abordant autant les aspects techniques qu'organisationnels et communicationnels.

Denise Audet

Union des Producteurs Agricoles
denise.audet@upa.qc.ca

www.upa.qc.ca

www.coursdeauagricoles.ca

Amérique du Nord

Canada - Québec



COGESAF



2^{ème} édition Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau des outils pour AGIR

Le Centre Culturel de l'Université de Sherbrooke a accueilli du 23 au 25 octobre 2011 "la 2^{ème} édition du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau - Gestion des eaux pluviales en milieu urbain", une initiative du Conseil de Gouvernance de l'Eau des Bassins Versants de la Rivière Saint-François (COGESAF) en partenariat avec la Ville et l'Université de Sherbrooke.

Cet événement a rassemblé quelques 500 participants issus de disciplines complémentaires. Plus de 60 conférenciers, dont près de la moitié provenant de l'extérieur du Québec, se sont partagés en trois jours la vingtaine d'ateliers.

Pourquoi le thème de "la Gestion des eaux pluviales" ? Selon l'initiateur du projet, M. Jean-Paul Raïche : "Dans un contexte de changement climatique et de nouvelle Directive touchant la conception des réseaux d'égouts, les municipalités feront face à des défis importants en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales."

Ils devront mettre en place les moyens qui permettront de réduire les apports en sédiment et en polluant, de diminuer la contamination des cours d'eau et des milieux naturels par le ruissellement et l'érosion, d'éviter les débordements des réseaux, etc."

La 1^{ère} édition du Rendez-vous international sur la Gestion Intégrée de l'Eau qui a rassemblé en juin 2009, environ 550 personnes venues de plus de 23 Pays, démontre l'efficacité de l'approche du COGESAF et de son imposant réseau de contacts.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet :

www.rv-eau.ca

Nacim Khennache

Coordonnateur du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau
nacim@cogesaf.qc.ca

www.cogesaf.qc.ca



2^{ème} édition du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau

ROBVQ

Projet "Aller-Retour"



Visite sur un des sites du projet FOCUENCAS

En juin dernier s'est déroulée au Costa Rica et au Nicaragua la deuxième édition du Projet "Aller-Retour : vers le partage du savoir citoyen pour la gestion de l'eau". Le programme, coordonné par le Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ), vise à partager l'expérience québécoise en gestion et gouvernance de l'eau et à apprendre des approches retenues à l'international, notamment en matière de participation citoyenne.

La première édition de ce projet a eu lieu en 2010 au Brésil.

La Délégation Québécoise a été reçue au Siège Social du CATIE (Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement) au Costa Rica. Les échanges ont principalement porté sur le projet FOCUENCAS II (Innovation, apprentissage et communication pour la cogestion adaptative des bassins versants). Ce fut aussi l'occasion d'y présenter l'approche québécoise de gouvernance participative. Ensuite la délégation s'est rendue dans le Comté de Matagalpa (Nicaragua), sur un des sites du projet FOCUENCAS.

De toutes ces rencontres, quelques initiatives ont particulièrement retenu l'attention :

- La création par la Municipalité de La Unión (Costa Rica) d'une Ecole de l'Eau et de l'Environnement.

- L'achat par la Municipalité de Matagalpa (Nicaragua) des versants qui entourent la Ville, et la mise en place d'un "bosque de nacimientos" (forêt des nouveaux-nés), afin de limiter l'urbanisation sauvage. A chaque naissance, la Municipalité plante un arbre, et reboise ainsi ce versant !

- La mise en place d'un réseau national de journalistes "environnementaux" (Nicaragua), pour offrir à la population une information de qualité sur ce qu'il se passe en environnement.

Quelles sont les retombées d'un tel projet pour le Québec ? De nombreuses idées et recommandations ! Bien que le contexte ne soit pas du tout le même au Québec et en Amérique Centrale, de nombreux éléments servent de base de réflexion, comme les manières de faire pour impliquer d'avantage la population et les acteurs locaux, ou encore le rôle de l'Organisme de Bassin comme facilitateur de projets (aider les communautés à réaliser leurs projets).

Antoine Verville

Directeur Général Adjoint
ROBVQ
antoine.verville@robvq.qc.ca



www.robvq.qc.ca



Amérique du Nord

CANADA - USA



Conseil Régional des ressources en eau des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent

Au sein du Conseil Régional des Ressources en Eau des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent, les Gouverneurs de l'Illinois, d'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de Pennsylvanie et du Wisconsin, et les Premiers Ministres du Québec et de l'Ontario s'impliquent dans la protection de la plus importante source mondiale d'eau douce.

Les Gouverneurs et les Premiers Ministres ont créé le Conseil Régional le 13 décembre 2005 et ont approuvé **"le Pacte sur les Ressources en Eau du Bassin des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent"**.

Le Pacte montre en détail comment les Etats des Grands Lacs, l'Ontario et le Québec peuvent gérer et protéger le bassin et fournir un cadre pour l'élaboration des Lois pour sa protection dans chaque Etat et Province.

Les objectifs de cet Accord sont :

- Agir ensemble pour protéger, conserver et restaurer les eaux du Bassin des Grands Lacs / Saint-Laurent, car l'actuel manque de certitude scientifique ne doit pas être utilisé comme un prétexte pour différer les mesures visant à protéger l'écosystème du bassin ;
- Faciliter des approches collaboratives de gestion des eaux dans le bassin afin de protéger, conserver, restaurer, améliorer et gérer efficacement les eaux et les ressources naturelles associées du bassin ;
- Promouvoir la coopération entre les Parties en leur fournissant des mécanismes communs et régionaux pour évaluer les propositions de prélèvements d'eau ;
- Créer un mécanisme de coopération en matière de gestion de l'eau qui fournit des outils pour faire face aux futurs défis communs ;
- Renforcer l'autorité des Etats et des Provinces dans le bassin grâce à des dispositions appropriées pour la coopération intergouvernementale et la consultation ;
- Faciliter les échanges de données, renforcer l'information scientifique pour la prise de décisions, et s'engager dans une consultation sur les effets potentiels des prélèvements sur les eaux et les ressources naturelles du bassin ;
- Prévenir les impacts négatifs importants des prélèvements sur l'écosystème du bassin et de ses sous-bassins versants ;
- Promouvoir une approche de gestion adaptative pour la conservation et la gestion des ressources en eau du bassin.

Aux Etats-Unis, le Pacte est entré en vigueur le 8 décembre 2008, après approbation par chacun des huit Parlements des Etats et par le Congrès, et après signature du Président.

Au Canada, l'accord a été approuvé par l'Assemblée Nationale du Québec le 30 novembre 2006, et par le Parlement Provincial de l'Ontario le 4 juin 2007.

Marcel Gaucher

Directeur

Direction des politiques de l'eau
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Fax : 418-644-2003

marcel.gaucher@mddep.gouv.qc.ca

www.mddep.gouv.qc.ca

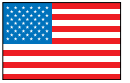
www.glsregionalbody.org

Le Lac Supérieur



Amérique du Nord

USA



Les fleuves aménagés sont-ils durables dans les zones arides ?



Les fleuves aménagés dans les zones arides jouent un rôle important dans l'alimentation de populations en croissance. Chaque continent possède des fleuves qui transportent l'eau sur de longues distances vers des terres fertiles où les précipitations sont rares : c'est le cas par exemple de l'Ebre, du Nil, du Fleuve Jaune, du Murray-Darling et du São Francisco. Au cours du siècle dernier, ces fleuves ont été équipés de grandes infrastructures pour la production d'électricité et le stockage d'eau pour l'agriculture et l'alimentation des villes. Ceci a changé leur hydrologie.

Une étude, réalisée par l'Université du Texas, a utilisé comme exemple le Rio Grande.

L'aménagement des eaux du Rio Grande a commencé il y a moins d'une centaine d'années lorsque le "Bureau of Reclamation" des Etats-Unis a achevé la construction du premier barrage-réservoir moderne au Nouveau Mexique. Plusieurs réservoirs, des canaux de dérivation et des canaux d'irrigation ont été construits depuis.

A l'Ouest du 100^{ème} méridien, l'agriculture irriguée, dépend de deux Fleuves seulement : le Colorado et le Rio Grande. L'eau des deux fleuves est partagée avec le Mexique. Alors que le Colorado marque la frontière sur une courte distance, le Rio Grande, appelé le Rio Bravo au Mexique, fait de même sur plus de 1.000 km.

La variabilité du climat aride du bassin entraîne des risques de sécheresse et d'inondations.

Pour gérer ces risques et répartir l'eau entre les usagers, un ensemble complexe d'agences a été créé. Les Etats du Colorado, du Nouveau Mexique et du Texas se partagent l'eau dans le cadre du Pacte du Rio Grande : Les eaux du Rio Grande sont gérées par le "Bureau of Reclamation" américain à Elephant Butte (projet du Rio Grande), par l'Etat du Nouveau Mexique (du Réservoir d'Elephant Butte à l'État du Texas) et par l'État du Texas (d'El Paso au Golfe du Mexique). Les eaux du Rio Bravo et Rio Conchos sont gérées par la "Comisión Nacional del Agua" (en aval de Juárez). Dans le cadre des traités conclus en 1906 et 1944, la Commission Internationale de l'Eau de la Frontière (IBWC / CILA) est responsable de la répartition des eaux superficielles et de la lutte contre les inondations dans la section binationale du Río Bravo-Rio Grande, d'El Paso-Juarez jusqu'au Golfe du Mexique.

La recherche s'est faite en plusieurs étapes : l'étude des conditions hydrologiques dans la région amont et l'évaluation des conditions dans les régions à fort impact - le Paso del Norte (PDN) et la Basse vallée du Rio Grande (LRGV) - où les populations et les activités économiques sont concentrées. Les résultats de l'analyse des régions amont et de la zone d'impact ont été utilisés pour estimer l'approvisionnement et la demande en eau à venir.

Les composantes clés de l'étude ont comporté : l'identification et l'étude des facteurs de variation critiques, l'intégration des résultats dans un bilan hydrique régional et des conseils stratégiques aux organismes de gestion du bassin.

Trois facteurs physiques, qui doivent être pris en compte dans l'estimation de l'approvisionnement en eau futur, ont été examinés : la variation du climat, les changements climatiques et la sédimentation des réservoirs, **ainsi que trois facteurs sociaux et économiques qui modifient la future demande en eau :** la croissance démographique, les changements dans l'utilisation des terres / le développement économique régional, et une efficacité accrue dans l'utilisation de l'eau. Les évaluations de ce type permettront de jeter les bases pour identifier les stratégies de gestion de l'eau.

Jurgen Schmandt

Université du Texas
jas@harc.edu

Gerald R. North

Université du Texas
g-north@geos.tamu.edu

George H. Ward

gward@mail.utexas.edu

www.utexas.edu



Amérique Latine et Caraïbes

CEPAL

"Lignes directrices des politiques publiques pour le secteur eau potable et assainissement"

Ce document synthétise, sous forme de lignes directrices des politiques publiques pour le secteur eau potable

et assainissement, l'expérience accumulée lors d'activités de recherche et d'assistance technique effectuées dans le cadre du projet **"Compromis, efficacité et équité pour des Services d'Eau Potable et d'Assainissement durables en Amérique latine et aux Caraïbes"**, dont l'objectif a été de renforcer la capacité des Gouvernements des pays de la région à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques efficaces mettant en exergue les compromis, l'efficacité, l'équité et la durabilité.

Les leçons apprises sont regroupées dans les chapitres suivants :

- facteurs exogènes déterminants de la réalisation et de la durabilité de la prestation de services ;
- efficacité des organismes prêteurs ;
- organisation institutionnelle du secteur ;
- structure industrielle ;
- réglementation et contrats ;
- tarifs et subventions ;
- politiques pour la population rurale ;
- nouvelles conditions qu'impose la mondialisation.

Le document a été présenté et débattu lors de la Conférence Régionale de Santiago du Chili, les 15 et 16 mars 2011.

Andrei S. Jouravlev

Chargé des Affaires Économiques
Division des Ressources Naturelles
et Infrastructures
Commission Economique pour l'Amérique
Latine et les Caraïbes (CEPAL)
Andrei.JOURAVLEV@cepal.org

www.cepal.org



NATIONS UNIES

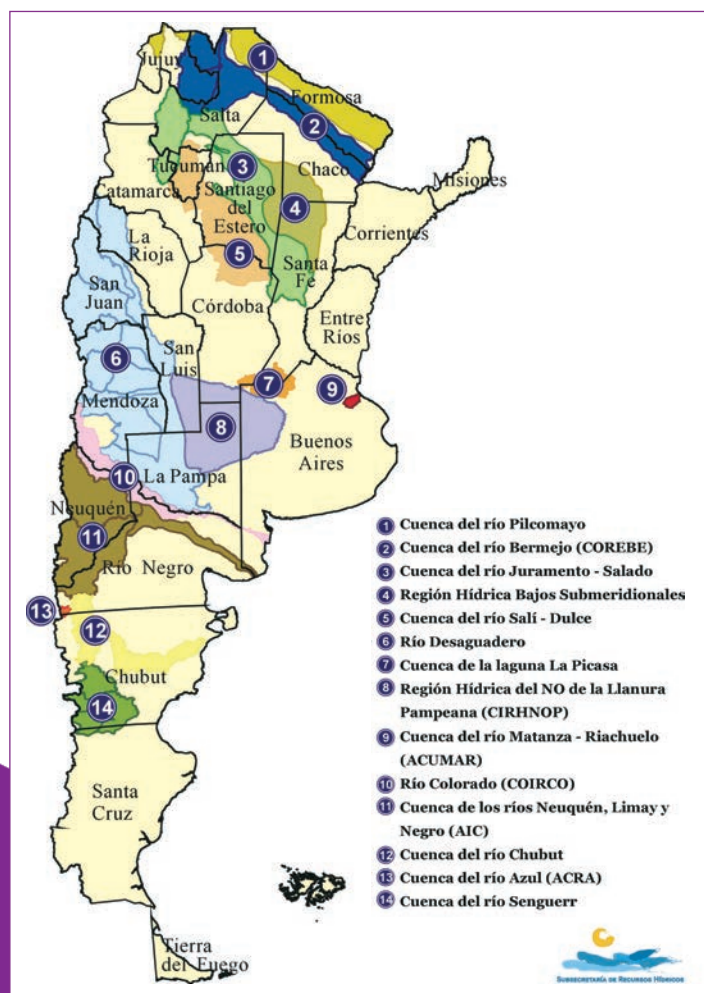
CEPAL



Argentine



Les Comités et les Autorités de Bassin en Argentine



La gestion des ressources en eau par des Organismes de Bassin a été adoptée par la République Argentine et a progressé dans son application depuis les années 1970.

Il existe maintenant quatorze Organismes de Bassin nationaux avec différents types d'organisation à divers degrés de développement. Les Provinces et l'Etat Central participent à ces Organismes depuis 1971.

De même, **plusieurs Provinces ont des Comités inter-juridictionnels des bassins de leurs propres fleuves.**

Du point de vue international, l'Argentine a intégré le Comité Intergouvernemental Coordinateur du Bassin de La Plata (1969), la Commission Binationale pour le Développement du Haut Bassin du Río Bermejo et du Río Grande de Tarija (1995), la Commission Trinationale pour le Développement du Bassin du Río Pilcomayo (1995).

Il faut mentionner que **la dernière réforme constitutionnelle (1994) a chargé les Provinces de la gestion des ressources naturelles.**

En 2003, les Provinces ont élaboré les Principes Directeurs de la Politique sur les Ressources en Eau, et d'autre part, le Conseil Fédéral des Ressources en Eau a été créé la même année, et les Bases du Plan National Fédéral des Ressources en Eau ont été élaborées en 2006 ainsi que sa méthodologie d'application.

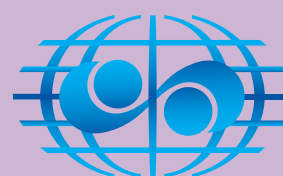
Andrés Rodríguez

Direction Nationale de la Conservation
et la Protection des Ressources en Eau
Sous-secrétariat des Ressources en Eau
androd@minplan.gov.ar

www.hidricosargentina.gov.ar

www.riob.org

**Le site Internet
sur la Gestion par Bassin
dans le Monde !**



www.riob.org

Amérique Latine

Pérou - Bolivie



Préserver le développement du Lac Titicaca

Le Lac Titicaca



Le Lac Titicaca est situé à 3810 mètres d'altitude, c'est la plus grande étendue d'eau du Bassin andin de l'Altiplano Péruvien-Bolivien, avec une superficie totale de 8400 km², une profondeur moyenne de 120 m ; le Bassin a une superficie de 149.000 km² sur le territoire duquel vivent plus de deux millions de personnes.

Depuis les temps anciens, les ressources en eau ont joué un rôle clé en assurant un développement en harmonie avec le monde andin, consti-

tuant la base spirituelle de la culture Tiwanaku, et donc des légendes de Manco Capac et Mama Ocllo, qui ont surgi de ces eaux pour former le grand Empire Inca de Cuzco.

Les Gouvernements du Pérou et de Bolivie ont commencé en 1955 un processus de coopération pour l'utilisation durable des ressources en eau et hydro-biologiques, culminant avec l'adoption et la mise en œuvre du Schéma Directeur Binational, après 41 ans de négociations persévérantes.

Ce Schéma Directeur Binational est l'outil fondamental permettant de créer un système de régulation des eaux du Titicaca pour un développement équitable, d'initier des projets d'irrigation pour une utilisation rationnelle et la préservation, la conservation, l'atténuation des phénomènes extrêmes que sont les inondations et les sécheresses.

L'Autorité Binationale Autonome du Lac Titicaca, de la Rivière Desaguadero, du Lac

Poopó et du Lac Salé Coipasa (ALT - TDPS) a été créée en 1996, avec une pleine autonomie pour promouvoir et mener des actions, des programmes, des projets, et adopter et appliquer les normes d'aménagement, la gestion, le contrôle et la protection des ressources en eau dans le cadre du Schéma Directeur Binational.

En 2006, un Protocole Binational a été formulé pour élargir les travaux de l'ALT aux domaines du développement socio-

économique durable et de la protection de l'environnement, et en conformité avec ces tâches, la récolte de 42.000 m³ de lentilles d'eau a été réalisée dans la Baie Intérieure de Puno au Pérou afin de restaurer l'écosystème et de rétablir la qualité de ses eaux. Alors que dans la Zone frontalière, l'aquaculture s'est développée pour générer une utilisation optimale du milieu aquatique.

Lors de la Réunion Présidentielle de 2010 les Gouvernements du Pérou et de la Bolivie sont convenus de relancer l'ALT, conformément aux nouvelles réalités économiques, environnementales et sociales du système TDPS.

Ing. Carlos Andrade Pareja

Autorité Binationale du Lac Titicaca - ALT

Fax : (00591-2-2431493)

carlosandradepareja@yahoo.com

www.alt-perubolivia.org



Nicaragua



VI^{ème} Forum National des Bassins Hydrographiques

Le Réseau National des Organismes de Bassin du Nicaragua (RENOC) a organisé le VI^{ème} Forum National des Bassins Hydrographiques, les 13 et 14 octobre 2011, à Managua, sur le thème "Gestion de Bassin : Adaptation pour la Vie".

Le **RENOC** a proposé que des acteurs nationaux et locaux partagent leurs expériences sur l'application de la Gestion Intégrée par Bassin pour définir une stratégie pour la gestion des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique.

Ce Forum s'adressait à des techniciens et des producteurs impliqués dans la réhabilitation, la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, aux municipalités, aux entreprises privées et aux services, aux Autorités Nationales, aux Organismes de Coopération et à la société civile en général.

Les Tables Rondes ont porté sur les thématiques suivantes :

- 1 Gestion de Bassin et Gouvernance au niveau local, national et régional,
- 2 Opportunités de faire face aux impacts du changement climatique au niveau du pays,
- 3 Expériences d'aménagement du territoire avec une approche par bassin,
- 4 Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

Dr. Matilde Somarriba Chang

Secrétaire Exécutif du RENOC

matilde.somarriba@una.edu.ni

www.una.edu.ni/renoc



Managua

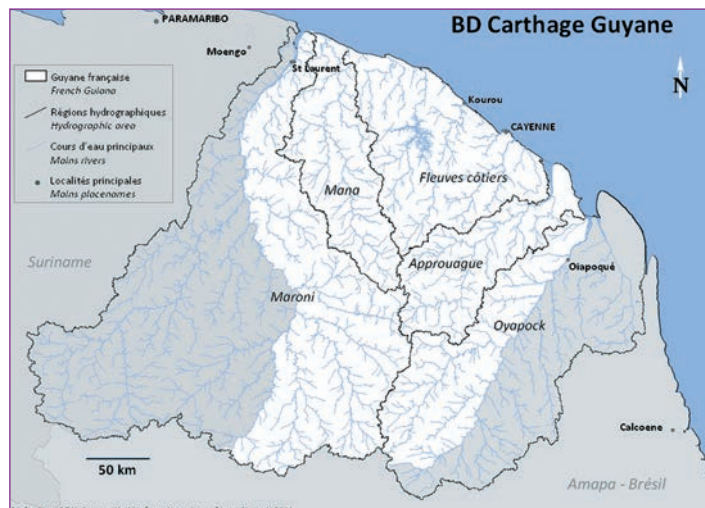


Amérique Latine

Guyane française - Brésil - Suriname



Une cartographie commune pour les Bassins Transfrontaliers de la Guyane



En Amazonie, le territoire est vaste et complexe, le réseau hydrographique très dense s'entremêle au massif forestier.

Jusqu'à présent, très peu de cartographies fines et complètes ont pu y être réalisées à l'échelle des grands bassins.

La Guyane française est située entre deux fleuves transfrontaliers, le Maroni et l'Oyapock, dont les Bassins sont partagés avec le Suriname et l'Etat de l'Amapa au Brésil.

Ces pays sont confrontés aujourd'hui au même défi de construire chacun un référentiel pour la gestion d'une ressource partagée.

Afin de réaliser le référentiel guyanais, la Direction Régionale de l'Environnement de Guyane a développé depuis 2007 un important projet de cartographie comprenant la totalité des fleuves frontaliers.

Elle s'est appuyée sur des techniques déjà éprouvées en milieux tropicaux, en exploitant un modèle numérique d'élévation couplé à des images satellitaires ou aériennes.

L'approche originale vient de l'exploitation de données à haute résolution, des images du satellite français SPOT5, et également de l'association de partenaires surinamais et brésiliens, dont les apports ont enrichi la production.

La Base de Données finale du référentiel guyanais a été validée en juin 2011 et est conforme au modèle national français "BD Carthage®", tout en étant adaptée aux spécificités amazoniennes.



La réalisation de cette cartographie apporte une première connaissance commune à tous les pays du Bassin Transfrontalier Guyanais. Les acteurs devront s'approprier cet outil pour réussir à construire une vision pleinement partagée, pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

Sébastien Linares

Direction de l'Environnement l'Aménagement et du Logement de Guyane (DEAL, anciennement DIREN)

sebastien.linares@developpement-durable.gouv.fr

Dr. Valdenira Ferreira dos Santos

Institut d'Etude et de Recherche de l'Amapa (IEPA)

valdeniraferrera@yahoo.com

www.guyane.pref.gouv.fr/deal

Brésil



Gouvernance de l'assainissement dans les Bassins Versants : l'expérience du projet "Bassin Turvo-Grande"

Ce projet, conçu par l'Institut Trata Brasil, vise à unir les efforts du Comité du Bassin Turvo-Grande et de l'Agence Nationale des Eaux (ANA) pour assainir les rivières du bassin.

La démarche a commencé en 2010 et a le soutien de la Pastorale de l'Enfant et du Secrétariat de l'Assainissement et de l'Energie de l'Etat de São Paulo.

Son objectif général est de promouvoir des services de collecte et de traitement des eaux usées dans toutes les municipalités du bassin et de soutenir le développement de **Plans d'Assainissement Municipaux (PMSB)** et d'encourager la reproduction de ce projet pilote dans d'autres bassins brésiliens. Le Brésil a créé le PMSB en 2007 comme une obligation légale.

Les partenaires du Comité de Bassin ont considéré le bassin comme étant la bonne entité naturelle pour gérer l'assainissement, en réunissant les villes ayant des problèmes communs mais également un potentiel de solution commune.

Le Bassin Turbo/Grande avait la plus mauvaise couverture de collecte et de traitement des eaux usées de l'Etat de São Paulo. Ses 66 Municipalités comptent plus de 1,3 millions d'habitants et partagent la nécessité de réaliser les PMSB comme la première étape pour atteindre l'objectif de traitement de 100% des effluents dans ses "masses d'eau".

Le projet a organisé des ateliers de formation et de communication entre les différents acteurs et les Municipalités et a offert des subventions pour la conception des PMSB.

Les Villes de Catanduva et d'Olimpia, en tête de liste pour avoir la pire couverture de traitement des eaux usées (19% et 0,8%) parmi les Municipalités les plus peuplées du bassin, ont surmonté les difficultés et élaboré leurs plans, démontrant ainsi l'efficacité de la mobilisation.

Les demandes de financement sont adressées au Fonds de l'Etat pour les Ressources en Eau destinées au PMSB dans le bassin.

Ce projet devrait être pris comme référence et reproduit dans d'autres bassins, en contribuant ainsi à la qualité et à la rapidité d'application de la Loi.

Milena Serro

Institut Trata Brasil

milena.serro@tratabrasil.org.br

www.tratabrasil.org.br



Acteurs du Bassin Turvo-Grande participant au Séminaire "Assainissement et Ressources en Eau"

Amérique Latine

Brésil



Création du Parc National de la Costa do Sol



Le nouveau Parc de la Costa do Sol couvre 5.500 hectares autour de la Lagune d'Araruama, dans l'Etat de Rio de Janeiro, et englobe les localités de Saquarema, Araruama, Arraial do Cabo, Cabo Frio, Buzios y Sao Pedro da Aldeia. Il s'agit du premier Parc de l'Etat fragmenté en plusieurs unités protégées dans plusieurs localités différentes, en suivant un modèle déjà utilisé au Canada et dans quelques Pays Européens.

L'idée de la création du Parc a été lancée par le Comité de Bassin des Lacs du São João et par le Consortium Inter-Lacs du São João (CILSJ), en 2007.

Le projet a obtenu un consensus entre les Maires, le Gouvernement d'Etat et le mouvement écologiste.

Ils ont été enthousiasmés par les résultats positifs du processus de récupération de la Lagune d'Araruama, la plus

grande lagune salée du monde, qui avait souffert de l'impact de l'urbanisation de ses berges.

La région reçoit un grand nombre de touristes ; ce qui triple sa population chaque été.

Jusqu'en 2000, l'eau de la Lagune d'Araruama était cristalline. A partir de 2000, la lagune s'est détériorée, les algues ont proliféré et les poissons ont été contaminés.

Plusieurs Stations d'Epuration des eaux usées (EDAR) ont été construites pour résoudre le problème. Mais l'occupation non contrôlée des sols a continué, devenant une menace permanente pour l'écosystème.

La récupération de la Lagune d'Araruama est un exemple unique au Brésil. La création du Parc de la Costa do Sol ne contribue pas par lui-même à la préservation de la lagune mais apporte une nouvelle approche pour la protection de la Forêt Atlantique, dont il ne reste que 10% de la couverture originale.

Le Parc dispose d'un plan unique de gestion, d'une administration avec une équipe et d'un budget propre.

"La stratégie a été de protéger des échantillons de la diversité de l'écosystème de la région, y compris les îles, les plages, les marais, les forêts et les petits étangs, assurant une base naturelle pour la prospérité économique centrée sur le tourisme".

Il est prévu que le parc reçoive une visite annuelle de 700.000 personnes.

Dulce Tupy

Comité de Bacia Lagos São João
dulcetupy@gmail.com

www.lagossaojoao.org.br



RELOB

Assemblée Générale du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin Panama - 24 - 25 novembre 2011



L'Assemblée Générale du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB), s'est tenue à Panama du 24 au 25 novembre 2011, à l'invitation des Autorités Panaméennes.

Mme Lucia Chandeck, Ministre panaméenne de l'Environnement, a été élue à l'unanimité nouvelle Présidente du RELOB, succédant ainsi à M. Edgar Alfonso Bejarano, Directeur Général de la Corporation Autonome du Cundinamarca - Bogota - Colombie, qui a assuré avec brio la présidence depuis les trois dernières années.

Le Secrétariat Technique Permanent du RELOB sera désormais assuré par le Réseau Brésilien des Organismes de Bassin (REBOB),

qui prend le relais du Consortium Intermunicipal Piracicaba-Capivari-Jundiaí - PCJ (Brésil), qui en était chargé avec beaucoup de succès depuis l'Assemblée Générale de Rio de Janeiro.

L'Assemblée a remercié MM. Edgar Alfonso Bejarano et Dalto Favero Brochi, pour le travail qu'ils ont accompli ces trois dernières années.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), s'est félicité des progrès du RELOB en Amérique

Latine et Caraïbes et a présenté "le Pacte Mondial pour une meilleure gestion de bassin" ; il a invité tous les Membres présents à venir le signer solennellement à Marseille le 16 mars 2012, durant le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

Secrétariat Technique du RELOB
relob@relob.org.br

www.agua.org.br

www.ana.gov.br/relob

www.rebob.org.br



Amérique Latine

Brésil



Piracicaba-Capivari-Jundiaí (PCJ)

L'expérience du Consortium racontée dans un livre "O Valor da Água - La valeur de l'eau"

Le Consortium PCJ a publié début 2011 le livre "O Valor da Água - La valeur de l'eau", écrit par les journalistes Liana John et Pyr Marcondes.

L'objectif était de présenter l'expérience de la mise en œuvre de la redevance pour l'utilisation de l'eau dans les Bassins PCJ.

Depuis 2008, les bassins de l'Etat de Minas Gerais ont aussi commencé à contribuer.

Aujourd'hui, les services d'eau et les compagnies des villes des bassins, contribuent avec une redevance de 0,01 R\$ pour le prélèvement d'eau brute, de 0,02 R\$ pour la consommation d'eau brute, de 0,10 R\$ pour le rejet de matières organiques et 0,015 R\$ pour le transfert entre bassins.

Les montants collectés sont utilisés pour l'élaboration de projets et d'ouvrages de récupération, de préservation et d'entretien des rivières de la région.

Le livre "La valeur de l'eau - Premiers résultats de la redevance dans les Bassins PCJ" raconte tout le processus depuis les études jusqu'à la mise en place de la redevance.

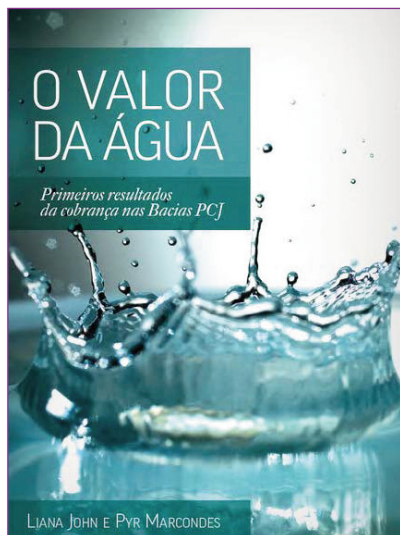
Pour les auteurs, "si l'eau est un droit humain et un bien commun, la tâche de s'en occuper ne peut pas rester entre les mains d'une seule Institution Gouvernementale ou Non Gouvernementale. C'est une tâche qui doit être partagée et suivie par tous, car les bons résultats obtenus bénéficient à tout le monde".

Le livre peut être téléchargé en version portugaise dans son intégralité sur le site du Consortium PCJ, à l'adresse :

www.agua.org.br

Murilo F. de Sant'Anna

Conseiller en communication
Consortium PCJ
murilo@agua.org.br



Coopération technique : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Organisme de Bassin du Piracicaba-Capivari-Jundiaí (PCJ)

Le cadre juridique et institutionnel issu de la Loi 9.433 de janvier 1997 sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Brésil est inspiré des Lois françaises de 1964 et 1992. Les échanges techniques, universitaires et institutionnels entre les deux pays ont joué un rôle important pour son élaboration et sa mise en place.

Le Brésil comporte 27 Etats, d'une diversité climatique, culturelle, économique, sociale très importante et disposant chacun d'une large autonomie sur les plans politique et administratif.

Le cadre institutionnel brésilien, en de nombreux aspects, peut être comparé à celui de l'Union Européenne.

L'Agence de l'Eau française Loire-Bretagne, dans le cadre d'un financement de la coopération décentralisée, s'engage aux côtés du Consortium PCJ - Piracicaba Capivari e Jundiaí et de l'Office International de l'Eau, Secrétaire du RIOB, afin d'aborder, à travers des actions de formation et d'échanges d'expertise, les 3 thèmes prioritaires suivants :

► Comparaison du Système Brésilien de Gestion des Ressources Hydriques et de la DCE

La Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) de 2000 intéresse les experts brésiliens, dans la mesure où elle met en œuvre un processus d'articulation entre différents niveaux de compétence territoriale, faisant écho aux difficultés rencontrées pour l'application de la Loi de 1997 dans le contexte fédéral brésilien.

► La planification des ressources en eau

Les experts mobilisés produiront une évaluation comparative des pratiques dans les deux pays et proposeront des évolutions :

- expérience brésilienne : le Plan National des Ressources en Eau en 2006, l'élaboration de Plans des Ressources en Eaux de plusieurs Etats fédérés, nombreux Plans de Bassins dans diverses régions du pays, à des échelles géographiques très diverses, et avec des caractéristiques très variables sur le plan technique et sur le degré de participation des acteurs de l'eau ou d'un public plus large.
- expérience française : les Schémas Directeurs de Bassin (SDAGE et SAGE) et plus récemment les Plans de Gestion de la DCE.

► Le financement de la gestion des ressources en eau

Les experts mobilisés produiront une évaluation comparative des pratiques, notamment de redevances et d'application des principes "pollueur-payeur" et "usager-payeur" dans les deux pays et proposeront des évolutions.

Les résultats obtenus dans le cadre de ce projet seront présentés lors d'un événement parallèle au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille en 2012.

Alain Bernard

Office International de l'Eau
a.bernard@oieau.fr



www.agua.org.br

Commission du Mékong - MRC



Visite d'étude de la Commission du Mékong en France et en Allemagne

Dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Agence Française du Développement et la Commission du Mékong (MRC), une visite d'étude a été organisée fin octobre en France et en Allemagne, avec l'appui de l'Office International de l'Eau, Secrétaire du RIOB.

Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre du Programme de Gestion d'Informations et de Connaissances dans le domaine de l'Hydrologie (IKMP-Hydrology), a réuni les représentants de la MRC et de chacun de ses Pays-Membres (Cambodge-Laos-Thaïlande-Vietnam).

Les thèmes principaux abordés ont été l'acquisition, le traitement et l'utilisation de données hydrométéorologiques, ainsi que leur usage dans le cadre d'une bonne gouvernance de bassin et en particulier pour une meilleure gestion des risques d'inondation.

Pour répondre au mieux à ces questions, des rencontres ont été organisées avec les Institutions suivantes :

- la Direction Générale de la Prévention des Risques et le SCHAPI, MEDDTL, Paris,
- l'Office International de l'Eau, Paris
- Météo-France, Paris,
- la Commission Internationale pour la Protection du Rhin, Koblenz,
- le Global Runoff Data Centre, Federal Institute of Hydrology, Koblenz,
- l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Metz,
- la Compagnie Nationale du Rhône à Lyon,
- ainsi que des visites sur le terrain dans la Vallée du Rhône.



Vu l'intensité des récentes saisons des pluies dans le Bassin du Mékong, la préoccupation d'une meilleure protection contre les inondations est extrêmement présente dans les pays concernés. Une politique concertée entre les différents pays dans ce

domaine et une coordination au niveau du Bassin du Mékong sont donc à mettre en place rapidement.

Pierre Henry-de-Villeneuve
Office International de l'Eau
p.henry-de-villeneuve@oieau.fr

www.oieau.org

www.mrcmekong.org

Laos



Le Bassin Pilote du Nam Ngum, fer de lance pour le développement de la GIRE au Laos

Un premier plan de gestion du Bassin de Nam Ngum a déjà été étudié sur financement de l'AFD, il y a quelques années.

Le nouveau Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement (MoNRE) vient d'être créé et reprend les prérogatives de l'ancien WREA (Water Resources and Environment Administration).

Afin d'accompagner les réformes en cours pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, les Agences de l'Eau françaises Loire-Bretagne et Rhin-Meuse ont décidé de soutenir un Projet Pilote dans le Bassin du Nam Ngum dans le cadre de leur coopération décentralisée.

L'Office International de l'Eau, Secrétaire du RIOB, en assure la coordination.

Un Séminaire International, organisé les 28 et 29 mars 2011 à Vientiane, avec le soutien financier de l'AFD, a permis de lancer ce projet, avec un excellent niveau de participation.

La Ministre laotienne des Ressources en Eau et de l'Environnement et l'Ambassadeur de France ont co-présidé la première partie du Séminaire, démontrant la volonté politique locale et enrichissant les débats de leurs éclairages.

La contribution des Agences de l'Eau françaises permet ainsi de poursuivre et d'approfondir les travaux déjà menés sur ce bassin.

L'enjeu est la mise en place des mécanismes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) inscrits dans la nouvelle législation laotienne.

En pratique il conviendra de renforcer les capacités du Secrétariat du Comité de Bassin de la Rivière Nam Ngum (NNRBCS), du MoNRE, des Provinces et des Districts, afin qu'ils puissent préparer et mettre en œuvre de façon participative un Plan de Gestion durable des ressources en eau pour le Bassin Hydrographique Pilote du Nam Ngum.

Chanthanet BOUALAPHA
Directeur Général du Comité de Bassin du Fleuve Nam Ngum
chanthanet@gmail.com

www.wrea.gov.la





Accord de coopération franco-chinoise dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau pour le Bassin Pilote du Fleuve Hai

L'accès à l'eau est devenu l'une des préoccupations majeures de la Chine. Elle ne possède en effet que 7 % des ressources en eau de la planète pour un cinquième de la population mondiale.

La localisation de ces ressources est par ailleurs inégale : abondante dans le Sud, elle manque dans l'Ouest et le Nord. Enfin, la qualité de l'eau est menacée par la pollution issue des rejets industriels, urbains et agricoles.

Afin de faire face à ces défis, la Chine mène d'importants travaux d'infrastructures et modernise ses modes de gestion de l'eau.

Le Gouvernement chinois développe dans ce cadre de nombreuses coopérations internationales, notamment avec l'Union Européenne et ses Etats-Membres.

Un accord a été signé le 21 décembre 2009 entre le Ministère chinois des Ressources en Eau et le Ministère français chargé de l'Ecologie et du Développement Durable, pour développer des coopérations dans des domaines d'intérêt commun de la Gestion Intégrée et la Protection des Ressources en Eau.

Dans le cadre de cet accord, et suite à plusieurs missions d'exploration conduites, de part et d'autre, tant en Chine qu'en France tout au long de l'année 2010, le Bassin du Fleuve Hai, qui s'étend sur 318.000 km² et couvre 4 Provinces (Hebei, Shanxi, Henan, Mongolie intérieure) et deux grandes Municipalités (Pékin et Tianjin), a été retenu pour y conduire un Projet Pilote de coopération entre les deux pays.

La réalisation de ce projet de coopération et d'assistance technique entre 2011-2014 visera les objectifs suivants :

- Apprendre mutuellement et échanger sur les expériences des deux pays en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau par bassins,
- Echanger sur la politique et les mesures de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques, ainsi que sur l'application de mécanismes "pollueur-payeur",
- Développer des mécanismes adaptés de contrôle et de réduction des prélèvements d'eau et des rejets polluants des Municipalités et des industriels du Bassin du

Haihe (autorisations, contrôles, normes, règlements, comptages, analyses, technologies propres et économes en eau, traitements des rejets, recherche de fuites, monitoring des prélèvements et des rejets, mécanismes financiers d'incitation...).

Il s'agit en particulier de tester l'application en Chine de certains mécanismes de gestion de bassin et de lutte contre la pollution des eaux mis en pratique en France depuis la Loi de 1964, ayant créé les Agences de l'Eau.

Les partenaires du projet sont, pour la partie Chinoise, la Commission de Conservation des Eaux de la Rivière Hai (sous tutelle du MWR), ainsi que les Bureaux des Eaux de la Municipalité de Tianjin et de la Province de Hebei, et, pour la partie française, l'Ambassade de France en Chine, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), l'Institution Interdépartementale des Grands Lacs de Seine et l'Office International de l'Eau, Secrétaire du RIOB, qui assurera la coordination technique du projet.

L'ensemble de ces partenaires ont signé le protocole d'accord du projet le 04 juillet 2011 à Pékin, en présence du Vice-Ministre chinois des Ressources en Eau et de l'Ambassadeur de France en Chine, à l'occasion d'une première mission de reconnaissance du bassin pilote et d'une formation qui a réuni 65 responsables chinois du bassin sur le rôle des Agences de l'Eau et des Collectivités Locales françaises et les outils de gestion de l'eau utilisés en France.

Phases de l'accord de coopération

Le projet se déroulera en deux phases :

- Une première phase de coopération permettra de mieux connaître des deux côtés le fonctionnement des Institutions de bassin et les procédures et moyens qu'elles mettent en œuvre en France et en Chine,
- une deuxième phase, durant laquelle pourraient être expérimentées sur un des sous bassins de la Rivière Hai certaines méthodes françaises dont la pertinence aurait été identifiée en première phase.

Un Programme pluriannuel d'actions concrètes sera établi conjointement à l'issue de la première phase en Mars 2012, afin de retenir le sous-bassin pilote, préciser des besoins d'expertises et de formation, de définir un calendrier de réalisation réaliste sur deux à trois ans et de chiffrer les coûts de la coopération pour les deux parties.

Un avenant sera signé à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau de Marseille en Mars 2012.



Signature du protocole d'accord du projet le 04 juillet 2011 à Pékin

Chine



Vers la création d'une "Plate-forme de l'Eau" entre la Chine et l'Union Européenne



Le 4^{ème} Forum du Yangtsé s'est tenu à Nanjing les 18 et 19 avril 2011.

A cette occasion s'est tenue la première Conférence Chine-Europe sur une "Plate-forme de l'Eau" le 17 avril, visant à mettre en place un cadre de

dialogue, d'échange des meilleures pratiques et de collaboration.

La Plate-forme de l'eau facilitera une approche technique ciblée et efficace des échanges bilatéraux d'expériences et de meilleures pratiques.

Cette initiative s'inscrit dans la ligne du Programme de Gestion de Bassin Chine-Union Européenne (EU-China River Basin Management Program - RBMP) lancé en Janvier 2007.

Ainsi, depuis 2007, un grand nombre d'experts de plus de 14 Etats-Membres de l'Union Européenne ont été impliqués dans le dialogue sur la GIRE et la Gestion par Bassin, et plus de 1.000 experts chinois et professionnels de l'eau ont été soutenus pour participer à des conférences, des voyages d'étude, des visites d'échanges et des projets de recherche conjoints.

Quatre guides sur la Directive-Cadre européenne sur l'Eau et ses directives filles et trois des "Lignes Directrices" sur leur mise en œuvre ont été publiés en chinois.

En parallèle, un centre de connaissance virtuel a été mis en place sur le site du RBMP, qui est rapidement devenu la référence sur les retours d'expériences et les bonnes pratiques de la GIRE et les questions relatives à la gestion par bassin en Chine et en Europe.

Les représentants de la Chine et l'Union Européenne ont exprimé leur volonté de consolider la Plate-forme après la fin du RBMP en 2012.

Gao Lihong

Expert en gestion des connaissances
tao.lei@euchinarivers.org

Lars Skov Andersen

Chef d'équipe Adjoint
EU-China River Basin Management Program
lsa@cowi.com

www.euchinarivers.org

Projet de restauration du Lac Donghu à Wuhan

Dans le cadre de la convention signée en septembre 2010 entre la Water Wuhan Authority et l'Agence de l'Eau française Adour-Garonne, une mission a été menée du 9 au 17 juin 2011 par Jean-Pierre Rebillard de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Alain Dutarte du Cemagref de Bordeaux et Alain Dauta d'Ecolab, Université Toulouse III, visant à la reconquête de la qualité du Lac de Donghu pour permettre des activités liées aux loisirs aquatiques.

Cette mission d'expertise a porté sur cinq points :

- les techniques de prélèvements et d'analyses,
- les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'environnement aquatique des lacs,
- le schéma des données à mettre en place,
- les techniques de restauration de la qualité de l'eau,

- l'évaluation et le suivi pour juger de l'impact des éventuelles opérations de restauration (gestion des plantes aquatiques et des sédiments, etc.).

Ce lac, qui a longtemps reçu les eaux usées des zones urbaines et industrielles environnantes, a vu la qualité de ses eaux se dégrader et il présente une grande quantité de sédiments riches en matières organiques et en nutriments.

Un des projets présenté par la Water Wuhan Authority pour améliorer la qualité du lac est d'injecter de l'eau du Fleuve Yangtsé (40 m³/s) pour diluer les nutriments présents dans ses eaux.

Robert Estrade

Agence de l'Eau Adour-Garonne
robert.estrade@eau-adour-garonne.fr

www.eau-adour-garonne.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE



Le Lac Donghu

www.riob.org

Toutes les informations
sont disponibles
sur le Web



www.riob.org





Projet de Bassin Pilote du Dong Nai

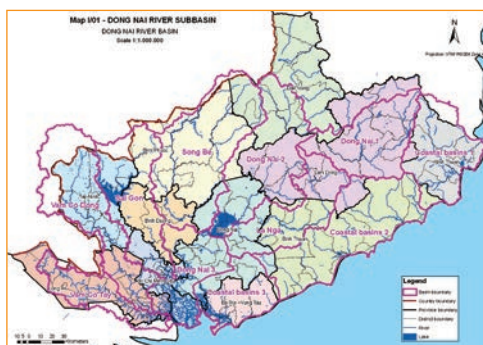
Le Projet Pilote du Bassin du Dong Nai, coordonné par l'OIEau, Secrétaire du RIOB, vise à apporter au MoNRE (Ministry of Natural Resources and Environment) :

- **Un appui institutionnel**, financé par les Agences de l'Eau françaises Loire-Bretagne et Seine-Normandie ;
- **Une aide à l'élaboration du Plan de Gestion du Dong Nai**, en lien avec un système d'information et de monitoring des eaux de surface, financée par le Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

Il s'agit en particulier de renforcer le rôle de la Direction de la Gestion des Ressources en Eau du MoNRE, pour la coordination centrale, et de la DWRPIS (Division for Water Resources Planning and Investigation of South Vietnam,) destiné à devenir l'Organisme de Bassin pour le Fleuve Dong Nai.

L'année 2011 aura été riche en actions sur les différentes composantes du projet :

- Participation des experts juridiques français à la rédaction par le MoNRE de la future Loi sur l'Eau ;
- Tenue de la première réunion du futur Comité de Bassin et discussions sur l'étape de caractérisation du Dong Nai ;
- Finalisation des revues sectorielles préparatoires à l'élaboration du Plan de Gestion dans les domaines des eaux domestiques, de l'industrie, de l'agriculture, et de la régulation du régime des eaux et de l'hydromorphologie, par les experts des Agences françaises de l'Eau ;



- Mise en place d'un système d'information sur l'eau ;
- Appui au développement du monitoring des eaux du bassin apporté par Asconit ;
- Elaboration du Plan de Gestion Pilote du Dong Nai sous l'égide du Bureau d'études SCE.

MoNRE

webmaster@monre.gov.vn

www.monre.gov.vn

"GIRE-Vietnam"

Depuis 2007, le projet conjoint de Recherche et Développement pour la Gestion des Ressources en Eau au Vietnam (GIRE-Vietnam), soutenu par le Ministère allemand de l'Éducation et de la Recherche, développe des instruments de planification et de décision adaptés aux conditions vietnamiennes.

Le projet est mené dans trois Provinces : Nam Dinh, Lam Dong et Can Tho, corres-

pondant au Delta du Fleuve Rouge, aux Montagnes Centrales et au Delta du Mékong.

L'Institut de Génie Ecologique et Environnemental de l'Université de Bochum coopère étroitement avec le Département de Gestion des Ressources en Eau (DWRM) du Ministère vietnamien des Ressources Nationales et de l'Environnement (MoNRE) en vue de développer une

méthode répondant aux conditions vietnamiennes et visant la conception d'instruments d'évaluation :

- de la demande par rapport aux ressources disponibles,
- de la sensibilité des ressources en eau aux risques de contamination,
- des unités de gestion de l'eau.

D'autres actions ont été conduites, comme :

- le développement d'un Système d'Information Géographique (SIG) sur Internet.
- une formation sur les instruments de planification et de décision dans le cadre de la GIRE au Vietnam.

Prof. Dr. Harro Stolpe

Faculté de génie civil et environnemental

Université de Bochum

Fax : +49 (0)234 32-14701

harro.stolpe@rub.de

www.iwrm-vietnam.vn

Appui au développement des systèmes d'information



La composante "système d'information" du Programme de coopération franco-vietnamienne vise à appuyer le MoNRE dans son rôle de coordinateur de "la gestion nationale des données et informations sur l'eau", en conformité avec le décret 120/2008, tout en renforçant le partage des données entre les acteurs.

Un inventaire des sources de données existantes a été établi avec la mise en ligne d'un catalogue sur Internet, qui donne d'ores et déjà accès en anglais et en vietnamien aux descriptions de plus de 350 sources.

La phase initiale de diagnostic a permis de constater que l'exploitation et la valorisation de ces informations sur l'eau restent à ce stade très limitées pour des raisons essentiellement liées à l'hétérogénéité des données produites et à l'absence de procédures permettant le partage des informations entre les producteurs et les utilisateurs.

Un plan d'action à court terme a été présenté afin de créer un cadre organisationnel et technique facilitant la gestion partagée des données entre le niveau national et le niveau bassin et de développer un système d'information pilote du Bassin Dong Nai, en conformité avec les orientations du décret 120.

Paul Haener

Office International de l'Eau

p.haener@oieau.fr

www.oieaudi.net/catvietnam



Formation sur les instruments d'accompagnement de planification et de décision

Inde



Vers une Politique nationale des Fleuves

Le Gange



La politique des fleuves vise la restauration des débits et la limitation des prélèvements. Le but est d'assurer des débits environnementaux dans les fleuves, tout en maintenant les services écologiques et économiques dont dépendent les communautés. Il est envisagé de déléguer la gestion aux communautés.

L'Agence pour la mise en œuvre de la Politique des Fleuves - Direction des eaux souterraines - mettra en œuvre les programmes, entreprendra des études et organisera des ateliers de retours d'expérience avec les principaux acteurs.

Des associations de villageois coordonneront la participation des communautés locales et des groupes d'usagers au processus de gouvernance de l'eau. La gouvernance des eaux devrait être totalement transparente et participative.

Les Autorités fluviales de l'Etat pourraient être chargées d'initier une action coordonnée pour faire face aux pollutions des eaux.

Elles se coordonneront activement pour contrôler les pollutions par rejets solides et liquides, traiter les eaux usées et éliminer les déchets.

L'utilisation de l'eau pour les célébrations, les réunions publiques à l'occasion de festivals ou de fêtes religieuses, de foires et de tourisme culturel devra aussi être considérée.

L'accent est mis sur la recherche pour la restauration efficace et durable de la fonction des fleuves, une connaissance approfondie des paramètres naturels des fleuves doit être recherchée, renforcée et convenablement documentée.

Le succès de la Politique Nationale des fleuves dépendra entièrement de l'engagement de la population et de son soutien.

Rajendra Singh

Président

Tarun Bharat Sangh - Rajasthan
info@tarunbharatsangh.org

www.tarunbharatsangh.org



Libre Opinion

Menaces sur le Bassin du Damodar

Le Damodar est l'un des principaux affluents du Gange. Il était connu sous l'appellation de "Plaie du Bengale" pour ses fréquentes inondations dans ses bassins versants en aval.

Le Bassin du Damodar a une superficie de 25.000 km² et une population de 25 millions d'habitants.

La disponibilité en eau et en autres ressources naturelles fait de ce bassin l'un des plus peuplés, économiquement actifs et écologiquement vulnérables de l'Inde.

Au regard de la gravité des inondations et de son importance économique, le Gouvernement Indien, au travers de la "Damodar Valley Corporation (DVC)", a initié le premier projet à buts multiples de la vallée en 1948.

Cinq réservoirs ont été construits sur le Damodar et sur son affluent le Barakar ainsi que de grands canaux d'irrigation. Mais le bassin est menacé par le développement éco-

nomique rapide, la forte augmentation de la population et la déforestation à grande échelle.

L'exploitation minière et l'industrialisation, l'urbanisation rapide et le changement d'utilisation des terres accompagnée de pratiques agricoles modernes exercent une forte pression sur le fleuve. La pénurie en eau en période sèche et la récurrence des inondations pendant la mousson avec de fortes pollutions ponctuelles et diffuses sont des menaces pour le bassin.

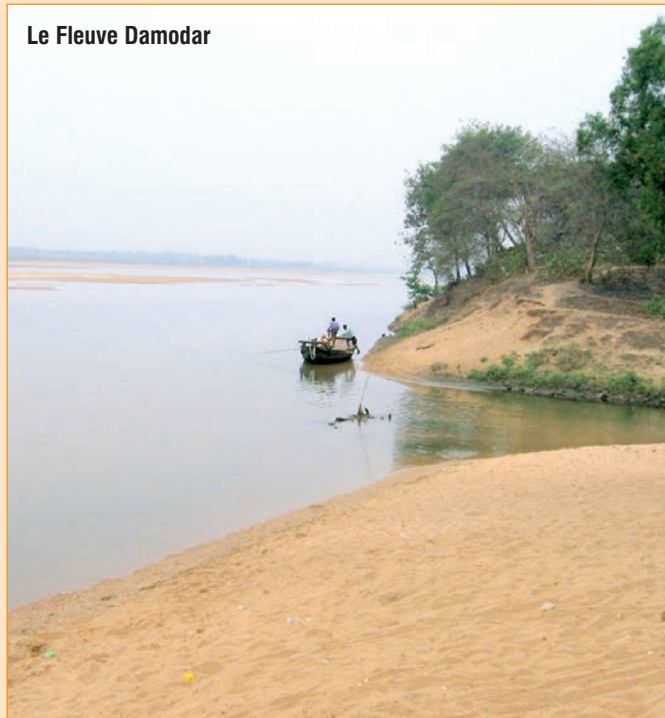
L'absence d'une gestion intégrée par bassin, en dépit de la présence de la DVC, est une source de stress hydrique sévère et peut engendrer des catastrophes.

Un Organisme de Bassin avec une large représentation, basé sur une politique nationale de l'eau est maintenant nécessaire pour prévenir de nouvelles catastrophes.

G. S. Chattopadhyay & Sujit Choudhury

Integrated River Basin Management Society
riverbasinsociety@gmail.com

Le Fleuve Damodar



Pacifique

Nouvelle-Calédonie



Le Comité de Gestion de l'Eau Voh-Koné-Pouembout (CGE VKP)

La région rurale des Communes de Voh-Koné-Pouembout (VKP), dans le Nord-Ouest de la Nouvelle-Calédonie, doit faire face à un développement sans précédent généré par l'implantation d'un complexe minier d'envergure internationale dont l'activité générera une production de 60.000 tonnes de nickel par an et le doublement de la population d'ici à 2020.

Ce processus entraîne un développement d'activités artisanales, industrielles et agricoles tout azimut et génère des pressions croissantes sur les ressources en eau, aussi bien en termes de quantité que de qualité.

Afin de faire face aux risques de pénuries, de dégradation de la qualité et de conflits d'usages, la Province Nord, Collectivité compétente en matière d'aménagement, de développement économique et d'environnement, a développé des outils originaux visant à garantir le développement de la zone VKP tout en préservant ses ressources en eau.

Une structure originale et informelle rassemblant l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de l'eau a vu le jour : **le Comité de Gestion de l'Eau de Voh-Koné-Pouembout (CGE VKP)**.

Le CGE VKP a élaboré un programme d'actions, dont l'objectif premier vise à caractériser l'état de l'adéquation entre les besoins et les ressources en eau.

Programmé pour une durée initiale de 3 ans et soutenu par la Commission Européenne et la Commission du Pacifique Sud, le programme comprend une centaine d'actions articulées en 5 thématiques :

- la connaissance des ressources ;
- les besoins et les risques ;
- l'environnement et le patrimoine ;
- la communication et la gouvernance ;
- la duplication et le partage d'expérience.

Le CGE VKP fonctionne suivant la volonté et les moyens de chacun de ses membres. La Province Nord catalyse la dynamique de réalisation des actions en assurant l'animation du CGE et un appui technique et financier.

Ainsi, les ressources exploitées à des fins de production d'eau potable, industrielle ou agricole, font désormais l'objet d'un suivi visant à la quantification des masses d'eau et à la détermination des volumes exploitables.

Les risques de salinisation des nappes littorales sont étudiés, comme les risques sanitaires associés à la distribution d'eau potable selon la méthode du Water Safety Plan de l'OMS adaptée localement.

La sensibilisation des populations au gaspillage de la ressource, la problématique des espèces aquatiques invasives, les échanges de données et leur interopérabilité, les perspectives spatiales et temporelles des demandes en eau agricoles ou l'analyse de l'impact

des changements climatiques sont autant de sujets qui alimentent les activités du CGE VKP.

Les premières analyses des données produites par les différents partenaires permettent d'ores et déjà d'initier de nouvelles actions visant à la rationalisation des usages et à l'augmentation des ressources en eau de la zone VKP.

L'expérience du CGE VKP est unique en Nouvelle-Calédonie et elle est saluée par tous ses membres pour sa capacité à fédérer les acteurs et à coordonner leurs actions au bénéfice de la population calédonienne.

Adrien Pellequer

Service Aménagement et Gestion de l'Eau

Province Nord

a.pellequer@province-nord.nc

www.province-nord.nc



www.riob.org

**Le site Internet
sur la Gestion par Bassin
dans le Monde !**



www.riob.org

Asie Centrale

SIC-ICWC

Le renforcement des capacités en planification et en gestion intégrée de l'eau

L'Institut de Formation sur l'Eau (UNESCO-IHE, Delft, Pays-Bas) et le Centre d'Information Scientifique (SIC) de la Commission Inter-Etat pour la Coordination de l'Eau (ICWC) d'Asie Centrale) réalisent un Programme commun pour le renforcement des capacités sur la planification et la gestion intégrée de l'eau en Asie Centrale.

La formation de formateurs nationaux pour les 5 Pays est un volet de ce Programme conjoint.

Il se compose de 4 blocs :

- **Bloc 1** : Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- **Bloc 2** : Perfectionnement de l'agriculture irriguée ;
- **Bloc 3** : Droit International sur l'Eau et Politique ;
- **Bloc 4** : Coopération régionale sur les cours d'eau transfrontaliers.

Les formateurs régionaux du SIC-ICWC ont développé des programmes éducatifs pour ces blocs, composés de modules distincts mais interconnectés, qui peuvent être donnés aux étudiants ou aux experts séparément, selon les besoins de formation.

Les 4 blocs et leurs modules couvrent pratiquement tous les aspects du secteur de l'eau et tous les niveaux de formation - du plus bas (agriculteurs, associations des usagers de l'eau, Organismes Publics locaux de gestion de l'eau etc.) au plus élevé (décideurs dans les Ministères et Départements compétents).

La période 2010-2011 a été consacrée à la réalisation de séminaires régionaux pour la formation des formateurs nationaux sur chaque bloc pédagogique et à la préparation de séminaires nationaux.

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources en Eau de la République d'Ouzbékistan a montré un fort intérêt à la réalisation de ces séminaires de formation.

En septembre 2011, des séminaires nationaux ont été réalisés dans différentes Régions d'Ouzbékistan (Tachkent, Samarkand, Fergana), s'adressant aux personnels de tous les Organismes de Bassin et des systèmes d'irrigation.

L'économie d'eau, la gestion de l'eau par bassin, la participation du public et la législation sur l'eau ont été les thèmes principaux de ces séminaires. Environ 100 experts ont été formés.

La réalisation de tels séminaires dans le cadre du Programme intéresse maintenant d'autres Pays d'Asie Centrale - le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

Yu. Khai. Rysbekov

Centre d'Information Scientifique
de la Commission Inter-Etat pour la Coordination
de l'Eau (SIC-ICWC) d'Asie Centrale
Fax : (998 71) 265 25 97
yusuprysbekov@icwc-aral.uz

<http://sic.icwc-aral.uz>

<http://tc.icwc-aral.uz>



UNESCO-IHE
Institute for Water Education



Ouzbékistan



Gestion Intégrée du Bassin du Zarafshan : un plan pour l'utilisation efficace de l'eau

Initié en 2010 par le Gouvernement de l'Ouzbékistan, ce projet est financé par le PNUD et comprend trois volets :

- **Volet 1** : Amélioration du cadre juridique et institutionnel pour la GIRE en Ouzbékistan.
- **Volet 2** : Amélioration des services municipaux de l'eau dans le Bassin du Zarafshan.

- **Volet 3** : Plan pour la GIRE et l'utilisation efficace de l'eau dans le Bassin du Zarafshan (ZRB).

La République d'Ouzbékistan est partie prenante de la Convention de la CEE-ONU sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux et de la Convention de l'ONU de 1997 sur l'utilisation des

cours d'eau transfrontaliers à d'autres fins que la navigation.

La Loi sur l'Eau et la consommation d'eau de 1993 va être modernisée en tenant compte de l'évolution du secteur de l'eau. Un des objectifs est de créer une base législative, qui inclurait la mise en place de Comités Publics de l'Eau (PWC) dans les zones rurales pour la gestion de l'alimentation en eau au niveau local.

Il est prévu que les PWC soient des Organisations Non Gouvernementales de citoyens, à but non lucratif et autogérées. La création de Conseils de Bassin est aussi envisagée. Un Groupe de Travail Intersectoriel (GTI) a été créé et s'est réuni plusieurs fois afin d'examiner le projet de nouvelle Loi sur l'eau et obtenir un consensus de ses membres sur les principes législatifs.

Le GTI comprend des représentants de plus de 20 Agences Nationales partenaires (Ministères, Agences d'exécution, Comité d'Etat pour la Protection de la Nature, Associations de consommateurs d'eau, Associations des exploitations agricoles privées, Autorités Locales, etc.).

La réussite des deux autres volets du projet est liée à la mise en place de la nouvelle législation sur l'eau et permettra la diffusion de cette expérience à l'ensemble du Territoire Ouzbek.

Ulugbek Islamov

Chef de Projet (GIRE pour le Bassin du Zarafshan, PNUD Ouzbékistan)
Ulugbek.Islamov@undpaffiliates.org

<http://sic.icwc-aral.uz>

Le Zarafshan



Europe Orientale - Caucase - Asie Centrale

Premières phases du projet pilote de renforcement de l'administration des données pour 2 Bassins Transfrontaliers

Dans les Pays d'Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale, les enjeux liés à la gestion des eaux transfrontalières sont particulièrement cruciaux pour le développement futur.

La mise en application de politiques efficaces permettant de gérer les ressources en eau tout en respectant les équilibres naturels suppose avant tout que les décideurs intervenant au niveau régional, national, et local disposent d'informations répondant à leurs besoins, et validées avec les partenaires, sur l'état des ressources en eau et sur les besoins/demandes en eau actuels ou prévisibles.

Le FFEM (Fonds Français Environnement Mondial) a apporté en 2010 un financement de 800.000 €, avec l'appui du Ministère français de l'Écologie et du Développement Durable et l'Office International de l'Eau, Secrétaire du RIOB, en cofinancement d'un projet de 2.252.000 € visant à renforcer les capacités d'administration et de valorisation des données au niveau des Bassins Transfrontaliers des Pays d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale.

Ce projet, développé dans le cadre des activités liées à "la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des

lacs internationaux", dont le secrétariat est hébergé par le CEE-ONU, vise principalement à renforcer sur 2 zones pilotes transfrontières, les capacités de gestion partagées des données et informations entre les divers partenaires, en exploitant des méthodologies qui pourront être aussi appliquées sur d'autres bassins transfrontaliers.

Administré par l'IWAC ("International Water Assessment Centre") et coordonné par l'OIEau sur le plan technique, ce projet a démarré ses activités en décembre 2010 :

- **Sur le Bassin du Dniestr**, partagé entre l'Ukraine et la Moldavie, en collaboration avec les Autorités nationales et le projet Dniestr III.
- **Sur le bassin de la mer d'Aral** (Bassins de l'Amou Darya et du Syr Darya), partagé entre les 5 Pays d'Asie Centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) et l'Afghanistan, ici aussi en collaboration avec les Autorités nationales sous couvert de l'"Executive Committee de l'IFAS", Organisation Internationale reconnue par les 5 Pays d'Asie Centrale pour développer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau sur le Bassin de la mer d'Aral.



Le delta de l'Amou Darya

Après une phase de validation des objectifs avec les partenaires, la phase de diagnostic entre désormais en phase finale. Elle a d'ores et déjà permis :

- **De développer une base de données consultable en ligne**, des acteurs producteurs, gestionnaires et utilisateurs de données ;
- **D'organiser dans 5 des 7 pays concernés des ateliers regroupant les principaux producteurs de données**, afin de lancer avec leur collaboration directe, un inventaire des sources existantes au niveau national (consultable en ligne en russe et anglais) et de réaliser des diagrammes de flux de données décrivant les échanges existants sur les principaux thèmes de la Gestion des Ressources en Eau (quantités eaux de surface, pluviométrie, qualité eaux de surface, eaux souterraines, usages, socio-économie, environnement et données géographiques) ;
- **De lancer une enquête en ligne** permettant aux divers partenaires producteurs, gestionnaires ou utilisateurs de données de présenter leurs besoins d'information, d'outils de gestion de services et de formations liées à l'administration des données.

Sur la base des résultats obtenus, un plan d'action sera prochainement présenté aux partenaires sur chaque bassin, afin de définir avec eux les actions prioritaires qui seront développées en 2012 pour la phase finale du projet.

Les résultats de ces travaux sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet dédié et ont été présentés au cours de plusieurs "side events" lors de la dernière conférence des Ministres de l'Environnement de la CEE-ONU, qui s'est tenue à Astana en septembre 2011.

Ce projet sera présenté lors du prochain Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille en Mars 2012.

Francesca Bernardini

Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
francesca.bernardini@unece.org

www.aquacoope.org/ffem-eecca



UNECE



Fonds Français
pour l'
Environnement Mondial



Atelier de travail en Asie Centrale

"IWRM-Net-Scientific Coordination Project"

Pendant 5 ans, de 2006 à 2010, le projet européen "IWRM-Net" dont l'OIEau, Secrétaire du RIOB, a assuré la coordination, a rassemblé **20 Organismes de 14 Pays impliqués dans les Programmes de recherche sur la gestion intégrée de l'eau.**

"IWRM-Net" a permis de développer des actions de coopération et d'échange dans ce domaine.

Deux appels à projets transnationaux ont pu voir le jour, permettant ainsi de lancer de nouveaux travaux de recherche sur des thématiques telles que l'hydro-morphologie, la gouvernance de l'eau, les problématiques de sécheresse et de pénurie, de change-

ment climatique, mais également la valorisation socio-économique de l'eau et l'évaluation des politiques de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau.

"IWRM-Net Scientific Coordination Project" vise à assurer la continuité des projets de recherche qui ont été financés par les appels à projets du programme européen "IWRM-Net".

Le Ministère français de l'Ecologie, à l'initiative d'"IWRM-Net-SCP", vise à inscrire ces projets dans le cadre élargi de l'Espace Européen de la Recherche sur l'Eau.

Le site www.iwrn-net.eu a été actualisé et comprend, en plus d'une interface d'informations sur la politique

scientifique, des liens vers 10 projets financés, dont 6 projets multinationaux lancés en 2010 sur les thèmes suivants :

- **Water Cap and Trade** (scénarios de "marchés sur l'eau" en Europe du Sud) ;
- **Water2Adapt** (gestion de la demande d'eau pour l'adaptation au changement climatique) ;
- **IMPACT** (modèle de restauration des rivières) ;
- **ICARUS** (adaptation des écosystèmes au changement climatique dans les régions rurales en Europe du Sud) ;

- **CLIMAWARE** (impact du changement climatique dans les flux des rivières et leurs conséquences sur les conditions hydromorphologiques) ;
- **ESAWADI** (approche par les services écosystémiques pour la mise en œuvre de la DCE).

Marc-Yvan Laroye
Office International de l'Eau
my.laroye@oieau.fr

www.iwrn-net.eu



"NOVIWAM"

Nouveaux systèmes de Gestion Intégrée de l'Eau pour l'Europe du Sud

NOVIWAM
Novel Integrated Water Management Systems
Southern European Regions



Le projet "NOVIWAM" (Novel Integrated Water Management Systems for Southern Europe - Nouveaux Systèmes de Gestion Intégrée de l'Eau pour l'Europe du Sud) a pour but de promouvoir la coopération interrégionale dans le domaine des outils et des méthodes de gestion de l'eau par bassin.

Ce projet est financé par l'Union Européenne au titre du 7^{ème} PCRD et regroupe des partenaires de l'Albanie, de Chypre, de la France, du Portugal et de l'Espagne et doit se développer vers les pays voisins confrontés aux mêmes problématiques de gestion de l'eau, dans l'espace climatique euro-méditerranéen.

L'analyse des besoins en termes de recherche s'est terminée en début d'année 2011.

Un plan d'action commun aux partenaires est initié.

Communication et diffusion des résultats

Des échanges constants entre les partenaires et la diffusion des travaux sont les garants de la réussite d'un tel projet.

En 2010 et 2011, deux colloques ont ainsi été organisés à Poitiers et à Porto sur les thèmes suivants :

- La gestion intégrée par bassin ;
- La gestion des eaux urbaines ;
- La qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques ;
- Une irrigation mieux adaptée à la situation de la ressource ;
- Des outils de gouvernance et de modélisation.

Les tables rondes associées avaient pour but d'initier le plan d'action et de définir les outils essentiels pouvant être mobilisés.

Marc-Yvan Laroye
Office International de l'Eau
my.laroye@oieau.fr

www.noviwam.eu

"Waterdiss2.0"

Optimiser l'identification et la dissémination des résultats de la recherche européenne sur l'eau



Le projet "Waterdiss2.0" (Dissemination and uptake of Framework Programme water research results) a pour but de promouvoir la dissémination des résultats de la recherche européenne sur l'eau.

Ce projet est coordonné par l'Office International de l'Eau, Secrétaire du RIOB, et regroupe 8 Partenaires de France, Espagne, Grande-Bretagne, Allemagne, Roumanie, Pologne et Italie. Il est financé par l'Union Européenne au titre du 7^{ème} PCRD.

Grâce à une méthodologie innovante "Waterdiss2.0" permet :

- **de valoriser plus rapidement les résultats de recherche** en s'appuyant sur la mise au point de Stratégies Individuelles de Dissémination conjointement définies avec les coordinateurs des projets.

- **de faire se rencontrer "producteurs" et "utilisateurs" de la recherche**, à travers leur participation à différents événements tels que Pollutec 2011 à Paris ou le FME-6 à Marseille en mars 2012.
- **de faire échanger sur une plate-forme,**
- **de créer un réseau "la Communauté Européenne sur l'Eau"**, dont l'objectif est d'améliorer la gestion de l'eau en Europe en promouvant les liens entre la recherche et les politiques publiques (Science Policy Interface).

Marc-Yvan Laroye
Office International de l'Eau
my.laroye@oieau.fr

www.waterdiss.eu



"EURO-RIOB 2011" et Assemblée Générale du Réseau

Porto - Portugal - 27-30 Septembre 2011



La 9^{ème} Conférence du groupe "EURO-RIOB" s'est tenue à Porto, au Portugal, du 27 au 30 septembre 2011, à l'invitation de l'ARH Norte.

La Conférence "EURO-RIOB 2011" a rassemblé 254 participants venus de 46 Pays.

Cette réunion a été organisée conjointement avec la 9^{ème} Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB).

Les travaux de la 9^{ème} Conférence Internationale "EURO-RIOB 2011" de Porto se sont organisés autour de plusieurs tables rondes successives qui ont permis d'aborder notamment les thèmes suivants :

- La gouvernance de l'eau dans des scénarios transfrontaliers ;
- L'adaptation aux défis liés au changement climatique et la prévention des phénomènes extrêmes ;
- L'eau et l'énergie ;
- L'hydro-morphologie des fleuves, la restauration et la protection des écosystèmes aquatiques.
- L'application de la DCE dans les pays hors de l'Union Européenne.

75 communications ont été présentées au cours de 5 tables rondes.

Les recommandations et propositions de solutions seront présentées au Forum Mondial de l'Eau de Marseille du 12 au 17 mars 2012 dans le cadre du Processus Préparatoire de la Région Europe :

❶ Gestion des eaux transfrontalières

La coopération doit être renforcée entre les pays riverains pour mieux gérer les fleuves, les lacs et les aquifères transfrontaliers en Europe et en Méditerranée. Les bassins et aquifères transfrontaliers doivent être gérés d'une manière intégrée, sur la base de cadres juridiques communs à tous les Pays riverains, d'une compréhension commune des enjeux, fondée sur l'échange des données et des analyses, et sur une implication de tous les différents acteurs concernés pour définir une "vision partagée" et une stratégie commune pour l'avenir visant à partager les bénéfices. Il est souhaitable d'accélérer la ratification de la "Convention pour l'Eau" (Helsinki 1992) par tous les pays de la Région CEE-ONU, ainsi que l'amendement ouvrant la Convention aux pays en dehors de la région.

Beaucoup de bassins manquent encore de cadres de coopération réellement opérationnels.

Les structures conjointes de coopération transfrontalière sur l'eau sont encore en règle générale trop faibles, leur mandat reste trop restrictif et elles ne disposent que de trop peu de capacités opérationnelles.

Il est souhaitable d'apporter un appui renforcé aux pays concernés pour faciliter la signature de nouveaux accords de bassins transfrontaliers, ainsi que pour la création de nouveaux Organismes de Bassin ou le renforcement de ceux qui existent déjà.

La mise en application de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE), constitue une voie que d'autres régions peuvent explorer notamment les pays voisins, qui partagent un même bassin transfrontalier avec des Pays-Membres de l'UE.

Il est nécessaire de renforcer et élargir le mandat des Commissions Internationales et leurs moyens pour accomplir leurs tâches d'échanges et de coordination à l'échelle de l'ensemble de leur bassin transfrontalier.

Les Plans de Gestion de Bassin doivent être les instruments clés de cette intégration des efforts transfrontaliers.

❷ Intégration intersectorielle et adaptation au changement climatique

La gestion par bassin apparaît bien comme étant la plus appropriée pour gérer les ressources en eau : **la solidarité entre l'amont et l'aval des bassins doit être renforcée, notamment pour l'adaptation aux effets du changement climatique.**

Il est indispensable de mieux articuler avec la DCE les différentes autres Directives Européennes concernant la gestion des ressources en eau.

Mais surtout la gestion de l'eau est liée à un grand nombre de politiques sectorielles de l'Union Européenne :

l'intégration intersectorielle est la seule voie pour une gestion durable des ressources en eau dans le futur.

Le "Bon Etat" de nombreuses masses d'eau, en particulier les eaux souterraines, ne sera pas atteint dans toute l'Union Européenne en 2015 et parfois bien au-delà, sans un renforcement significatif des mesures agri-environnementales, en particulier dans la réforme de la Politique Agricole Commune.

Il est indispensable d'introduire de nouvelles pratiques pour prévenir les sécheresses et les pénuries d'eau qui touchent désormais une part importante du territoire et de la population européenne, ainsi que pour assurer une "durabilité" à l'agriculture irriguée, indispensable à l'accroissement de la production de denrées alimentaires, à la sécurisation de l'économie des exploitations et à la qualité des productions...

Il sera nécessaire de réduire les consommations d'eau et de renforcer l'efficacité de tous les usages.

Il faut quantifier la valeur économique des services rendus par les écosystèmes aquatiques, afin de pouvoir mieux justifier leur protection et leur restauration.

Le changement climatique va se manifester par plus de sécheresses ou de crues sévères à travers l'Europe.

Il est en urgent de développer une meilleure "Interface entre la Science et la Politique" (SPI) pour anticiper les évolutions et fournir aux opérateurs de terrain de nouveaux outils d'adaptation au changement climatique, qui devront être introduits dans les prochains cycles 2015 - 2021 et 2021 - 2027 des Plans de Gestion de Bassin et les Programmes de Mesures.

"POUR FACILITER L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU"

Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB)

Il faut :

- Réduire les risques d'inondation et de submersion marine,
 - Prévenir les pénuries d'eau et les risques de sécheresse (notamment par une politique de gestion de la demande) ;
 - Introduire les mesures innovantes et ambitieuses pour l'adaptation au changement climatique et à ses conséquences sur les cycles hydrologiques.
- ④ **Coordination des politiques de l'eau et des énergies renouvelables**

Il est indispensable de mettre en cohérence la DCE et la Directive sur les énergies renouvelables.

L'amélioration des performances des usines hydroélectriques existantes, qui ont une réelle utilité économique, est une priorité.

Les ouvrages anciens devraient être aménagés pour répondre aux nouvelles exigences. Les ouvrages n'ayant plus de raisons d'être économiques devraient être "effacés".

Des plans stratégiques de développement de l'hydroélectricité doivent être élaborés et être accompagnés de mesures pour minimiser les impacts sur l'environnement et améliorer la situation des secteurs équipés vis-à-vis de la vie aquatique.

Des accords-cadres, fixant les objectifs à atteindre et les conditions à remplir et les moyens de surveillance et de suivi, pourraient être utilement généralisés.

Une révision des concessions hydro-électriques anciennes devrait être envisagée rapidement.

Les ouvrages doivent répondre à des exigences strictes en matière de maintien d'un débit écologique réservé, de migration des espèces piscicoles et de gestion des sédiments.

Les nouvelles concessions hydroélectriques ou le renouvellement des concessions anciennes, devraient être envisagées par bassin pour couvrir "une chaîne complète d'ouvrage" favorisant leur gestion intégrée et non pas ouvrage par ouvrage.

④ **Amélioration des services d'eau potable et d'assainissement européens et méditerranéens**

Les services d'eau ont un coût et nécessitent des financements conséquents, tant en investissement qu'en fonctionnement.

L'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), notamment, fait la promotion du concept des "3T" (Taxes, Tarifs, Transferts) comme des solutions viables pour le financement durable des services des eaux.

La société civile doit être informée et prendre part au processus de décision. La formation professionnelle des employés des services des eaux est essentielle pour assurer la bonne conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des infrastructures et garantir la qualité des services aux usagers.

Il est indispensable d'en faire une condition de l'aide des Institutions Européennes et des donateurs.

⑤ **Réhabilitation et protection des écosystèmes aquatiques**

C'est un des objectifs prioritaires de la Directive-Cadre sur l'Eau.

Un des obstacles réside dans la propriété du sol : **il faut renforcer le droit d'intervenir sur terrains privés ou de modifier leur utilisation.**

Des mécanismes de planification territoriale à grande échelle (trames vertes et bleues) sont à développer.

⑥ **Renforcement de la coopération européenne dans le domaine de l'eau**

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne pourront pas être atteints, notamment dans le secteur de l'assainissement, sans un soutien significatif de l'Union Européenne et des Etats-Membres aux Pays tiers, notamment en Afrique, mais aussi en Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale et en Méditerranée.

Une des voies à explorer est le renforcement de la coopération entre Autorités de Districts, les Autorités Locales et les ONG de l'UE et leurs homologues des pays voisins, en se basant sur des mécanismes financiers innovants, tels que le "1% pour la solidarité", permettant aux gestionnaires des services d'eau et d'assainissement de consacrer volontairement jusqu'à 1% de leurs recettes à des actions de solidarité nationale, communautaire et internationale.

Il est pertinent de poursuivre et d'élargir l'Initiative Européenne pour l'Eau (EUWI), dix ans après son lancement, en la dotant de réels moyens pour des soutiens institutionnels : l'eau doit être une priorité de la politique d'aide au développement de l'UE.

Il est souhaitable que la "2^{nde} stratégie de l'EUWI" donne une place plus

importante à l'amélioration de la gouvernance, à la mise en place de mécanismes de financement, à la gestion des bassins transfrontaliers, à la communication et la participation.

Pour atteindre ces objectifs **il est souhaitable que soit relancée la dynamique des jumelages entre Organismes de Bassin de l'UE et leurs homologues des Pays voisins.**

"Un Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins versants" sera proposé à la signature des Organisations de Bassin du Monde entier le jour de clôture du Forum Mondial de l'Eau, à Marseille le 16 mars 2012.

Les participants ont remercié M. Laurent Fayein, Président de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée & Corse (France) pour sa Présidence du groupe EURO-RIOB 2010 / 2011.

Ils ont accepté la proposition de la Turquie d'organiser la Conférence du groupe EURO-RIOB 2012 à Istanbul.

Les délégués ont remercié les Autorités Portugaises et l'ARH-Norte pour leur excellent accueil et pour la parfaite organisation de cette 9^{ème} Conférence.

M. Antonio Guerreiro De Brito, Président de l'ARH du Nord (Portugal), a été élu pour l'année à venir, Président du groupe "EURO-RIOB".

L'Assemblée Générale du REMOB a remercié M. Fadi Comair, Directeur Général de l'Eau et de l'Energie du Liban, pour ses initiatives lancées durant sa Présidence du REMOB.

M. Antonio Guerreiro De Brito, Président de l'ARH Norte (Portugal), a été élu nouveau Président du REMOB, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2013.



www.riob.org



"STREAM" : première Université d'été

Le projet **"STREAM"** (Sustainable Technologies and Research for European Aquatic Management - Technologies Durables et Recherche pour la Gestion des Milieux Aquatiques Européens) est financé par la Commission Européenne dans le cadre du FP7-Environnement II est coordonné par Minerva Consulting et Communication (BE) et implique le Partenariat Européen pour l'Eau (EWP), le Réseau Menon et l'Europe pour les Affaires (Europe for Business - EFB).

Le projet vise à réduire l'écart entre la recherche sur l'eau, l'élaboration des politiques et l'industrie, en réunissant

des membres de ces trois groupes d'acteurs. Des expériences de partage des connaissances, tels que e-Learning, s'adressent aux trois groupes et des "Universités d'été" s'adressent en particulier aux chercheurs et à l'industrie / PME.

Le principal objectif du projet est de faire le point sur l'état de l'art de la recherche financée par l'Union Européenne pour soutenir le développement des technologies de l'eau, afin de relever les défis futurs.

"STREAM" sensibilise sur les résultats des projets de recherche à travers l'organisation de diverses activités de

communication et transmet des informations adaptées à différentes catégories d'acteurs spécifiques.

Le Projet **"STREAM"** a lancé la première "Université d'été", qui s'est tenue dans la semaine du 26 au 30 septembre 2011 à Barcelone.

Pendant les 5 jours de formation intensive, les participants ont eu la possibilité de se rencontrer et de partager des expériences avec des spécialistes de haut niveau en gestion des ressources en eau, en législation, ainsi qu'en technologie et en innovation.

Des cours e-Learning ont été lancés à partir de novembre, ainsi que des séminaires de politique : le premier s'est tenu pendant la Semaine Internationale de l'Eau à Amsterdam.

Tugce Tagmat

Minerva Consulting & Communication Sprl

Fax : +32.02.5345561

tugce@minerva-communication.eu

www.stream-project.eu



"RESTORE"

Echanges sur les meilleures pratiques de restauration des fleuves à travers l'Europe

"RESTORE" (Rivers: Engaging, Supporting and Transferring knowledge for Restoration in Europe) est un projet de communication et d'information du programme **"LIFE"** de l'Union Européenne, qui vise à développer le réseau existant de restauration des fleuves, à sensibiliser sur les meilleures pratiques et à promouvoir le transfert efficace des connaissances entre 21 Pays Européens.

Le Centre sur la Restauration des Rivières/Fleuves (CRR), basé en Grande Bretagne, fait la promotion des

meilleures pratiques d'amélioration et de gestion de la restauration des cours d'eau et des zones inondables.

Le CRR est le chef de file de **"RESTORE"** pour l'Europe Occidentale, couvrant le Royaume-Uni, l'Irlande, le Nord de la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Belgique et l'Autriche.

"RESTORE" collecte des informations sur les différentes approches et expériences en restauration des fleuves, afin de mieux informer et appuyer les acteurs impliqués dans la gestion pour

atteindre les objectifs environnementaux fixés par les Directives Européennes.

Les projets engagés dans le cadre de **"RESTORE"** se concentreront sur trois publics clés, les décideurs, les gestionnaires de bassin et les praticiens. L'objectif sur trois ans (septembre 2013) est de sensibiliser 90.000 personnes.

Le CRR a organisé en juillet 2011 une rencontre pour les entrepreneurs et les consultants afin de discuter des liens entre la conception et la mise en œuvre de la restauration des fleuves.

C'est le premier des douze événements, qui se dérouleront en Europe occidentale avec des visites de sites, et des excursions sur le terrain.

En plus de ces événements, le projet permettra d'élaborer une base de données avec une fonction Wiki en ligne, qui permettra aux utilisateurs d'éditer et de contribuer à tout moment au projet.

La base de données donnera accès à des études de cas, des conseils et des contacts, y compris des options de recherche générale sur les types de

fleuves, des mesures de restauration et des procédures d'évaluation.

Le projet permettra également de diffuser des informations à travers un site Internet et des lettres électroniques régulières.

Les autres partenaires du projet sont l'Agence de l'Environnement, le CIRF (Centre Italien pour la Restauration des Fleuves), SYKE (Finnish Environmental Research Institute), Wetlands International et la DLG (Service Gouvernemental pour la gestion des terres et des eaux) des Pays-Bas.

Nick Elbourne

Chargé de Information - CRR

rrc@therrc.co.uk

l.fiumi@adbarno.it

www.therrc.co.uk



Visite de site pendant l'atelier forestier, juillet 2011 © Toni Scarr

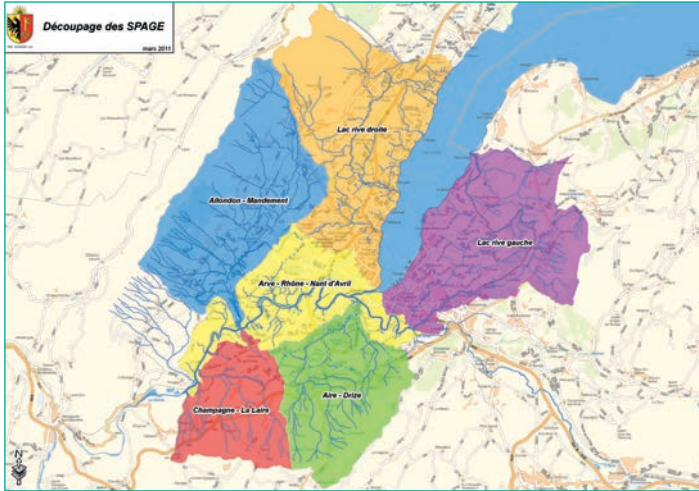


Suisse



Six "SPAGE"

Des outils pour une meilleure gestion de nos ressources en eau



Si l'eau ne manque globalement pas dans la Région Lémanique, sa gestion s'avère de plus en plus complexe. En effet, sur un territoire densément peuplé et pourvu d'équipements de toutes sortes, de fortes pressions s'exercent en permanence sur cette ressource.

Afin de planifier et de coordonner une gestion optimale des eaux, à l'échelle des bassins versants, le Canton de Genève (Suisse) a prévu la mise en œuvre de Schémas de Protection, d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SPAGE).

Six SPAGE pour Genève

L'objectif des **SPAGE** - qui trouvent leur légitimité dans la Loi sur les Eaux - consiste à concilier, sur le territoire de chaque bassin hydrologique, les différents enjeux liés à l'eau : protection contre les crues, usages (boisson, loisirs, production énergétique), assainissement des eaux usées, pratiques agricoles, protection des milieux naturels.

Un **SPAGE** constitue ainsi un outil permettant une gestion globale des eaux.

Pour ce faire, le territoire a été divisé en six bassins versants qui dépassent les frontières nationales, les parties amont des cours d'eau se trouvant généralement sur le territoire français.

Conception et mise en œuvre

L'élaboration d'un **SPAGE** se divise en quatre étapes successives :

- La première consiste en une description générale (diagnostic) du bassin versant concerné et de ses différentes Masses d'Eau (état des cours d'eau, biocénoses, eaux souterraines, loisirs, usages, etc.).
- La deuxième phase vise à définir des objectifs permettant de garantir, sur le long terme, la préservation de la qualité de l'eau, la protection contre les crues, l'espace minimal nécessaire aux cours d'eau ou les objectifs naturels et paysagers.
- La troisième étape dresse un Programme de Mesures répondant aux objectifs fixés, au travers d'actions concrètes à mettre en œuvre.

- Enfin, au terme d'une période de six ans, une évaluation de l'efficacité des mesures prises sera effectuée, avant d'entreprendre un nouveau cycle d'actions.

Une démarche concertée

L'élaboration des **SPAGE** s'effectue en partenariat entre les services de l'Etat, les Communes, ainsi que les associations et milieux concernés (pêcheurs, association de protection de l'environnement, monde agricole, etc.).

Cette démarche concertée permet au Canton de Genève de se doter d'outils efficaces, afin de gérer ses ressources en eau dans une perspective de long terme.

Anne-Marie Huismans

Direction Générale de l'Eau,
Département de l'Intérieur et de la Mobilité
Etat de Genève

Fax : +41 22 546 74 01

anne-marie.huismans@etat.ge.ch

www.geneve.ch/eau/spage

"LEMANO"

Une méthode originale d'évaluation de la durabilité de la gestion des eaux

La méthode **"LEMANO"** d'évaluation de la durabilité de la gestion des ressources en eau est basée sur le modèle des "stocks de capital" de la Banque Mondiale.

Selon ce modèle, les Collectivités disposent non seulement de capitaux économiques, au sens habituel de biens mobiliers, immobiliers et financiers mais aussi d'un ensemble de "capitaux environnementaux et sociaux".

Toute Collectivité ne se développe durablement que si elle vit des intérêts générés par les "capitaux" dont elle dispose et si leur valeur globale est maintenue au cours du temps.

L'intégration de l'environnement en tant que "capital" implique que les ressources naturelles peuvent être exploitées pour le bien des Collectivités pour autant que l'on ne détruise pas leur capacité de se renouveler.

La méthode **"LEMANO"** prend en compte 21 indicateurs de durabilité : 8 environnementaux, 6 économiques et 7 sociaux.

Les principaux résultats de l'application de la méthode **"LEMANO"** dans quatre bassins de rivière témoins de la Région Lémanique, l'Aubonne (Vaud), la Versoix (Ain, Vaud, Genève), les Dranses valaisannes et le Foron de Sciez (Haute-Savoie) sont exprimés en

pourcentage par rapport à un optimum de durabilité.

Ils montrent l'écart existant entre la réalité mesurée et un état estimé "durable", ce qui permet de relever les points forts de la gestion et les points faibles pour lesquels des mesures complémentaires devraient être développées par les gestionnaires de l'eau. Un tableau de bord est ainsi constitué. Des recommandations hiérarchisées selon les lacunes mises en évidence sont alors adressées aux acteurs de l'eau pour les aider à gérer la ressource dans le respect des principes du développement durable.

Prof. Jean-Bernard Lachavanne

Laboratoire d'Ecologie et de Biologie Aquatique
Université de Genève

Fax : +41 22 379 04 90

Jean-Bernard.Lachavanne@unige.ch

www.asleman.org



Programme Solidarité Eau - PS-Eau

Financement de la solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ...

Un droit de l'homme et une urgence Internationale !

5000 personnes, pour la plupart des enfants, meurent chaque jour des suites de maladies liées à une eau impropre à la consommation ou à l'absence de sanitaires.

L'ONU a reconnu en 2010 l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un droit fondamental de l'Homme.

Il s'agit là d'une avancée historique et les Etats, les Collectivités et ONG doivent maintenant tout mettre en œuvre pour concrétiser cet objectif et apporter aux habitants des pays en développement une aide technique et financière appropriée.

La coopération décentralisée pour l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement

Parmi toutes les formes de coopération à mobiliser et en complément des grands systèmes et fonds internationaux et bilatéraux, **la coopération entre Autorités Locales du Nord et du Sud est très importante** : elle permet de s'attaquer aux divers problèmes spécifiques concrets du terrain, grâce notamment aux liens qui se tissent entre les villes, les organisations, les associations, les élus et les techniciens qui ont la charge de ces questions d'eau et de développement.

Une part de la coopération concerne des questions techniques, sociales ou de gouvernance et l'expérience acquise en la matière par les Autorités Locales est précieuse (gestion quotidienne des services, relation avec les habitants, travail partenarial à différentes échelles géographiques,...).

Mais pour agir, réaliser des projets, il faut aussi des moyens financiers !

Un moyen de financement innovant : "le 1% Solidarité pour l'Eau"

En France, depuis 2005, la Loi permet aux Collectivités Territoriales, à leurs groupements et syndicats mixtes chargés de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux Agences de l'Eau, d'affecter jusqu'à 1% de leurs budgets à des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

L'application de cette Loi n'est pas une obligation. Elle relève d'une décision politique des Elus qui souhaitent la mettre en œuvre de façon volontaire.

Le dispositif du 1% connaît un développement remarquable puisqu'il a permis de mobiliser 10M € en 2007 et 19M € en 2010 !

Dès à présent toutes les Agences de l'Eau, 30 Syndicats Intercommunaux et 30 Villes ou Agglomérations (soit plus de 16 millions d'abonnés) contribuent ainsi à des actions de solidarité internationale, grâce à une faible participation incluse dans la facture d'eau.

Le potentiel total théorique est estimé à 60M €/an.



Forage réalisé dans la commune de Nagréongo (Burkina Faso)

Les enjeux maintenant ... une généralisation en France et pourquoi pas en Europe ...

Une attention particulière doit bien entendu être portée à la qualité des projets retenus (pilotage, viabilité technique et financière, pertinence, durabilité, gestion dans le temps des réalisations, évaluation des effets,...).

Le dispositif de financement du 1% commence maintenant à être connu et apprécié pour sa simplicité et son efficacité ; Il faut maintenant le faire connaître à toutes les Autorités Locales de France, et multiplier ainsi les actions de solidarité internationale.

Parallèlement des dispositifs de financement innovants de ce type se mettent en place dans d'autres Pays Européens (Suisse, Pays-Bas, Belgique) et l'espoir naît d'une adaptation dans tous les pays développés, qui permettrait de démultiplier les interventions de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement.

Béatrice Weinberg & Jacky Cottet

Programme Solidarité Eau
weinberg@pseau.org - cottet@pseau.org

www.pseau.org

Union Européenne : une nouvelles liste des substances prioritaires



L'OIEau associé à l'INERIS apporte depuis 6 ans une assistance technique sur les polluants chimiques à la DG Environnement de l'Union Européenne pour l'application de la DCE. La Commission a utilisé les résultats de ces travaux pour proposer à l'automne 2011 au Parlement Européen, **une nouvelle liste des "substances prioritaires"**, avec les concentrations à respecter.

A partir de la base de données rassemblant les **15 millions d'analyses collectées dans 28 Pays**, un site Internet destiné aux experts dans un premier temps et qui synthétise les données disponibles sous forme de fiches, et substance par substance, a été créé.

Le site sera accessible à tous après la publication de la nouvelle liste.

L'outil de collecte qui a servi à rassembler ces données sera lui aussi disponible.

Ecrit en anglais, il a été conçu pour être utilisable aussi bien par un expert en bases de données que par un non expert.

Il sera utilisable par tous pour rassembler des analyses d'eau, de sédiments et d'organismes vivants, en conformité avec les besoins de la Commission Européenne et de l'Agence Européenne de l'Environnement.

Il comprend des procédures d'import et d'export de données au format XML et des vérifications automatiques.

Il permet une distribution entre des services déconcentrés et une collecte de fichiers structurés.

www.priority.substances.wfd.oieau.fr

France



Val-de-Marne

"Le Plan Bleu", une politique partagée autour de l'eau



**l'eau
notre bien
commun**

**PLAN BLEU
VAL-DE-MARNE**

Situé aux portes de Paris, le Val-de-Marne est à la fois l'un des Départements les plus urbanisés de France et celui où est produite la plus grande quantité d'eau potable à partir des rivières.

Fort de son expérience en matière de gestion publique de l'assainissement, le Conseil général a initié une démarche participative de développement durable, avec "le Plan Bleu", qui permet de fédérer à horizon 2020 tous les acteurs de l'eau - utilisateurs, gestionnaires ou consommateurs - autour d'une gestion durable de l'eau. L'élaboration du "Plan Bleu" s'est en effet basée sur une concertation entre

tous les acteurs de l'eau. Des ateliers réunissant professionnels de l'eau et habitants ont eu lieu pendant deux ans, afin d'élaborer un programme d'actions finalement adopté par le Conseil Général du Val-de-Marne.

Signé en 2009 par 78 Partenaires, "le Plan Bleu" comporte une Charte de l'Eau et un plan d'actions, qui favorisent l'engagement de tous, habitants, professionnels et Institutionnels, à offrir à l'eau un avenir meilleur dans le Val-de-Marne.

Il s'agit de prendre en compte le facteur "eau" dans toutes ses composantes environnementales, sociales et économiques : aménagement et urbanisme, qualité des eaux, préservation de la biodiversité, traitement des eaux pluviales, réduction de l'emploi des pesticides, coopération internationale, récupération des déchets par des associations solidaires, sensibilisation des entreprises et des habitants, développe-

ment des activités fluviales, lutte contre les inondations, etc.

La mutualisation des expériences permet la concrétisation de projets très différents, comme la renaturation de la Bièvre.

Cette rivière, dont le cours naturel se jetait dans la Seine à Paris, a au cours de son histoire été polluée par les industries et peu à peu transformée en égout dans le Val-de-Marne. Sa renaissance sur 2 tronçons en tant que rivière naturelle, en lien avec toutes les Communes riveraines et en concertation avec les habitants, est prévue pour l'année 2014.

D'autres tronçons sont amenés à être ré-ouverts à moyen terme.

En 2010, 249 actions concrètes, tous partenaires confondus, ont été recensées dans le cadre du "Plan Bleu". Le suivi de la mise en œuvre des actions est actualisé chaque année, à travers

un Comité qui réunit tous les acteurs de l'eau.

En 2011, ont été identifiés trois orientations prioritaires à mettre en œuvre : la prise en compte du risque inondation, la réduction de l'usage des phytosanitaires, et la gestion des eaux pluviales.

Il est aussi possible de citer, à titre d'exemples, la mise en œuvre de partenariats internationaux actifs avec les Collectivités Territoriales de cinq Pays (Vietnam, Niger, Palestine, Salvador et Afrique du Sud).

Formidable vecteur de mobilisation, la gestion de l'eau concourt ainsi au développement d'une nouvelle culture basée sur les logiques de développement durable.

Adele Colvez

Animatrice du Plan Bleu

Conseil Général du Val-de-Marne

adele.colvez@cg94.fr

www.cg94.fr/plan-bleu

Guyane française

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La Guyane, Département français d'Amérique du Sud, s'étend sur environ 84.000 km², composés à 90% de forêt équatoriale. Ses frontières avec le Brésil et le Suriname sont constituées de fleuves, dont les bassins versants ont un caractère international.

Pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau, la Guyane forme un seul District Hydrographique, au sein duquel le Comité de Bassin a mis en œuvre un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

L'élaboration du **SDAGE** a fait l'objet d'une large consultation, à la fois du public et des Institutionnels français, et également des pays voisins. La gestion de l'eau en Guyane touche à des préoccupations essentielles : alimentation en eau potable pour toute la popula-

tion, diminution des pollutions domestiques, des pollutions d'origine agricole, réduction des impacts des activités extractives, notamment aurifères. L'amélioration de la qualité de l'eau passe aussi par l'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques, et par l'application du principe "pollueur-payeur".

Le SDAGE, approuvé le 23 novembre 2009, définit 5 grandes orientations pour la gestion de l'eau, réparties en 70 dispositions détaillées.

Il fixe des objectifs pour l'atteinte du Bon Etat de 944 Masses d'Eau de surface continentales et littorales et 12 Masses d'Eau souterraines. Le Programme de Mesures associé décline plus de 360 actions à mettre en place d'ici 2015.

Des indicateurs de suivi ont été définis, au niveau national et localement, et

constituent le tableau de bord du **SDAGE**. Il donne une vision globale des résultats obtenus, au travers des usages de l'eau et des effets sur le milieu.

En parallèle, des groupes de travail se sont réunis en 2011 pour réaliser un bilan d'avancement du Programme de Mesures. Le travail s'appuie sur des partenaires identifiés au moment de l'élaboration du **SDAGE** comme "pilotes" des dispositions détaillées, dont le rôle est d'assurer un suivi auprès des maîtres d'ouvrage des actions. Ce dispositif permet d'impulser une dynamique au sein des différents Partenaires, Administrations pour la plupart, mais également Collectivités, Associations de protection de l'environnement et représentants de professionnels.

Un important travail de collaboration reste toutefois à mener, afin que les actions entreprises côté français trouvent écho dans les parties des Bassins Versants frontaliers au Brésil et au Suriname, ou du moins ne soient pas compromises par des orientations contradictoires.



Comité de Bassin de Guyane

Aurélien Lotte

Comité de Bassin de Guyane

aurelien.lotte@developpement-durable.gouv.fr

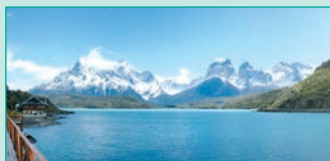
www.bassin-guyane.fr





Libre Opinion

Alpes : un cadre pour la consultation du public sur la gestion de l'eau



Les phénomènes extrêmes comme les sécheresses, les inondations, les avalanches et les coulées de boues sont actuellement en augmentation, causés par l'intensité des changements climatiques et anthropiques dans les Alpes.

Par exemple, le nombre de jours de sécheresse a augmenté dans la plupart des massifs alpins au cours des 50 dernières années.

Ces événements extrêmes sont étroitement entrelacés, se succèdent rapidement et sont soumis à d'importantes variations saisonnières.

Des ajustements importants sont nécessaires, par exemple, dans les stratégies de gestion des barrages réservoirs, dans l'alimentation en eau des stations touristiques, dans les cycles d'irrigation et de pâturages, ainsi que dans la gestion des forêts et des sédiments.

Il est important d'impliquer les usagers locaux de l'eau et de consulter le public, y compris les touristes, mais aussi d'améliorer la gestion de l'eau en utilisant une approche multisectorielle, multilingue et multidisciplinaire.

Cela devrait à la fois impliquer les médias et des groupes de réflexion ciblés afin d'échanger les connaissances entre les six Pays Alps.

Il n'y a pas assez de progrès scientifiques partagés avec les acteurs et vice-versa; les acteurs ne sont pas suffisamment impliqués en tant que témoins du changement climatique pour combler les lacunes des connaissances scientifiques. Les scientifiques doivent devenir plus proactifs en fournissant des connaissances aux acteurs de l'eau dans les bassins.

Simultanément, il faut identifier les principaux acteurs expérimentés afin qu'ils fassent des présentations lors de conférences sur les sciences appliquées. Les exemples de bonnes pratiques d'adaptation à des événements extrêmes devraient être identifiés, même dans des zones reculées, et les techniques d'adaptation réussies dans le passé peuvent inspirer l'avenir.

Des effets imprévus sont à anticiper, comme l'impact des sécheresses sur l'économie locale et régionale.

La gestion de l'eau doit être en corrélation avec le paysage culturel et agricole et tenter de contribuer à atteindre la neutralité carbone en protégeant les zones humides, les lacs et les sols pour fixer le carbone et éviter l'érosion des sols.

Carmen de Jong

Centre sur les Montagnes

carmen.dejong@institut-montagne.org

www.institut-montagne.org



Département du Lot

Protection de la ressource en eau potable en secteur viticole

La zone de production du vin d'Appellation d'Origine Contrôlée de Cahors s'étend sur 45 Communes du Bassin Versant du Lot.

Sur ce territoire, viticulteurs et Collectivités Locales se mobilisent pour protéger leurs ressources en eau vis-à-vis de la pollution par les produits phytosanitaires. En 2008, un Plan d'Action Territorial (PAT), outil technique et financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, est mis en place et porté par l'ADASEA du Lot.

Les différentes actions ont été déterminées grâce à un diagnostic du territoire, réalisé en concertation avec les différents acteurs. Elles concernent tous les utilisateurs de produits phytosanitaires : exploitants agricoles, Communes et particuliers.

L'objectif est triple : réduire la pression phytosanitaire et limiter le transfert des polluants vers la ressource en eau, améliorer les connaissances et le suivi de la qualité de l'eau et enfin sensibiliser l'ensemble des utilisateurs sur la

réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Aujourd'hui, une centaine de viticulteurs se sont volontairement engagés à réduire ou supprimer l'utilisation de pesticides sur près de 1 800 ha et la moitié des Communes ont réalisé des Plans de désherbage, afin de limiter leur utilisation sur les espaces publics.

Dans le même temps, les Ministères en charge du Développement Durable, de la Santé et de l'Agriculture ont publié une liste nationale de 507 captages d'eau potable parmi les plus menacés par les pollutions diffuses.

Trois de ces captages sont dans le Département du Lot, tous situés sur la zone du PAT. **L'objectif est d'assurer la protection des aires d'alimentation de ces captages vis à vis des pollutions diffuses d'ici 2012.**

Un plan d'action spécifique doit donc être préparé et sa mise en place repose sur une démarche partenariale avec les différents acteurs du territoire. Les actions seront proposées dans un cadre négocié et contractuel mais pourront devenir obligatoires si les objectifs initialement fixés ne sont pas atteints.

Tout l'enjeu de cette démarche repose donc sur une bonne concertation et une appropriation de ces programmes par les différents acteurs afin de concilier les enjeux économiques liés à la production viticole et aux enjeux environnementaux de préservation de la ressource en eau.

Isabelle Ribot

ADASEA

Fax : 05.65.20.39.29

isabelle.ribot@adasea.net

www.adasea46.net



La vallée du Lot

Europe Centrale et Orientale

France



Jumelages des Agences françaises de l'Eau en Europe Orientale

EN BULGARIE

MM. Radoslav Georgiev, Directeur de la Direction du Bassin Ouest Egéen et Marc Abadie, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont signé un accord triennal de partenariat entre leurs deux établissements, le 20 avril à Blagoevgrad (Bulgarie), en présence de Mme Ivélina Vassiléva, Vice-Ministre de l'Environnement et de M. Pierre Augéy, Président de la Commission Relations Internationales du Comité de Bassin Adour-Garonne.

Le Bassin Ouest Egéen, est celui de la Rivière Struma qui prend sa source au Sud de Sofia, reçoit des affluents de Serbie et de l'Ancienne République

Yougoslave de Macédoine - ARYM, avant de rejoindre la Mer Egée en traversant la partie Nord de la Grèce.

Cet accord de partenariat consiste, conformément aux vœux exprimés par les partenaires bulgares, en un partage d'expériences autour de 3 thèmes relatifs à la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau :

- **l'élaboration, le suivi et la mise à jour du Plan de Gestion du Bassin Ouest Egéen ;**
- **la restauration des caractéristiques morpho dynamiques des cours d'eau et de la continuité écologique ;**
- **l'analyse économique.**

EN POLOGNE

Pour donner un nouvel élan à la coopération franco-polonaise dans le domaine de l'eau, une rencontre s'est déroulée le 7 juin dernier à Varsovie avec la participation des Agences de l'Eau Adour-Garonne et Artois-Picardie.

L'un des axes majeurs de cette coopération est la problématique des inondations.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a signé à cette occasion un accord de partenariat avec l'Office Régional de Gestion des Eaux de Cracovie - RZGW (Haute Vistule).

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne est aussi signataire depuis 1993 d'un accord de partenariat avec l'Autorité Régionale de Gestion des Eaux de Varsovie (Moyenne Vistule), qui a été renouvelé le 21 juillet 2010 pour trois ans.

Un séminaire sur **l'application de la Directive Nitrates**, ainsi que sur l'analyse des pressions de Pollutions Diffuses a été organisé en octobre, en visioconférence.

Robert Estrade

Agence de l'Eau Adour-Garonne
robert.estrade@eau-adour-garonne.fr

www.eau-adour-garonne.fr



Serbie Centrale - Kosovo



Bassin Transfrontalier de la Zapadna Morava : gestion des eaux usées

L'harmonisation de la gestion des ressources en eau avec les standards environnementaux européens dans les pays de l'ex-Yougoslavie implique la mise en œuvre de programmes d'investissement considérables, dont le financement nécessite la mobilisation de fonds très importants. Afin de préparer la mobilisation rapide des fonds d'intégration, **l'Union Européenne a lancé les études du Schéma Directeur de l'Assainissement du Bassin Versant de la Zapadna Morava.**

La Zapadna Morava est un affluent du Danube. Son Bassin Versant, qui compte environ 2 millions d'habitants, recouvre 36 Municipalités, et s'étend en Serbie Centrale et au Kosovo.

Il n'existe à ce jour aucune station d'épuration en bon fonctionnement dans le bassin et les rejets industriels et domestiques ont un impact avéré sur la qualité de l'eau, avec des conséquences sur l'environnement et sur la santé publique.

Les études ont été confiées à un groupement de Bureaux d'Etudes conduit par Safege et regroupant Seureca, Eptisa, Safege Serbie et Beoinzenjering 2000.

Le projet a pour objectif de fournir aux parties prenantes les instruments pour accélérer les investissements dans les infrastructures d'assainissement, notamment en préparant un cadre logique et fonctionnel pour l'accès aux fonds IAP (Instruments d'Aide à la Préadhésion) de l'Union Européenne.

En choisissant de privilégier les aspects hydrauliques sur les considérations politiques, l'Union Européenne suit les principes de la Directive-Cadre 2000/60/CE et démontre l'importance d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau au niveau du bassin versant pour résoudre les problèmes environnementaux.

En raison du contexte transfrontalier très particulier du bassin qui résulte du statut du Kosovo, la maîtrise d'ouvrage est assurée à la fois par la Délégation

de l'UE à Belgrade et par le Bureau de Liaison de l'UE au Kosovo. Le Schéma Directeur cherche à faire converger les intérêts de deux communautés.

Le Schéma Directeur d'Assainissement doit ainsi conduire à la définition de deux Programmes d'investissement (Serbie Centrale et Kosovo), dont la mise en œuvre coordonnée vise à permettre la gestion intégrée des eaux usées dans l'ensemble du bassin à l'horizon 2035, dans un cadre institutionnel adapté au caractère transfrontalier.

La mise en œuvre de ces programmes d'investissement devra être assurée par des sociétés publiques régionales chargées de la distribution d'eau potable et de l'assainissement.

Romain DENOIX

Safege
Fax : (33) 1 47 24 72 02
romain.denoix@safege.rs

Grégoire LANDEL

Seureca
Fax : (33) 1 45 72 92 93
gregoirelandel@seureca.com

www.safege.com

www.seureca.com



La Zapadna Morava





Guadalquivir

Etude de la productivité économique des usages de l'eau

La Fondation M. Botín se consacre au thème de l'eau depuis 1998. Elle a réalisé des études à plusieurs échelles pour l'ensemble du pays, pour certaines productions telles que celles de la tomate ou de l'huile d'olive, ou encore à l'échelle du Bassin du Guadalquivir où la surface irriguée atteignait 846 000 ha en 2008.

L'étude de ce bassin prend en compte non seulement les usages de "l'eau bleue" (irrigation, approvisionnement en eau domestique et industrielle), mais aussi la part de "l'eau verte" pour ces mêmes usages et pour les écosystèmes.

L'analyse de la demande en eau des écosystèmes est un sujet d'importance croissante car les changements dans l'utilisation des sols semblent influencer sur la disponibilité de "l'eau bleue" autant que le changement climatique.

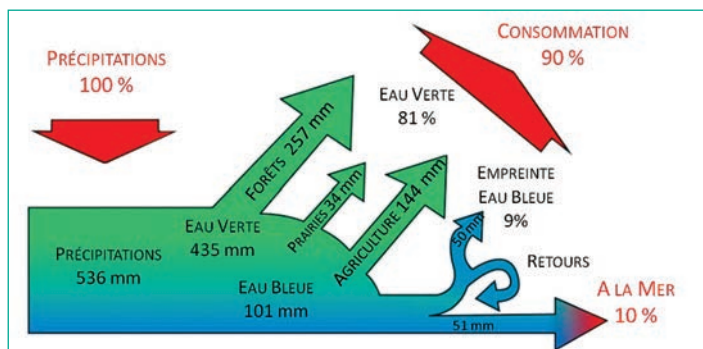
La consommation en eau a été analysée par la méthode de "l'Emprise Eau Etendue", qui considère à la fois les volumes d'eau consommés et leur valeur économique.

Les résultats montrent que l'agriculture est la principale consommatrice (192 mm/an dont 34% sont constitués "d'eau bleue" et 66% "d'eau verte").

L'olivier représente la part la plus élevée : sur la dernière décennie, sa surface irriguée a augmenté de 200.000 ha.

La productivité économique oscille entre moins de 0,4 €/m³ pour les cultures les plus traditionnelles (céréales, maïs, coton et riz) et des valeurs allant de 2 €/m³ pour l'olivier et supérieures à 4 €/m³ pour le maraîchage.

Cependant, la productivité économique la plus élevée est représentée par le tourisme (200 €/m³) et les industries (50 €/m³).



L'étude montre qu'une meilleure gestion de l'eau pourrait être obtenue par une réaffectation des ressources en eau entre les différents usages. Cela pourrait se réaliser sans conflit social avec les agriculteurs étant donné que les quantités "d'eau bleue" requises pour ces usages de grande valeur ajoutée non agricole sont de l'ordre de 1 à 2% de "l'eau bleue" totale utilisée.

Il faudrait impulser des solutions de type "gagnant-gagnant" en facilitant

aux agriculteurs une transition vers des cultures plus productives et moins contaminantes : **"more cash and care of nature per drop"**.

Gloria Salmoral & Aurélien Dumont

Observatoire de l'Eau de la Fondation M. Botín
aureli1dumont@gmail.com

www.fundacionmbotin.org/agua.htm



Confédération Hydrographique de l'Ebre

"RECOREBRO" : un réseau de surveillance des eaux des rejets de l'irrigation

Le Bassin de l'Ebre compte 965 698 hectares de terres irriguées. Le contrôle et la mise en place de mesures dans le secteur de l'agriculture irriguée sont très importants pour atteindre le "Bon Etat" des Masses d'Eau requis par la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Les problèmes principaux viennent des rejets d'eau d'irrigation, qui transportent des quantités concentrées de nitrates et de sels. Dans les grands périmètres irrigués, la plus grande partie de ces eaux est recueillie par les systèmes de drainage et est rejetée dans les fleuves et les rivières.

Dans le Bassin de l'Ebre, un réseau spécial d'observation a été créé pour les rejets d'eau d'irrigation (RECOREBRO).

Ce réseau s'ajoute aux réseaux de surveillance de la qualité existants et il a été mis en place dans des sous-bassins où une irrigation est importante afin de contrôler, quotidiennement, les débits des rejets et leur concentration en sels et nitrates.

Il permet de disposer de données globales annuelles pour les périmètres étudiés sur l'efficacité de l'eau et l'exportation de polluants par hectare.

Le réseau a été établi en collaboration étroite entre les usagers, regroupés en communautés d'irrigants, les chercheurs et l'administration.

La collaboration avec les utilisateurs permet d'étendre le réseau de contrôle à une plus petite échelle au sein de chaque périmètre irrigué.

Actuellement, il contrôle 5 sous-bassins qui représentent un total de 215.000 hectares, soit 22 % des terres irriguées du Bassin de l'Ebre.

Le Programme de Mesures du District Hydrographique de l'Ebre, dans le cadre de la Directive-Cadre sur l'Eau, comporte plusieurs actions pour diminuer la quantité de rejets d'eau d'irrigation, en augmentant l'efficacité et la réutilisation de l'eau.

Manuel Omedas Margeli

Confédération Hydrographique de l'Ebre
momedas@chebro.es

www.chebro.es



Espagne



Confédération Hydrographique du Júcar

L'intégration de filtres verts dans les zones humides

Afin d'appliquer la Directive-Cadre sur l'Eau ainsi que la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) dans le Bassin du Lac de l'Albufera, il a été nécessaire de faire appel à des systèmes novateurs de traitement des eaux pour réduire la quantité de nutriments.

Il s'agit d'une zone humide de grande valeur écologique.

Une technologie non conventionnelle utilisant des zones humides artificielles a été employée.

Cette technologie se base sur l'utilisation de plantes aquatiques pour l'élimination, entre autres éléments, des matières en suspension, des matières organiques, de l'azote, du phosphore et des pathogènes.

Dans le Bassin de l'Albufera, le Ministère de l'Environnement, des Milieux Rural et Marin a entrepris la construction de diverses zones humides artificielles ou filtres verts pour le traitement complémentaire des eaux usées urbaines.

Dans le "Tancat de la Pipa", cette nouvelle technologie pour améliorer la qualité de l'eau du lac a été utilisée, grâce à la participation des Universités régionales, pour assurer un suivi de son fonctionnement et mesurer les rendements de la réduction en polluants et l'évolution de la qualité de l'eau.

L'expérience du "Tancat de la Pipa", a mis en évidence le potentiel de ces espaces destinés au traitement de l'eau par des technologies non conventionnelles, pour permettre aussi la restauration environnementale et l'usage public.

De telles activités ouvrent des possibilités de collaboration entre l'administration et les agents sociaux, à travers des accords de "Conservation du Territoire" prévus par la Loi 42/2007 du 13 décembre sur le Patrimoine Naturel et la Biodiversité.

Maria Carmen Regidor Perona

Confédération Hydrographique du Júcar
maria.regidor@chj.es

www.chj.es



Filtre vert du "Tancat de la Pipa" dans la zone humide de l'Albufera à Valence



INVITATION



Son Excellence M. Mohamed Salem Ould Merzoug,
Président Mondial du RIOB,

Haut-Commissaire de l'Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS),

les Réseaux Régionaux en Afrique, Amérique du Nord, Amérique Latine, Brésil, Asie, Europe Centrale et Orientale, Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale et en Méditerranée,

**le Groupe des Organismes de Bassin Européens EURO-RIOB,
le Réseaux International des Organismes de Bassins Transfrontaliers,
les Agences de l'Eau, les Comités de Bassin français et les Offices de l'Eau d'Outre-Mer**

VOUS INVITENT À SIGNER

"LE PACTE MONDIAL POUR UNE MEILLEURE GESTION DES BASSINS"

**le vendredi 16 mars 2012 - 13:00 - 14:30
à l'occasion du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau**

Participez à la rédaction finale du "Pacte" et envoyez-nous vos remarques :

www.riob.org

riob@riob.org



Moyen-Orient - Méditerranée

Liban



Vers un projet sociétal libanais ...

L'environnement durable : une nouvelle citoyenneté ?

Petit Etat, situé entre la Syrie et Israël, le Liban s'étend sur 225 km de côtes méditerranéennes et s'élargit jusqu'à 50 kilomètres à l'intérieur des terres.

Sa diversité religieuse et culturelle est forte de 17 ou 18 Communautés, qui cohabitent bon gré mal gré.

Le développement durable pourrait offrir l'embryon d'un contrat social autour duquel pourraient se regrouper ces Communautés libanaises.

Durant l'été 2006, à la suite des bombardements de la station d'électricité de Jiyeh au Sud Liban, une marée noire toucha la plupart des régions, qu'elles soient chrétiennes ou musulmanes.

La pollution et la dégradation de l'environnement deviennent dès lors une réalité concrète.

D'autres dégradations, récurrentes dans la vie quotidienne des Libanais, sévissent depuis de nombreuses décennies : l'accumulation des déchets, la déforestation, la pollution de l'air et de l'eau n'épargnent aucune région, aucune communauté.

Alors même que la mémoire de l'histoire et la politique divisent les Libanais, ces Communautés seraient-elles capables de préserver un territoire en voie de détérioration ?

La préservation de notre environnement collectif pourrait être un moteur de construction d'un futur autour du développement durable.

Un questionnaire a été soumis à 1.434 élèves d'écoles publiques et privées.

L'objectif est de mesurer leur degré de sensibilisation aux questions de l'environnement et de la pollution, puis de proposer un programme d'éducation qui prend en compte les indicateurs psychologiques, sources et référents essentiels pour tout programme éducatif dédié à la sensibilisation à l'environnement.

Les résultats du traitement des réponses d'une part, le projet applicatif de village écologique type, engagé en parallèle de cette recherche, d'autre part, valident l'hypothèse de départ et les conclusions de ce travail montrent qu'une telle hypothèse n'est pas utopique.

Nous partageons tous le même territoire !

Rima Tarabay

rimatearabay@gmail.com

Fadi Comair

Directeur Général du Ministère des Eaux et de l'Energie
comairfadi@hotmail.com

Promouvoir la paix dans le Bassin du Jourdain

Aujourd'hui, 40% de la population mondiale vit dans des bassins transfrontaliers.

La planification de l'aménagement d'un bassin et sa gestion dans des régions comme le Moyen-Orient sont vitales en raison de la pression croissante sur des ressources en eau douce limitées, notamment dans les bassins internationaux, tels que celui du Jourdain.

La répartition de l'eau a été un élément important de la tension entre les pays riverains du bassin au cours des 40 dernières années, des progrès sont donc nécessaires pour mettre en œuvre la planification et une bonne gestion à l'échelle du bassin.

A l'Université du Texas à Austin, Georges Comair et Daene McKinney développent une base de données géoréférencées (geodatabase) en utilisant un système d'informations hydrologiques mis à jour récemment et similaire au cadre Arc Hydro.

Il est essentiel de développer une base de données géospatiales transfrontalières pour le Bassin du Jourdain à l'aide d'Arc Hydro pour y mettre en œuvre une Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Jusqu'à présent, en raison de la situation politique dans la région, aucune base de données exhaustive de tous les pays riverains du Jourdain n'est disponible. Comme dans de nombreux bassins transfrontaliers à travers le monde, l'information est souvent

incomplète ou inexacte, surtout si les pays riverains sont en conflit.

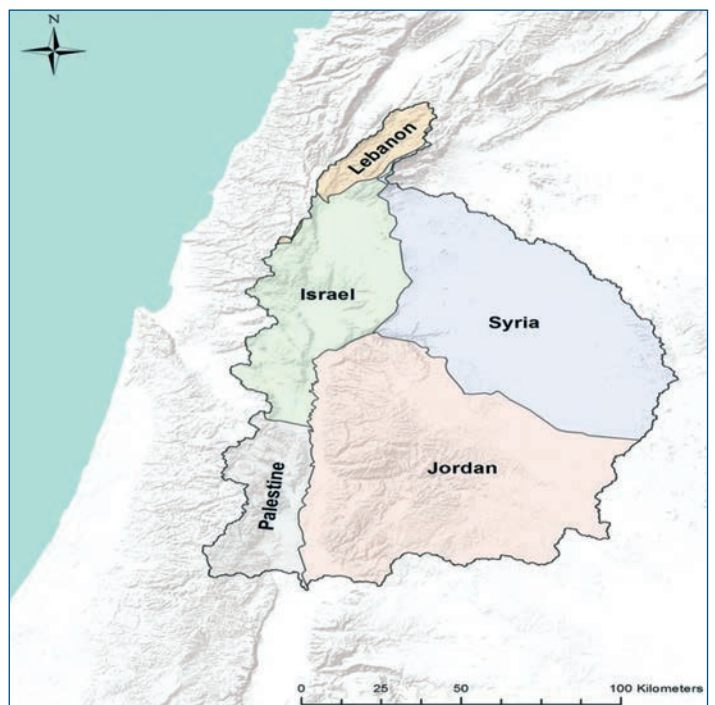
La base de données géoréférencées utilisée dans cette étude contient des données géographiques (zones de bassin et longueur des cours d'eau). La mise en place d'une future base de données géoréférencées peut contribuer à améliorer la coopération entre les cinq Pays Riverains en donnant

accès à des données précises pour l'analyse hydrologique du bassin et aider à l'optimisation des plans d'affectation des ressources en eau pour la région.

Georges Comair

Centre de Recherche sur les Ressources en Eau
Austin, Texas, USA
doctor@utexas.edu

www.crrwr.utexas.edu



Moyen-Orient - Méditerranée

Irak



GIRE dans le Bassin Versant du Great Zab - Kurdistan



Signature du projet - octobre 2010

Après des décennies de conflits, la Région autonome du Kurdistan dans le Nord de l'Irak retrouve la stabilité indispensable à son essor économique.

La ressource en eau partagée avec les voisins turcs et iraniens en amont, et le Gouvernement Irakien en aval, est une des clés de ce développement : les terres arables de bonne qualité pourraient être irriguées, l'hydro-électricité a un potentiel certain, le tissu industriel devrait se renforcer et les espaces

naturels et la richesse du patrimoine archéologique augurent d'un développement touristique important.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau par Bassin est une réponse aux défis qui se posent actuellement à cette région où l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont loin d'être garantis.

Face à cet essor, il est crucial d'appréhender suffisamment l'état des res-

sources en eau pour permettre un développement harmonieux dans le respect de l'environnement.

Le Ministère des Finances français soutient le Gouvernement Kurde en finançant le projet du Bassin Pilote du Grand Zab, afin de doter les Institutions kurdes des outils de décision territoriaux qui lui font encore défaut.

Un groupement d'entreprises françaises, associant la Société du Canal de Provence, le BRGM, l'OIEau et G2C informatique, pilote ce projet au bénéfice du Ministère des Ressources en Eau kurde.

La première phase du projet qui a démarré en Novembre 2010 prévoit :

- La collecte et l'analyse des données pour créer une base de connaissances partagées concernant l'eau, ses usages, les milieux naturels...
- L'analyse du contexte législatif et réglementaire et des propositions d'adaptation ;

- La mise en œuvre d'un système d'information sur l'eau dans le but de faciliter l'aide à la décision, le partage et la consultation des données entre les ministères ;
- La réalisation d'un Plan de Gestion de Bassin intégrant des mesures hiérarchisées ;
- Un transfert de compétences et un plan de formation.

Le projet permet d'initier une réflexion collective en matière de gestion coordonnée des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant.

Les Autorités kurdes souhaitent d'ores et déjà renforcer leurs connaissances en adhérant au RIOB.

Franck Sanfilippo

Groupement SCP / OIEAU / BRGM / G2C

Fax : 04 42 66 60 24

franck.sanfilippo@canal-de-provence.com

www.canal-de-provence.com

Stratégie de gestion des eaux en Méditerranée

Recommandations du projet MELIA

La gestion durable de l'eau est un objectif principal dans le développement de la Région Méditerranéenne.

La quantité d'informations disponibles sur l'eau et les solutions techniques proposées sont nombreuses, mais il y a un sérieux problème de sensibilisation du public.

Actuellement, la gestion de l'eau dans la Région Méditerranéenne n'est pas durable.

L'introduction de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été pleinement reconnue comme étant la solution appropriée.

Des lois et des règlements fondés sur les principes de la GIRE sont communs dans la plupart des Pays Méditerranéens, mais leur application est généralement insuffisante ...

Un des principaux facteurs expliquant l'échec de l'application de ce concept est notamment la faible perception par le public de l'importance d'une gestion de l'eau appropriée. L'éducation et la mobilisation des médias à tous les niveaux doivent aborder ce problème.

Le projet **MELIA** a rassemblé des connaissances importantes sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans le Bassin Méditerranéen au cours des dernières années, et a élaboré des recommandations issues de la concertation entre les principaux acteurs concernés par l'utilisation de l'eau et sa gestion.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- ➔ Mettre en place un cadre réglementaire national efficace et consensuel.

- ➔ Promouvoir la participation effective des bénéficiaires finaux.
- ➔ Développer les infrastructures de traitement des eaux usées peu chères et faciles à utiliser, afin d'assurer leur durabilité et leur adaptation au contexte, au niveau financier et éducatif.
- ➔ Réutiliser des eaux usées traitées à des fins agricoles.
- ➔ Instaurer des contrôles, une surveillance, ainsi que des mécanismes de suivi de l'application de la législation, avec des sanctions pour qu'elle soit appliquée efficacement.
- ➔ Renforcer l'éducation civique et la sensibilisation sur les risques liés à une mauvaise planification de l'utilisation de l'eau.

Dr. Ana Hidalgo López

Station Biologique de Doñana (EBD) - SCCI

Directrice de MELIA

ana.hidalgo@ebd.csic.es

www.meliaproject.eu



Vers une Plate-forme commune d'information et de connaissances sur l'eau en Méditerranée

L'élan démocratique insufflé par les printemps arabes dans la Région Méditerranéenne s'accompagne d'un fort besoin d'accès à l'information pour que les citoyens puissent pleinement participer au développement socio-économique de leur territoire.

Dans le secteur de l'eau, cette "soif" d'information avait déjà été identifiée par la société civile en marge de la Conférence Ministérielle sur l'eau à la Mer Morte en décembre 2008.

Les Ministres ont d'ailleurs inscrit dans leur déclaration la nécessité de disposer de données fiables et harmonisées sur les ressources en eau et leurs usages, organisées dans des systèmes d'information à l'échelle nationale.

En effet, la mise en place de Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau est un préalable incontournable pour le développement de politiques durables de gestion des ressources en eau.

Le renforcement des réseaux d'information dans le cadre d'une "Plate-forme méditerranéenne de connaissances sur l'eau" a été mis en exergue lors de la dernière réunion du Groupe Expert Eau de l'Union pour la Méditerranée le 18 mai 2011 à Barcelone et a donné lieu à un atelier de travail spéci-

fique avec les principaux acteurs concernés dans la région.

Ainsi un projet a été présenté au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée afin de :

- **Faciliter le développement des Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau**, pour améliorer la collecte, la gestion et la diffusion des données,
- **Etablir un cadre de coordination entre les initiatives internationales et régionales collectant des données et statistiques sur l'eau**, pour harmoniser les définitions et appuyer les pays de manière coordonnée.

Ce projet constitue la composante "données et information" d'un programme plus vaste de mise en œuvre progressive d'une **"Plate-forme méditerranéenne des connaissances (hub) sur l'eau"**, qui comporterait, entre autre des volets sur : la formation professionnelle, l'analyse prospective, la recherche et le développement (R&D), le transfert de savoir-faire et de technologies...

A plus long terme, elle s'inscrit dans l'extension aux Pays Partenaires Méditerranéens du Système partagé et élargi d'Information sur l'Environnement -SEIS- introduit dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage.

Le volet national se concentre sur 4 Pays Pilotes engagés dans la création de leur Système National d'Information sur l'Eau (Maroc, Tunisie, Liban et Palestine). Ces Systèmes Nationaux s'appuient sur une démarche interministérielle utilisant le standard des Nations Unies sur le Système de Comptabilité Economique et Environnementale de l'Eau - SEEAW.

L'approche est ouverte à l'intégration d'autres pays et tous les pays méditerranéens sont concernés par les activités de concertation régionale et d'échange de bonnes pratiques.

Pour alimenter la réflexion sur la mise en œuvre d'une banque de données sur les ressources en eau partagées, proposée par la Stratégie pour l'eau des pays arabes, le **SEMIDE** et l'Institut pour l'Eau, l'Environnement et la Santé de l'Université des Nations Unies (UNU-INWEH) ont signé un accord de coopération.

L'information comme vecteur de coopération et de paix

Dans le cadre de la préparation du prochain Forum Mondial de l'Eau de Marseille, le **SEMIDE** a été désigné en tant que Coordinateur de la cible n° 7 du thème "Contribuer à la coopération et à la paix", relative à la mise en place de Systèmes d'Information sur l'Eau au niveau transfrontalier.

Il est proposé de développer des mécanismes pour partager et suivre l'information au niveau transfrontalier : inventaires en ligne, établissement d'observatoires de l'eau, indicateurs et guides pour les programmes de suivi, etc.

Processus intercontinental méditerranéen pour le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

Ce processus a été initié lors d'une réunion régionale tenue à Murcie (Espagne) les 18-19 avril, 2011. Un groupe de pilotage coordonné par l'Institut Méditerranéen de l'Eau et dont le **SEMIDE** fait partie, a été formé pour mettre en avant les spécificités et les défis de la région en matière d'eau, proposer des solutions et aboutir à des engagements de mise en œuvre.

Le 1^{er} Forum Méditerranéen de l'Eau a été organisé à Marrakech (Maroc), les 19 et 20 décembre 2011, comme un jalon dans le processus préparatoire méditerranéen.

Les thèmes prioritaires retenus ont été :

- les ressources en eau non conventionnelles ;
- la gestion de la demande en eau ;
- la gouvernance de l'eau ;
- le traitement des eaux usées industrielles et urbaines.

Le **SEMIDE** et le magazine **REVOLVE** ont établi un partenariat qui vise à produire un numéro spécial pour le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, intitulé **"Autour de l'eau en Méditerranée"**, et qui mettra l'accent sur les solutions créatives, innovantes et inhabituelles aux problèmes régionaux.

Le numéro portera également sur les initiatives ciblant les jeunes et sur des projets qui stimulent le dialogue et l'échange autour de la Méditerranée.



Le Groupe Expert Eau de l'Union pour la Méditerranée à Barcelone

SEMIDE EMWIS

www.semide.net

Maroc - UICN



Problèmes de biodiversité : expérience de la planification dans le Bassin de la Moulouya

La Moulouya, longue de 650 km, forme le plus grand Bassin Hydrographique du Maghreb. Celui-ci, situé dans l'une des régions les plus sèches du Maroc, abrite plus de 24.000 animaux et 7.000 espèces de plantes, avec un taux exceptionnel d'espèces indigènes et endémiques. Il constitue également un point chaud de la biodiversité, couvrant quatre zones humides d'importance internationale selon la Convention de RAMSAR.

Ce patrimoine naturel méditerranéen est aujourd'hui confronté à une concurrence pour l'eau entre différents sec-

teurs, l'usage domestique industriel et l'irrigation, ce qui augmente la difficulté de gérer les pénuries d'eau pendant les périodes de sécheresse et l'impact de la pollution générée par les activités socio-économiques.

Une utilisation efficace de ses ressources en eau, toujours plus rares dans une perspective de durabilité sociale et environnementale, est un défi pour toute la région.

Dans ce contexte, le Bureau de l'UICN pour la Méditerranée, l'Agence de Bassin de la Moulouya et l'Université d'Oujda au Maroc ont uni leurs efforts

pour réaliser, entre 2007 et 2010, un projet de démonstration sur le site.

Financé par l'Union Européenne, le projet visait à mettre en place un processus pilote de gestion intégrée de la biodiversité aquatique dans le bassin.

Il visait à impliquer les acteurs dans la conservation et l'incorporation d'informations sur la flore et la faune dans les Plans de Gestion de Bassin. Les données provenant d'évaluations antérieures de l'état de conservation des poissons, crabes, libellules, mollusques et plantes aquatiques ont été prises en compte.

Un Comité de Gestion de la biodiversité aquatique pour les Plans de Gestion a été mis en place ainsi que le Réseau de surveillance de la biodiversité.

La participation des partenaires locaux et de la population a été l'une des clés du succès du projet : "La Caravane de la Moulouya" a voyagé tout le long du cours d'eau, pour sensibiliser la popu-

lation sur la richesse des espèces aquatiques du bassin.

Des documents de référence ont été élaborés pour la gestion du fleuve, en proposant des recommandations pour de futurs projets afin de réduire leurs impacts.

Un facteur important de la réussite de ce projet a été le travail des populations locales avec les Organisations Internationales et l'établissement d'une capacité technique.

Le résultat final a montré comment les informations sur la biodiversité pouvaient s'intégrer efficacement dans les Plans de Gestion de Bassin, constituant une référence qui pourrait s'utiliser dans d'autres projets dans des régions similaires.

Violeta Barrios & Michela Conigliaro.

Centre de l'UICN pour la Coopération en Méditerranée / Programme sur les espèces
Fax : +34 952028145
medspecies@iucn.org

www.iucn.org/mediterranean



Turquie



Jumelage sur la mise en œuvre de la Directive Inondations

Un jumelage institutionnel de l'Union Européenne avec la Turquie vise la mise en œuvre de la Directive Inondations et le renforcement des capacités de la toute nouvelle Direction de l'Eau du Ministère des Forêts et des Ouvrages Hydrauliques.

Alors que les Etats-Membres travaillent activement à respecter l'échéance législative européenne de décembre 2011 pour la remise des "Evaluations Préliminaires du Risque d'Inondation", c'est une reconnaissance des efforts déployés par les Autorités européennes pour mettre en œuvre cette importante Directive publiée en 2007 et la garantie pour les partenaires turcs de bénéficier d'un transfert d'une expérience toute fraîche.

Ce jumelage de 24 mois, devant démarrer en 2012, comprend :

- **Un appui à la transposition de la Directive Inondations en Turquie et l'adaptation de l'organisation institutionnelle ;**
- **La préparation d'un plan de gestion des risques inondation sur le Bassin Pilote du "Bati Karadeniz", donnant sur la Mer Noire et qui a connu un événement aux conséquences importantes en 1998 ;**
- **Préparation du Plan National de mise en œuvre de la Directive Inondations, en intégrant l'analyse économique grâce à la méthodologie d'évaluation d'impact réglementaire.**



Forum Mondial de l'Eau
Marseille - France - 16 mars 2012
Venez signer "le Pacte Mondial pour une meilleure gestion des Bassins"

www.riob.org

Le site Internet de la Gestion par Bassin dans le Monde

- **Le Réseau International des Organismes de Bassin**
- **Les Réseaux Régionaux des Organismes de Bassin :**
 - Afrique - RAOB
 - Amérique Latine - RELOB
 - Amérique du Nord - ROBAN
 - Asie - NARBO
 - Brésil - REBOB
 - Europe Centrale - CEENBO
 - Europe Orientale, Caucase, Asie Centrale - EECCA-NBO
 - Méditerranée - REMOB
- **"EURO-RIOB" :**
Pour l'application de la Directive-Cadre Européenne
- **Le Réseau des Commissions Internationales
et des Organismes de Bassins Transfrontaliers**
- **Forum Mondial de l'Eau de Marseille 2012**
- **"Pacte Mondial pour une meilleure gestion des Bassins"**

Liens privilégiés vers les sites :
worldwaterforum6.org / worldwatercouncil.org
gwp.org / oicau.org / semide.net
unesco.org / water.europa.eu
european-region-wwf2012.eu



Secrétariat : Office International de l'Eau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 1 44 90 88 60 - Fax : +33 1 40 08 01 45
Mail : info@riob.org
N° ISSN : 1026-0331



Flashcode

La "Lettre du RIOB" est éditée avec le soutien des Agences de l'Eau et
du Ministère français de l'Ecologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédaction - Traduction : Gisèle SINE
Maquette : Frédéric RANSONNETTE
Impression : GDS Imprimeurs - Limoges